

N°34 - 2016



**CLIO
94**

The central graphic is a large, irregular outline map of the Val-de-Marne region. The text 'CLIO 94' is printed in a large, bold, sans-serif font across the middle of the map. To the left of the map, there is a vertical illustration of a wheat stalk with several heads of grain, extending from the bottom left towards the middle of the map's left edge.

BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

Volume publié avec le concours de
la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
et
du Conseil Général du Val-de-Marne.



SOMMAIRE

PRÉFACE P. 5
(MICHEL BALARD)

<p style="text-align: center;">PARCS ET JARDINS DANS LE SUD-EST PARISIEN (ACTES DU COLLOQUE DE CLIO 94 DU 28 NOVEMBRE 2015)</p>
--

PARCS ET JARDINS : LES ENJEUX DE LA RECHERCHE ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES P. 6
(MONIQUE MOSSER)

LE PARC DÉPARTEMENTAL DE LA PLAGE BLEUE : INTRODUCTION P. 18
(MARIE-ANDRÉE CORCUFF)

HISTOIRE D'UN PARC CONTEMPORAIN: LA PLAGE BLEUE P. 20
(VÉRONIQUE LATHIÈRE)

LES JARDINS DU CHATEAU DE SAINT-MAUR DE LA RENAISSANCE À LA RÉVOLUTION P. 25
(PIERRE GILLON, THIERRY DESLOT, JACQUES HENNEQUIN)

LES PARCS ET JARDINS DE CACHAN, HIER ET AUJOURD'HUI P. 44
(MARCEL BREILLOT)

LES PARCS, LES JARDINS ET LES CULTURES À MAISONS-ALFORT P. 58
(MARCELLE AUBERT)

“CITÉ DE MÉMOIRE. MÉMOIRE DE CITÉ” : LES CITÉS-JARDINS DE CHAMPIGNY P. 75
(CÉCILE BOSSAVIE-GIRAUDET, RICHARD WISSLER)

LA Z.U.P. DE FONTENAY-SOUS-BOIS : DE L'ARCHITECTURE SUR DALLE AU “PARC HABITÉ” P. 97
(LOIC DAMIANI ABOULKHEIR)

LE TRISTE SORT DU PARC DES CHARMILLES À MANDRES P. 111
(JEAN-PIERRE NICOL)

LES PARCS ET JARDINS À BOISSY-SAINT-LÉGER P. 127
(ROGER GUILLEMARD)

ON NE RESTE PAS DE MARBRE : LA STATUAIRE DES PARCS DE CHOISY-LE-ROI P. 135
(FRANÇOIS ROBICHON)

DE L'INFLUENCE DE PTOLÉMÉE (VERS 90-168) SUR LES PARCS ET JARDINS DES TEMPS
MODERNES P. 143
(MIREILLE TOUZERY)

BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE P. 149

SOCIÉTÉS ADHÉRENTES ET BUREAU DE CLIO 94 P. 154



PRÉFACE

Une fois n'est pas coutume : cette année le numéro de notre revue «CLIO 94» est exclusivement consacré aux actes du colloque que nous avons tenu le 28 novembre 2015 aux Archives départementales du Val-de-Marne : «Parcs et jardins dans le sud-est parisien».

Dans un département qui s'honore d'entretenir plusieurs parcs départementaux, ce thème d'étude a une signification particulière : nous souhaitions mettre en évidence tous les efforts accomplis au cours des siècles passés pour ordonner la nature, doter de parcs superbes les résidences aristocratiques de l'Ancien Régime et, plus récemment, offrir à un large public des promenades agrestes d'une incontestable beauté dans des parcs aménagés par les pouvoirs publics.

L'intérêt des historiens pour l'histoire des parcs et jardins, longtemps confondue dans une histoire de l'art trop descriptive, ne date que de quelques décennies. C'est à partir des années 1980 que parcs et jardins ont été considérés comme un patrimoine spécifique qu'il fallait entretenir et mettre en valeur. Il en est résulté d'abord un préinventaire qui a recensé plus de 22.000 parcs et jardins en France, dont 2.362 ont fait l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques. Est venue ensuite la création (La Villette) ou la restauration (les Tuileries) de grands parcs publics urbains.

En même temps se développait l'attrait de tous les milieux pour le jardinage, au point que se sont fondées des associations pour la gestion de «jardins partagés», héritiers des petits jardins-ouvriers de jadis. Le «vert patrimoine» a été ainsi mis en valeur aussi bien dans les régions rurales qu'en ville où, à l'exemple de Paris (parc Citroën), de grands espaces verts soigneusement entretenus ont vu le jour.

Cette historiographie, magistralement rappelée dans l'introduction du colloque, a été illustrée par nos travaux qui ont évoqué l'histoire des parcs anciens créés autour de châteaux, comme ceux de Saint-Maur ou de Choisy-le-Roi, mais aussi des réalisations plus récentes tels les cités-jardins de Champigny, les parcs du grand ensemble de Fontenay-sous-Bois ou les parcs départementaux du Val-de-Marne, comme celui de la Plage bleue à Valenton.

Puissent ces évocations d'un temps lointain ou au contraire très récent donner à nos lecteurs l'envie de découvrir un aspect longtemps méconnu de notre patrimoine, l'art des jardins !

MICHEL BALARD
PRÉSIDENT DE CLIO 94.

PARCS ET JARDINS : LES ENJEUX DE LA RECHERCHE ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES.

LA REDÉCOUVERTE D'UN PATRIMOINE SPÉCIFIQUE.

Chaque année, le temps d'un week-end de printemps, les "Rendez-vous aux jardins", manifestation patronnée par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 2002, attirent un public nombreux d'amateurs passionnés. À cette occasion, les journalistes aiment rappeler certaines données chiffrées. Par exemple, le fait que 60% des Français disposent d'un jardin, ce qui résulte du développement massif de la maison individuelle dans les communes périurbaines comme dans les communes rurales pendant ces dernières décennies. Un récent sondage mené par l'Institut d'étude BVA pour l'enseigne Gamm vert montre à quel point cultiver son potager est devenu une activité dans l'air du temps. En effet, un tiers des Français entretient un potager et la majorité de ceux qui n'en détiennent pas rêverait d'en posséder un jour. Dans tout le pays, "villes et villages fleuris" rivalisent chaque année d'invention, parfois à la limite du kitsch. Et l'on ne compte plus les "foires des plantes" à travers tout le territoire. Un tel foisonnement, quelque hétéroclite qu'il puisse paraître, ne saurait être réduit à un "simple effet de mode", antienne que l'on retrouve souvent sous la plume de personnes agacées par les formes extrêmes ou mondaines de cette "vague verte". En 1994, il y a plus de vingt ans, la sociologue Françoise Dubost dressait déjà un impressionnant constat de l'émergence et de la diffusion à travers la France d'un profond intérêt pour ce qu'elle dénomme: le "vert patrimoine!" où elle voyait l'éclosion de formes nouvelles de sensibilité à la nature et au passé, sans en ignorer cependant les enjeux sociaux et économiques. Si l'on se livre à une brève récapitulation de ce phénomène, il faut rappeler que c'est au courant des années 1960 et au début des années 1970 que quelques pionniers de la défense des jardins "remarquables" cherchèrent à attirer l'attention des pouvoirs publics sur les menaces liées aux appétits fonciers des promoteurs, qu'il s'agisse de la Côte d'Azur, en plein boom touristique, ou des environs des grandes villes livrés à l'urbanisation triomphante de la fin des "trente glorieuses". Ici, le combat mené pour la sauvegarde du Désert de Retz, l'une des plus étonnantes folies anglo-chinoises du XVIII^e siècle aux environs de Paris, fait figure de moment symbolique, puisqu'il fut à l'origine d'une loi de défense patrimoniale votée par le Parlement à l'instigation d'André Malraux en 1966. Une autre date symbolique est celle de 1990 qui marque le "classement d'office" par Jack Lang, alors ministre de la Culture, du jardin de Serre de la Madone à Menton (Alpes maritimes). En retrait de la mer, à l'écart du tapage de la Côte

d'Azur, la deuxième création du Major Lawrence Johnston, acquise par des promoteurs immobiliers, était alors menacée de disparition. Célèbre pour avoir aménagé, à partir de 1907, Hidcote Manor dans les Costwolds, la mecque des amateurs anglais de jardins et de plantes gérée par le National Trust, Johnston était un de ces grands rentiers de la haute société américaine que fascinait le culture du vieux continent. Devenu grand chasseur de plantes, il voulut acclimater les végétaux rapportés de ses expéditions en Afrique du sud et en Chine qui ne supportaient pas le climat rude de Hidcote. C'est ainsi qu'il acheta à Menton d'anciennes terrasses de cultures, ces fameuses restanques, dénommées La Serre de la Madone pour y aménager un jardin de collections rythmé par des bassins, ses statues et des fabriques (Fig. 1). Aujourd'hui restauré, il constitue avec Maria Serena, Val Rahmeh et Fontana Rosa un patrimoine hautement revendiqué par une municipalité autoproclamée "Ville-Jardin" !



Fig. 1 – Menton : la Serre de la Madone

Il s'agissait donc, à l'époque, de prendre en compte un patrimoine spécifique jusqu'alors trop négligé par suite d'une profonde méconnaissance des parcs et jardins eux-mêmes et de leur histoire, seuls quelques grands exemples royaux ou princiers, comme Versailles, Sceaux ou Chantilly, très souvent en piètre état de conservation d'ailleurs, émergeant de cet océan d'ignorance. C'est donc en 1982 que fut lancée une opération de recensement des "jardins d'intérêt botanique, historique ou paysager" au niveau national à l'instigation du Ministère de

l'Environnement et du Cadre de vie. En 1984, le Ministère de la Culture, fort de son expérience en matière d'inventaire du patrimoine, s'associe à l'opération pour permettre l'élaboration d'une méthodologie unifiée de description des jardins. Ce n'est que peu à peu que cette initiative a pu se mettre en place, aboutissant en l'an 2010 à l'identification de plus de 22 000 parcs et jardins dont un dixième (soient 2 193) a fait l'objet d'une protection Monuments historiques². Ce recensement a permis de nourrir la base documentaire informatique Mérimée du Ministère de la Culture, mais au-delà, de mieux cerner un domaine qui a réservé bien des découvertes étonnantes et d'apporter des éléments de connaissance pour des programmes de protection réglementaire, des projets de restauration, mais aussi des opérations de tourisme culturel. En complément de ce recensement, un vocabulaire méthodologique du jardin a été élaboré pour constituer un thesaurus à cette base et fournir aux chercheurs et aux praticiens un ouvrage de référence³. On peut malheureusement regretter que la masse d'informations rassemblée à cette occasion n'ait pas, parallèlement, alimenté une série de publications qui auraient mis les résultats de ce travail de fond à la disposition aussi bien des spécialistes que du grand public. Seuls quelques départements ou certaines régions ont joué jusqu'ici un rôle-moteur qu'il s'agisse de la Vendée⁴, du Maine-et-Loire⁵ ou encore de l'Alsace⁶.

La montée en puissance de l'intérêt pour les jardins patrimoniaux dans les vingt dernières années du XX^e siècle ne doit pas faire oublier que, parallèlement, on a assisté à une véritable renaissance de l'art du jardin dans le domaine de la création en France, mais aussi à l'étranger. Il suffit de rappeler ici quelques dates pour ce qui concerne Paris. C'est en 1982 qu'est lancé le concours international pour créer un "parc du XXI^e siècle" à l'emplacement des Abattoirs de La Villette..., on connaît la suite ! En 1989, le programme d'un autre concours, cette fois pour la "réhabilitation" des Tuileries, devait laisser une grande part de liberté d'interprétation du "génie du lieu" aux paysagistes lauréats, pour la partie jardin, Pascal Cribier et Louis Benech. C'est en 1992 qu'est inauguré le Parc André Citroën à l'emplacement des anciennes usines automobiles, jardin public où le paysagiste Gilles Clément s'essaye à transposer les principes du "jardin en mouvement". Il faudrait encore parler du Parc de Bercy, résultat de longues tractations urbanistiques ou de la "Promenade plantée" de l'avenue Daumesnil ou encore, plus récemment, des jardins d'Éole⁷. Il est clair que les parcs et les jardins sont devenus, sous la pression d'une véritable "demande publique", un enjeu politique de tout premier plan. C'est ainsi que l'on a vu aussi se multiplier les initiatives visant à la création de "jardins partagés", ces espaces verts urbains ou périurbains cultivés et animés par les riverains regroupés en association, favorisant les rencontres et les échanges entre générations et entre cultures⁸. Il reviendrait à des sociologues ou à des observateurs de la psychologie et du comportement des groupes sociaux d'analyser ce qui sous-tend, en profondeur, les raisons d'une telle "pulsion jardinière". On a évoqué tour à tour le désir de remédier aux

nuisances liées à l'urbanisme galopant et "le désir de campagne" qui en découle, la montée de la conscience écologique - entre autres - face aux catastrophes climatiques, la volonté de renouer avec ses racines et l'idée des terroirs... Sans doute, toutes ces raisons méritent d'être prises en compte. Mais nous voudrions aborder la question, selon un angle de vue plus historique et un cadrage plus culturel.

REPENSER LE PATRIMOINE À UNE NOUVELLE ÉCHELLE :

On l'a vu, au début des années 1980, quand on redécouvrit le patrimoine spécifique que représentent les parcs et jardins de France, la nécessité de revisiter leur histoire en profondeur s'imposa très vite. En effet, les pré-inventaires confrontaient les enquêteurs à une complexité de formes, une superposition et une imbrication d'époques ou à la mise en oeuvre de savoirs horticoles sophistiqués, qui ne correspondaient en rien à la vulgate simplificatrice que reflétaient les rares ouvrages, souvent anciens, dont on disposait alors et qui ignoraient, la plupart du temps, le foisonnant développement de cet art tout au long du XIX^e siècle. Or, très majoritairement, les parcs et les jardins que l'on rencontrait, tant en ville qu'à la campagne, dataient justement de cette phase, à la fois proche et méconnue. On se situe donc, juste après le Premier Empire, à un moment où les grands propriétaires se préoccupent à nouveau de leurs domaines où, parfois, ils reviennent s'installer, contribuant à transformer en profondeur l'agriculture française. La reconstruction ou la transformation de leur demeure, ainsi que l'aménagement de parcs plus ou moins vastes, souvent sur le modèle du "parc agricole", vont concourir à remodeler durablement le paysage dans bien des régions de notre pays (départements de l'Ouest : Normandie, Pays de Loire, Bretagne ; régions viticoles : Bourgogne, Aquitaine, Languedoc ; périphéries des grandes villes et, en premier, l'Île-de-France). C'est justement ce que les pré-inventaires, puis les inventaires départementaux, menés dans la plupart des régions, ont permis de vérifier⁹. Dans la préface qu'il a donnée au livre de Guy Massin-Le Goff, *Les châteaux néogothiques en Anjou*, Jean-Michel Leniaud écrit à ce propos : "Ce n'est pas la Révolution, ses jacqueries, ses proscriptions et ses nationalisations qui auront tempéré leurs ardeurs : jamais les Français n'ont construit autant de châteaux qu'au XIX^e siècle. Vers quelque côté du pays qu'on se tourne, on aperçoit à cette époque, c'est-à-dire tout au long de la période, l'ancienne ou la nouvellement ancienne aristocratie, la haute bourgeoisie d'affaires, d'industrie, d'administration ou de politique, les bourgeois gentils-hommes et autres nombreux Monsieur Jourdain, restaurer, agrandir, construire d'innombrables châteaux, manoirs ou maisons de plaisance. Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de les dénombrer tous. J'aurais pour ma part tendance à multiplier par deux ou par trois le nombre de communes pour donner

une idée de l'ensemble construit que les châteaux constituent, soit entre 70 000 et 100 000 unités, mais cette hypothèse ne repose que sur la base fragile de quelques constats locaux. Le Maine-et-Loire, pour sa part, en compte plus de 1 203, soit de 20 à 70 % de plus que l'estimation que je propose. Ce chiffre place les châteaux en tête de la typologie des constructions, loin devant les églises et l'agglomérat de tous les édifices qu'on a bâti au XIX^e siècle pour fonder localement l'État post-révolutionnaire¹⁰. Ces chiffres, qui pourraient paraître extravagants, se trouvent cependant corroborés par les dépouillements systématiques menés, par exemple, par Olivier Rialland pour sa thèse de géographie, *Les parcs et jardins des châteaux de l'Ouest de la France. Paysage évanescant, patrimoine naissant*, qui a dénombré 1564 sites dans l'Ouest ligérien¹¹. On comprend mieux à quel point, lors de ces trois dernières décennies, le corpus qui fonde l'historiographie des jardins, en général, et, plus particulièrement, celle du XIX^e siècle a radicalement changé d'échelle. Ce sont de vastes pans du territoire entier de la France qui furent alors "jardinés".

D'ailleurs, d'innombrables traces subsistent encore dans le paysage que, trop souvent - par manque d'intérêt ou profonde méconnaissance - nous risquons de laisser définitivement disparaître. Parallèlement aux enquêtes de terrains, les chercheurs ont découvert d'importantes archives qui permettent de retracer la carrière de personnages dont on ne connaissait guère que le nom, qu'il s'agisse - parmi de nombreux exemples - du fonds du paysagiste Louis-Sulpice Varé (1803-1883)¹² ou encore de celui de l'horticulteur, pépiniériste et entrepreneur de jardins, André Leroy (1801-1875), acquis par les Archives départementales d'Indre-et-Loire en 2002¹³. De nombreux travaux universitaires ou des expositions, comme celle dédiée aux jardins de Vendée, ont permis de faire émerger des dynasties de jardiniers-paysagistes comme celle des Luizet et des Barret dans la région lyonnaise¹⁴, celle des Brice en Franche-Comté¹⁵ ou encore des Noisette, originaires de Nantes, actifs dans le grand Ouest¹⁶, parmi tant d'autres. À côté de figures-phares, comme celles des frères Bühler ou d'Édouard André, des recherches monographiques sont venues enrichir notre perception d'un monde professionnel que nous ne faisons, cependant, qu'entrevoir. On peut citer, parmi d'autres, les travaux de Luisa Limido sur Jean-Paul Barillet-Deschamps¹⁷ ou ceux d'Isabelle Levêque sur François Duvillers (1801-1887)¹⁸. Il ne s'agit aucunement d'esquisser, dans ce cadre restreint, un inventaire exhaustif, mais seulement de faire partager une matière historique proliférante qui n'a pas véritablement, jusqu'ici, donné lieu à de véritables travaux de synthèse.

Il paraît intéressant de mettre le cas français en perspective et de le resituer dans un contexte plus vaste, voire international. On y remarque d'ailleurs un parallélisme éclairant. En effet, c'est en 1971 que se réunit pour la première fois au château de Fontainebleau, à l'instigation de l'inspecteur des Monuments historiques français, Jean Feray, et du paysagiste belge René Péchère, un groupe d'experts de l'ICOMOS et de l'IFLA (paysagistes, historiens, spécialistes de la

botanique, etc.) qui souhaitait mettre en place un comité international destiné à réfléchir sur la connaissance, la sauvegarde et la restauration des parcs et jardins historiques¹⁹. Dix ans plus tard, ce Comité devait élaborer une charte, dite Charte de Florence²⁰, destinée - à l'instar de celle de Venise consacrée aux monuments - à fournir un "ensemble de principes pour la conservation, la restauration et la restitution des jardins historiques".

DÉCONSTRUIRE L'HISTOIRE POUR REDONNER DU SENS AU-DELÀ DES ÉTIQUETTES FORMELLES ET STYLISTIQUES.

On l'a vu le grand chantier des pré-inventaires devait entraîner de belles redécouvertes. On n'évoquera ici que l'exemple du Parc de Maulévrier (Maine-et-Loire), imaginé par l'architecte Alexandre Marcel, créateur du cinéma *La Pagode* à Paris et du "Panorama autour du monde" commandité par les Messageries maritimes lors de l'Exposition Universelle de 1900. Ce dernier conféra une série de connotations orientalistes à la scénographie de ce domaine en introduisant un temple khmer, des lanternes et un pont japonais, des rochers, ainsi qu'une pagode, de très nombreuses essences exotiques étant venues agrémenter le luxuriant décor végétal déployé autour du grand lac central (Fig. 2).



Fig. 2 – Parc de Maulévrier (Maine-et-Loire)

Au bord de l'abandon, quand il fut repris en 1980 par la commune, ce lieu d'exception, qui a retrouvé son lustre et son mystère, est venu enrichir un chapitre mal connu de l'histoire des jardins, celui du Japonisme²¹.

Par ailleurs, certains lieux célèbres étaient devenus tellement "iconiques" que leur image même, orchestrée par le tourisme, avait fini par brouiller leur véritable histoire. Ainsi en était-il des parterres décoratifs et du potager ornemental de Villandry (Indre-et-Loire), présentés naguère comme l'archétype des jardins de la Renaissance française. Or, il s'agit, en fait, d'une parfaite création menée de 1908 à 1918 par son propriétaire Joaquim Carvallo, médecin d'origine espagnole secondé par deux compatriotes, le peintre Lozano et le paysagiste Javier de Winthuysen. En effet, quand il acquit le domaine, le parc paysager autour du château était planté d'espèces exotiques : cèdres, pins, thuyas, magnolias, massés sur les revers de monticules artificiels, ornés de parterres de mosaïciculture. Pour Carvallo, récemment converti à un catholicisme mystique et exigeant, ces nouveaux jardins, loin d'être une simple restitution de style Renaissance, tentent de spatialiser, dans la réalité physique de la matière du monde, une vision hiérarchique et religieuse de l'Homme et de la Société, dans la mouvance de l'esthétique symboliste de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles²².

Quand aux images "vues du ciel" de Vaux-le-Vicomte, elles semblent vouloir représenter la quintessence de l'art d'André Le Nôtre, le fameux jardinier que Louis XIV aurait "récupéré" à Versailles après la disgrâce de l'intendant des finances, Nicolas Fouquet²³. Bien sûr, il s'agit là d'un des nombreux topoï qui rythment l'histoire des jardins. C'est dans la France des lendemains de la guerre de 70 et de la chute du Second Empire, que l'on assista - à travers la réinvention du style dit "à la française" - à une transformation assez radicale en matière d'art des jardins. Et l'on peut faire coïncider symboliquement ce retour d'engouement pour les jardins réguliers avec la "restauration" du château et du parc de Vaux-le-Vicomte, acquis en 1875 par le grand industriel Alfred Sommier, après un temps de quasi abandon²⁴. Suite à une première phase de travaux menés par l'équipe de l'architecte Hippolyte Destailleur visant à rétablir les grandes structures, le propriétaire fit appel avant la guerre de 1914 au grand paysagiste Achille Duchêne qui inventa des parterres dans le goût classique de part et d'autre du château, mais se livra, devant la demeure, élevée par Louis Le Vau, à des restitutions assez "philologiques" des précieuses broderies dessinées par Le Nôtre.

Les figures d'Achille Duchêne (1866-1947) et de son père, Henri (1841-1901), méritent qu'on s'y arrête un instant dans la mesure où ces artistes ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'un revival louis-quatorzien si parfait qu'il a contribué à orienter jusqu'à nos jours une certaine vision des jardins de la France du Grand Siècle²⁵. Leur très grande culture associée à une capacité remarquable d'interpréter, de moduler, voire de réorganiser structurellement le vocabulaire formel et décoratif de ce temps, de l'adapter à une demande socio-économique

nouvelle, proprement contemporaine, se retrouve dans la plupart de leurs créations, qu'il s'agisse de Champs, Courances, Balleroy, Breteuil ou encore à Voisins, près de Rambouillet ou à Blenheim, en Angleterre pour le duc de Marlborough (Fig. 3). Les changements politiques, intervenus après la première guerre mondiale, infléchirent la carrière d'Achille Duchêne et le conduisirent à imaginer des projets, totalement dégagés du vocabulaire historiciste, résolument modernes, parfois même visionnaires²⁶. C'est ce qu'éclaircit ces propos, sous la plume du grand historien des jardins Ernest de Ganay : "Ils avaient tracé la voie, ou plutôt remis le jardin français dans sa vraie voie, la voie de la tradition, reprenant l'ancienne formule pour le rétablir autour des anciennes demeures qui en avaient été dépouillées. Une fois ces jardins restaurés, la leçon apparaissait, désormais vivante, et l'évolution du style devait naturellement se produire, puisqu'elle partait de sa base, condition sans laquelle tout art nouveau risque d'être mort-né [...]. Il n'est point paradoxal d'affirmer que c'est grâce à cette réaction que nous devons actuellement le progrès de l'art des jardins, nettement affirmé depuis quelques lustres. Toute une école nouvelle compose aujourd'hui les plus ingénieux et les plus fantaisistes à la fois des jardins modernes²⁷".



Fig. 3 – Parc de Blenheim (Angleterre)

C'est en 1867, l'année de l'Exposition universelle de Paris qui devait voir le triomphe de l'urbanisme mis en œuvre par le baron Haussmann, secondé par Jean-Charles Alphand pour la création des parcs et des jardins dont le parc des

Buttes-Chaumont, que parût le grand livre d'Arthur Mangin, *Les jardins. Histoire et description*²⁸. Cet ouvrage, illustré de belles gravures, peut être considéré comme le résultat d'une démarche qui visait à fonder une véritable histoire mondiale des jardins. L'auteur, animé d'une vision humaniste et progressiste, formule dans l'introduction ce qu'il conçoit comme le sens profond d'une forme artistique, souvent rejetée jusqu'alors dans les marges de la pensée esthétique : "...*L'histoire des jardins a, comme toute autre, sa philosophie, sa morale, elle se rattache par des liens étroits à l'histoire des arts, des sciences, des institutions civiles, politiques et religieuses, des mœurs, de la civilisation en un mot, et, de plus, à l'ensemble des phénomènes inhérents au climat de chaque pays et à la nature de ses productions*". Ce postulat qui prône une démarche historique véritablement globale nous apparaît, a posteriori, visionnaire, dans la mesure où l'histoire des jardins devait rester encore pour longtemps dépendante d'une l'histoire de l'art traditionnelle et de ses analyses stylistiques réductrices.

Or, il devenait évident que, désormais confronté à la vaste documentation résultant des inventaires, matière proliférante, l'historien des jardins devait mettre au point de nouvelles méthodes susceptibles de rendre compte de la complexité même de ces "monuments vivants" que sont les parcs et jardins résultant, à travers le temps, d'un subtil dosage entre nature et culture. Cette démarche pluridisciplinaire, à partir éclairages partiels selon une grille de lecture multiple, a été mise en œuvre, par exemple, dans un ouvrage publié en 2006, *André Le Nôtre. Fragments d'un paysage culturel : Institutions, arts, sciences et techniques*²⁹. La figure du jardinier de Louis XIV et certaines de ses grandes créations sont évoquées aussi bien à travers les investissements ruraux des membres de la nouvelle élite financière que par le biais de la gestion sylvicole et cynégétique des "grands parcs", pour ne retenir que deux exemples parmi bien d'autres. Depuis quelques décennies, on a aussi vu se développer une archéologie propre aux jardins qui vient "fonder" - comme pour la bâtisse - une nouvelle connaissance technique, jusque là méconnue, car elle permet de révéler leur organisation interne : pendages modifiés des sous-sols, guidages des nappes phréatiques, amendements, fosses de plantations, toutes choses qui témoignent d'une maîtrise subtile des ressources hydrogéologiques et des pratiques horticoles³⁰...

Une partie de cette archéologie qui s'est développée plus récemment, informe et rejoint l'histoire environnementale, discipline fondée dans les années 1970 aux Etats-Unis, avant d'essaimer dans le monde entier. Dans le domaine des parcs et jardins, les livres de Serge Briffaud et Olivier Damée³¹ pour Chantilly et de Grégory Quenet³² pour Versailles viennent mettre en question notre vision d'une nature totalement sous contrôle et redonnent leurs rôles aux animaux et au végétal. On peut d'ailleurs s'étonner qu'il ait fallu si longtemps pour que reviennent au premier plan : arbres, arbustes et fleurs, grâce à ce que l'on a identifié comme une "histoire de la botanique appliquée aux jardins", récemment étudiée

avec une magnifique pertinence par les ouvrages de Mark Laird³³ et Clemens Alexander Wimmer³⁴. Ainsi, peu à peu, après un siècle et demi, voit-on se mettre en place les prédictions d'Arthur Mangin !

**MONIQUE MOSSER
INGÉNIEUR HONORAIRE AU CNRS
(CENTRE ANDRÉ CHASTEL).**



Fig. 4

NOTES

- 1) Françoise Dubost, Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1994.
- 2) On ne dispose pas de statistiques plus récentes sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication.
- 3) Marie-Hélène Bénetière, Jardin. Vocabulaire typologique et technique, Paris, Éditions du patrimoine, 2000.

- 4) Vendée côté jardin. Promenade au cœur d'un patrimoine, Paris, Somogy/Conseil général de Vendée, 2006.
- 5) Isabelle Levêque, Les parcs et jardins de l'Anjou au fil de l'histoire, Lyon, Lieux-Dits, 2015.
- 6) Marie-Hélène Bénétière et Frédérique Boura, Jardins en Alsace, quatre siècles d'histoire, Lyon, Lieux-Dits, 2010.
- 7) Hervé Brunon et Monique Mosser, Le jardin contemporain : Renouveau, expériences et enjeux, Paris, Nouvelles éditions Scala, 2006.
- 8) Frédérique Basset et Laurence Baudelet, Jardins partagés, Terre vivante Éditions, 2008.
- 9) Monique Mosser, "L'histoire des jardins : enjeux, débats et perspectives", Revue de l'Art, n°129, 2000-3, p. 5-13. Pour plus d'informations sur les pré-inventaires, Cf. le site du Ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/merimee/jardins.htm>
- 10) Guy Massin-Le Goff, Les châteaux néogothiques en Anjou, Paris, N. Chaudun, 2007.
- 11) Olivier Rialland, Les parcs et jardins des châteaux dans l'Ouest de la France. Paysage évanescent, patrimoine naissant, thèse de doctorat de géographie sous la direction de Jean Renard, Université de Nantes, soutenue le 4 novembre 2002, Ruralia, 2003-12/13, mis en ligne le 9 juillet 2004. URL : <http://ruralia.revues.org/document354.html>
- 12) Florence Collette, "Louis-Sulpice Varé (1803-1883), un paysagiste français du XIX^e siècle à redécouvrir", POLIA – Revue de l'Art des jardins, n°3, printemps 2005, p. 5-30.
- 13) Ce fonds a fait l'objet d'une exposition aux Archives départementales du Maine-et-Loire : André Leroy ou la passion de l'horticulture, du 15 octobre au 30 décembre 2009.
- 14) Alix Audurier Cros, Sylvia Bellono et Véronique Fossat, "Les paysagiste d'Écully dans la région de Lyon : deux dynasties, les Luizet et les Barret (1766-1978) et leurs collaborateurs", Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e au XXI^e siècle, sous la direction de Michel Racine, Arles/Versailles, Actes Sud/École nationale supérieure du paysage, 2002, p. 76-79.
- 15) Dominique Bonnet, "Brice Michel (1822-1889) - Henri Michel (1854-1930)", Créateurs de jardins et de paysages en France du XIX^e au XXI^e siècle, sous la direction de Michel Racine, Arles/Versailles, Actes Sud/École nationale supérieure du paysage, 2002, p. 39-42.
- 16) Cécile Lataste, "Des modes de représentations des plans aquarellés. Exemples de parcs paysagers en Vendée", Vendée, Côté Jardin. Promenade au cœur d'un patrimoine, Paris, Somogy/Conseil général de Vendée, 2006, p. 148-155.
- 17) Luisa Limido, L'Art des jardins sous le Second Empire. Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1873-1924), Seyssel, Champ Vallon, 2002.
- 18) Isabelle Levêque, "L'œuvre de François Duvergier (1801-1887) : quelques

- visions prismatiques sur les pratiques de jardins au XIX^e siècle”, POLIA - Revue de l’Art des jardins, n°1, printemps 2004, p. 17-41.
- 19) ICOMOS : International Council of Monuments and Sites (Conseil international des Monuments historiques et des sites), IFLA (International Federation of Landscapes Architects (Fédération internationale des Architectes paysagistes).
 - 20) Se reporter au site dédié de l’ICOMOS : <http://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes>
 - 21) Guy Massin-Le Goff, Le château Colbert à Maulévrier, Paris, Nouvelles éditions Scala, 2015.
 - 22) Monique Mosser, “Jardins “Fin de Siècle” en France : Historicisme, symbolisme et Modernité”, Revue de l’Art, n°129, 2000-3, p. 41-60.
 - 23) Patricia Bouchenot-Déchin, André Le Nôtre, Paris, Fayard, 2013 et Georges Farhat et Patricia Bouchenot-Déchin (sous ma direction de), André Le Nôtre en perspectives, Paris, Hazan, 2013.
 - 24) Patrice de Vogue, Mémoire d’un chef-d’œuvre, Vaux-Le-Vicomte, 1875-2008, éditions de l’Imprimerie Nationale, 2008 et Jacques Moulin, Les jardins de Vaux-le-Vicomte. Histoire, légendes et métamorphoses d’un chef-d’œuvre de Le Nôtre, Paris, Spiralinthe, 2014.
 - 25) Monique Mosser, “Les Duchêne et la réinvention de Le Nôtre”, Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours, Paris, Flammarion, 1991, p. 442-446 et aussi Claire Frange et Michel Duchêne (sous la direction de), Le Style Duchêne. Henri et Achille Duchêne, Architectes Paysagistes 1941-1947, Paris, Spiralinthe, 1998.
 - 26) Achille Duchêne, Jardins d’hier, d’aujourd’hui et de demain, Paris, Fréal, 1935.
 - 27) Ernest de Ganay, “Les jardins de Jacques De Wailly”, L’Architecture, 15 janvier 1935, p. 21 - 26.
 - 28) Arthur MANGIN, Les jardins. Histoire et description, Tours, Mame, 1867.,
 - 29) Georges Farhat, Monique Mosser et Antoine Picon (sous la direction), André Le Nôtre. Fragments d’un paysage culturel. Institutions, arts, sciences et techniques, Sceaux, Musée de l’Île-de-France, 2006.
 - 30) Anne-Marie Guimier-Sorbets et Paul Van Ossel (sous la direction de), Archéologie des jardins. Analyse des espaces et méthodes d’approche, Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 2014.
 - 31) Serge Briffaud et Olivier Damée, Chantilly au temps de Le Nôtre. Un paysage en projet, Florence, Leo S. Olschki, 2013.
 - 32) Grégory Quenet, Versailles. Une histoire naturelle, Paris, Éditions La Découverte, 2016.
 - 33) Mark Laird, A Natural History of English Gardening (1650-1800), Yale, Yale University Press, 2015.
 - 34) Clemens Alexander Wimmer Lustwald, Beet und Rosenhügel : Geschichte der Pflanzenverwendung in der Gartenkunst. Weimar , VDG, 2014

INTRODUCTION À LA COMMUNICATION DE VÉRONIQUE LATHIERE SUR LE PARC DÉPARTEMENTAL DE LA PLAGE BLEUE

Les transformations physiques du territoire du Val-de-Marne, marquées par les deux phénomènes conjoints de l'industrialisation et de l'urbanisation, se sont étalées sur un siècle-et-demi, faisant passer une campagne structurée par de grands domaines en un paysage très fortement urbanisé. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Val-de-Marne, dans l'étude qu'il consacrait à l'histoire de l'évolution du paysage val-de-marnais et plus précisément à la typologie des jardins¹, replaçait l'histoire des jardins dans ce processus de fabrication du territoire. Cette étude montre que le jardin, décliné dans ses typologies successives, a été et demeure un élément de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, reflet des projets de société de chaque époque : le développement des anciens domaines religieux et l'implantation des grands domaines royaux témoignent de l'emprise de l'Église et des aristocrates sur le territoire rural, les jardins ouvriers relèvent d'un grand projet social d'hygiénisme etc. Dans cette même perspective, le développement des parcs départementaux à partir des années 1970, relève lui aussi d'une volonté politique, dont les prémices apparaissent dès la création du département et l'élection de la première assemblée départementale².

Cette volonté se dégage assez lisiblement des archives produites par les assemblées départementales successives, quelle qu'en soit l'orientation politique : en effet, les premières actions significatives en ce domaine, conduites sous l'égide du gaulliste Roland Nungesser entre 1970 et 1976, avec notamment la création du premier service des espaces verts en 1972 et la création du Parc interdépartemental des sports et des loisirs du Tremblay en 1975, sont poursuivies et amplifiées sous les présidences de Michel Germa et de Christian Favier.

La question des espaces verts et de la préservation d'un "poumon vert" s'inscrit désormais dans un processus long de planification : premier plan décennal des espaces verts en 1976, suivi par d'autres plans en 1987, en 1994, devenus Schéma départemental des espaces verts et du paysage, structuré en 2006.

Le développement et la création *in extenso* de parcs départementaux - au nombre de vingt-et-un en 2015 - procède de cette vision du territoire. A ce titre, l'exemple du parc départemental de la Plage bleue à Valenton, qui a remporté le Trophée du paysage en 1993, est particulièrement évocateur.

MARIE-ANDRÉE CORCUFF

NOTES

- 1) Agnès Bataillon, Gwenaëlle Ruellan, Patrick Urbain, Catherine Virassamy (dir.), *Jardins en banlieue, les jardins dans la fabrication du territoire en Val-de-Marne*, Paris, Créaphis, 2003
- 2) Emmanuel Bellanger, Julia Moro (dir.), *Le Val-de-Marne, anthologie, 1964-2014*, Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, 2014, pp. 81-83

HISTOIRE D'UN PARC CONTEMPORAIN : LA PLAGES BLEUE.

Situé à Valenton, au sud de Créteil dans le Val-de-Marne, ce parc départemental se trouve à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Paris. Sa superficie est de 40 hectares avec un plan d'eau de 8 hectares.

La Plage bleue est cernée à l'ouest par un parking de stockage de véhicules neufs (30 hectares), au nord par un faisceau de voies SNCF et des lignes EDF très haute tension, à l'est par une usine de concassage de béton et les voies du TGV. La présence d'un parc dans un tel environnement, pourrait paraître bien étrange à qui ne connaît pas l'histoire de la Plage bleue !

L'histoire de ce parc est directement liée à sa situation géographique. Le site de la Plage bleue se trouve au centre d'une vaste plaine alluviale, formée dans des temps géologiques lointains, à l'emplacement du point de confluence de la Marne et de la Seine. Aujourd'hui, plus au nord, l'ancienne confluence a laissé sur place une épaisse couche de sable qui s'étend de la Marne à la Seine. Toute cette plaine est inondable en cas de crue du fleuve. Ainsi, pendant plusieurs siècles, le site a été préservé de l'urbanisation. Il restait intensément cultivé (culture maraîchère) car le sol était riche et bien drainé.

C'est au début du siècle dernier que les paysages fertiles de cette plaine vont radicalement se transformer. Un sable très fin, très convoité pour les reconstructions d'après-guerre puis pour les infrastructures routières, est extrait sur 4 à 5 mètres de profondeur. L'exploitation encore artisanale des premières carrières de sable (en 1908) devient très vite industrielle. Alimentée par la nappe phréatique superficielle, chaque zone de gravière forme un plan d'eau. En quelques décennies une mosaïque de bassins compose le nouveau paysage de cette plaine.

L'une de ces mares, la "Mare Bleue" devient alors très populaire. Elle attire pêcheurs, baigneurs, familles qui viennent pique-niquer le week-end. On installe des pédalos, des plongeoirs, des plates-formes ! Le site attire la population locale mais aussi les Parisiens et Parisiennes. A la Bastille, des moyens de transport sont affrétés pour se rendre à Valenton. Une pancarte indique même "Départ pour la Plage bleue". C'est une période inoubliable qui a marqué la mémoire collective des Valentonnais. La Plage bleue donnait à Valenton une identité, une richesse.

Après cette période faste, les plans d'eau alentour sont progressivement comblés par des remblais hétéroclites, laissant place à d'immenses friches que la végétation peine à reconquérir, vu la nature des sols. Pour des raisons d'insalubrité et de manque d'entretien, la Plage Bleue est fermée au public en 1979 et

abandonnée. Elle est rachetée par un carrier qui reprend l'exploitation des dernières poches de sable.

C'est sans doute l'attachement de la population à son passé, puis la conviction des élus et de P. Dauvergne (à l'époque directeur des Espaces verts au Conseil Général) qui préservent le site de la Plage bleue et son plan d'eau, des pressions urbaines et industrielles. En 1980, l'emprise de l'ancienne base de loisirs est déclarée inconstructible dans le POS.

Quelques années après, grâce à la commune, une convention est signée entre le département du Val-de-Marne, la commune de Valenton et l'exploitant. Cette convention conditionne le futur projet. Elle prévoit, en échange d'un droit de remblaiement d'un million et demi de mètres cubes de remblais, la rétrocession gratuite de la presque totalité des terrains au Département. En contrepartie, celui-ci prend l'engagement de créer et d'entretenir la Plage bleue.

Le contexte urbain de l'époque est le suivant : orienté nord/sud, le rectangle de 40 hectares que constitue l'emprise du futur parc s'appuie au nord sur un large faisceau de lignes SNCF, au sud sur la frange urbaine de Valenton. A l'est et à l'ouest s'étendent de vastes zones de friche encore disponibles où les pressions urbanistiques et industrielles s'intensifient. On prévoit pour un avenir proche l'interconnexion du TGV, des zones d'activités, diverses déviations routières...

Le site de la Plage Bleue, en 1989, au moment où le Conseil départemental intervient, a conservé son plan d'eau. Des masses de remblais ont déjà été déposées. La végétation a disparu. Le terrain est déjà jalonné par d'énormes pylônes EDF. Le terrain est retourné, chahuté, éventré de part en part. Et pourtant, je me souviens avoir encore aperçu à plusieurs reprises un baigneur nostalgique au milieu de ce site dévasté.

Les intentions du projet étaient bien sûr de redonner vie à l'ancienne "Plage bleue", d'intégrer dans la conception du projet 1,5 million de m³ de remblais tout en conservant un plan d'eau suffisant.

Enfin, le projet s'inscrivait dans un environnement en pleine mutation et devait pouvoir s'adapter dans le temps à l'évolution urbaine et démographique du site.

Dans ce paysage périurbain en perte de sens, il nous est apparu nécessaire de dessiner le parc, selon un parti géométrique fort et structurant sur lequel pourrait s'appuyer l'extension future de la banlieue. A cette fin, les remblais ont été modelés et sculptés pour former des points de repère à l'échelle des infrastructures routières, ferroviaires, EDF... qui cernaient ou cerneraient à terme la Plage Bleue. Le plan de nivellement est le 1^{er} plan qui a été fourni au carrier, qui était encore présent sur le site et qui continuait à remblayer! Il constitue l'ossature du futur Parc. Il est issu d'un travail commun entre les paysagistes de la direction des espaces verts du Conseil général et de l'agence Ilex.

Le projet va se réaliser en 3 tranches de travaux :

- la 1^{ère} tranche correspond à l'aménagement du nord du Parc et se compose d'une grande butte et du parking d'accès.
- La tranche 2 s'est réalisée en 2 phases : les abords du plan d'eau (plage, îles, jardins aquatiques, haut plateau...), puis l'amphithéâtre.
- La 3^{ème} tranche vient d'être ouverte au public et forme l'entrée du parc vers la ville.

La 1^{ère} tranche a été conçue par l'agence Ilex de Lyon, les tranches 2 et 3 par la direction des espaces verts du CG 94.

Tranche 1

Une grande partie des remblais a été concentrée au nord du parc, le long des voies SNCF, pour former un imposant belvédère de 20 mètres de haut. Il joue un rôle important puisqu'il permet un basculement entre deux mondes, deux échelles : d'un côté celle de la géographie urbaine contemporaine, de l'autre celle du jardin. Sa position en surplomb met le parc en relation avec les limites lointaines du territoire : les plateaux de Brie et de Vitry, Paris, la Seine, la Marne...

Sa ligne de crête marque le paysage. Plantée de pins noirs avec un rythme très particulier, elle devient un point de repère dans la banlieue.

Son versant sud, vers l'intérieur du parc, est composé de terrasses intermédiaires plantées d'arbres fruitiers qui permettent de redescendre à l'échelle du promeneur, du jardin et de créer des lieux plus intimes.

Tranche 2

Le plan d'eau, témoin de l'ancienne carrière de sable a bien sûr été conservé. Il constitue le cœur même du parc. Le long des rives, des lieux singuliers liés à l'eau se succèdent au fil de la promenade.

On y trouve :

- la grève, où des lits de sable et de galets se juxtaposent comme les strates de l'ancienne carrière...
- le jardin d'eau, où digues et passerelles permettent aux promeneurs de s'aventurer au milieu d'une collection de végétaux aquatiques et de graminées...
- les îles, qui forment des jardins flottants comme des fragments de paysage détachés du parc.
- la roselière... espace plus naturel où les jardiniers interviennent peu, espace de refuge pour la faune, de frayère pour les poissons.

A l'extrémité sud-est du parc, un amphithéâtre de plein air forme un vaste volume qui s'ouvre vers le plan d'eau. Le boisement dense des flancs du talus, les gradins sculptés dans la courbe intérieure du relief encerclent une grande pelouse de plus d'un hectare. Elle permet d'accueillir des spectacles et de grandes manifestations avec, pour toile de fond, le paysage remodelé des tranches précédentes.

Tranche 3

Après trois années de travaux, la troisième tranche du parc (11 hectares) a été inaugurée en avril 2009.

Cette nouvelle tranche a un rôle essentiel : c'était le maillon manquant permettant de désenclaver le parc et de l'ouvrir sur la ville, les liaisons piétonnes, la coulée verte du TGV. En effet, l'entrée du parc se trouve à la jonction de trois coulées vertes d'échelles différentes :

- l'échelle régionale, avec la Coulée verte du TGV qui passe le long de la route départementale, et qui relie la base de loisirs de Créteil à Santeny, au sud du département.

- l'échelle départementale, avec l'enchaînement de trois parcs départementaux (la Plage bleue, le champ Saint-Julien et la Saussaie - Pidoux qui se prolonge jusqu'au cœur de Villeneuve-Saint-Georges)

- l'échelle communale, avec les liaisons vertes qui correspondent à d'anciennes sentes, qui partent du centre ville de Valenton et rejoignent le Parc.

Avec cette tranche, le parc atteint sa véritable dimension départementale. Libérée des gros terrassements réalisés dans les tranches précédentes, cette partie forme maintenant l'entrée principale du parc en façade de la route départementale. Elle a permis d'orienter la recomposition urbaine aux abords du parc.

Par exemple, cette voirie a pu être intégrée dans la composition générale du projet. Un travail conjoint avec nos collègues des routes a permis d'accorder planimétrie, altimétrie, planning des deux projets et d'insérer la route dans un large mail le long du parc. Ainsi, l'effet de coupure produit par cette voie a été minimisé et l'accès des piétons grandement facilité et sécurisé.

De l'autre côté du mail le jardin se prolonge par un espace de parking temporaire ne servant que pour les grandes manifestations. Il est traité en gazon renforcé, ce qui lui donne une certaine polyvalence. Il est notamment utilisé, comme terrain de sport par le collège avec lequel il communique. En cas de pluie centenaire, il a aussi été étudié pour servir de bassin de rétention de la nouvelle voie.

Dans cette dernière tranche, les terrassements se sont limités à la réalisation de 2 plans légèrement inclinés vers le sud et la ville. Ils créent des écrans succes-

sifs, et une progression dans la découverte du Parc. Ils permettent de protéger l'intimité des jeux d'eau, de ne pas dévoiler le Parc d'un seul coup d'œil et de ménager des effets de surprise.

L'eau est l'élément majeur de cette tranche : élément ancré dans l'histoire même du site et voulu dès l'origine du programme. A l'entrée du parc, sur le grand parvis, l'eau est déjà présente et court dans de petites rigoles au ras du sol. Elle invite le promeneur à pénétrer plus loin dans le parc pour découvrir le jardin des brumes, le canal, le bassin planté...

Le bruissement de l'eau permet petit à petit d'oublier les bruits de la ville, des avions, du TGV...

Dans cette nouvelle partie, le promeneur renoue comme autrefois avec les plaisirs de l'eau. De grands jets d'eau permettent aux enfants de se rafraîchir sans danger, ce qui compense l'interdiction à la baignade des tranches précédentes. Cette activité se développe avec un très grand succès durant l'été. Ainsi, le rôle social des parcs dans ces territoires défavorisés se trouve véritablement conforté.

En 2010, un bâtiment d'accueil a été réalisé en limite sud-ouest du Parc et vient marquer la nouvelle entrée de la Plage bleue. Sa construction se fait en rez-de-jardin pour favoriser son ouverture sur le parc, les jets d'eau, la patinoire. Il est réalisé en bois et en verre et est composé d'une grande salle polyvalente pour les fêtes, les expositions... de locaux pour les artistes, de locaux techniques et de sanitaires. Sa toiture se prolonge par un large auvent, qui permet de maintenir des animations en cas d'intempéries.

CONCLUSION

Le tracé très volontaire du projet, l'échelle monumentale des terrassements permettent aujourd'hui au Parc de résister à l'expansion péri-urbaine de cette plaine alluviale, et d'établir un dialogue entre des univers étrangement juxtaposés.

Après beaucoup de ténacité et de patience, Valenton a retrouvé sa Plage bleue... un patrimoine sauvé par l'attachement des habitants à l'histoire de leur territoire !

VÉRONIQUE LATHIERE
PAYSAGISTE À LA DIRECTION DES ESPACES VERTS
ET DU PAYSAGE,
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

LES JARDINS DU CHÂTEAU DE SAINT-MAUR DE LA RENAISSANCE A LA RÉVOLUTION

Le parc du château de Saint-Maur a certainement été l'un des plus beaux et des plus grands parcs de château en Val-de-Marne. On peut en suivre l'évolution de 1544 à 1789 grâce à une collection remarquable de plans, répartis entre la Bibliothèque nationale (fonds Robert de Cotte), les Archives nationales, les archives des Princes de Condé conservées par la Bibliothèque du château de Chantilly et le Nationalmuseum de Stockholm. Malheureusement, les plans qui nous intéressent le plus, ceux de la période Le Nôtre / Desgots, soit les dernières décennies du XVII^e siècle, ne sont généralement ni datés ni signés.

Notons que l'art des jardins est un art éphémère : un jardin peut être le plus beau du monde à un instant T, et n'être plus qu'une ruine dix ans après. Rappelons aussi que, dans les grands domaines, architecture et jardins sont indissociables.

Le château de Saint-Maur, construit par Philibert Delorme et très transformé par la suite, a été successivement épiscopal, royal à partir de 1564, enfin princier de 1598 à la Révolution.

LA RENAISSANCE

Ces dernières décennies, les travaux de Monique Kitaeff, Catherine Grodecki, Jean-Marie Pérouse de Montclos, Bertrand Jestaz¹, les colloques Jean Du Bellay et Philibert Delorme², les publications des recueils du British Museum et de la Bibliothèque de Lyon³, ont renouvelé et précisé les recherches anciennes d'Henri Clouzot, d'Anthony Blunt et de Louis Hauteœur⁴.

La construction du premier château de Saint-Maur est issue de la volonté du cardinal Jean du Bellay, alors évêque de Paris et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Maur, et ensuite doyen du même établissement qu'il a fait séculariser. Dès 1534, il a en projet de remplacer le vieux manoir abbatial humide en bord de Marne par un édifice enrichi de statues antiques⁵, élevé sur la butte qui domine l'abbaye. Le premier logis — Du Bellay ne parle pas de château mais d'ermitage ! — est commencé vers 1541. En juillet 1544, il est inachevé et n'a que deux grandes salles et trois chambres, mais c'est suffisant pour accueillir François 1^{er} durant trois semaines. Deux autres pièces sont ajoutées en 1546⁶.

Œuvre emblématique de Philibert Delorme et l'un des premiers exemples de la nouvelle architecture à l'italienne de la Renaissance française, le château de

Saint-Maur est de ceux dont parlent tous les historiens de l'architecture, bien qu'on ait quelque mal à reconstituer les premiers états du château, car le grand architecte n'en a publié qu'un plan inexact, une demi-façade sur cour et une façade d'entrée qui n'aurait pas été construite.

LES PREMIERS JARDINS BOTANIQUES

Ce que tous les auteurs ont négligé, c'est que ce qui intéressait Du Bellay, ce n'était pas tant sa modeste villa italianisante, certes novatrice, mais surtout ses jardins, et c'est certainement ce qu'admirent dans l'été 1544 le roi et sa cour. Ce qui m'a mis la puce à l'oreille est une phrase de Pierre Belon, jardinier botaniste, envoyé à la découverte des plantes méditerranéennes de 1546 à 1549. Il mentionne les plus beaux jardins qu'il ait vus : "onc n'en vis un plus magnifique que celui de la seigneurie de Venise à Padoue, dont je sais monseigneur Daniel Barbarus, Patriarche d'Aquilée, avoir été l'auteur. Le second d'après, en notre France, à Saint-Maur près de Paris."⁷

Voilà qui n'est pas rien, mais de quoi s'agit-il ? Le jardin de Padoue, c'est un jardin botanique, le plus ancien encore existant au monde. Quant à Belon, il vient de créer en 1538-1539 à Touvoie près du Mans, pour René du Bellay, l'un des premiers sinon le premier jardin botanique de France. C'est précisément de ce jardin de Touvoie que René envoie à son frère Jean, en février 1543, un bon jardinier qu'il a formé et se propose de lui mettre en caisse des arbres de trois à quatre pieds de haut, ou de plus grands s'il peut attendre jusqu'à l'hiver prochain⁸.

Les jardins botaniques de Pise, Padoue et Florence créés en 1543-1545 et les jardins des frères Du Bellay au Mans et à Saint-Maur en 1539-1544, ce sont tout simplement les premiers jardins botaniques d'Europe.

S'il est impossible de reconstituer le jardin, à la fois botanique et d'agrément, qu'admire François 1^{er} dans l'été 1544, on peut en avoir une idée à la lecture d'une ode latine de Jean du Bellay, qui décrit quelques-unes des plantes qu'il tente d'acclimater : oliviers, pistachiers, grenadiers, cognassiers, pêcheurs, cédratiers, myrtes, térébinthes, cyprès, épicéas, et surtout le laurier, son préféré⁹ ; le tout entouré sans doute des vignes sur lesquelles il réussit des greffes, et agrémenté de statues antiques : Michel de l'Hospital y décrit un Priape, une Pomone, un Mercure et un Apollon¹⁰.

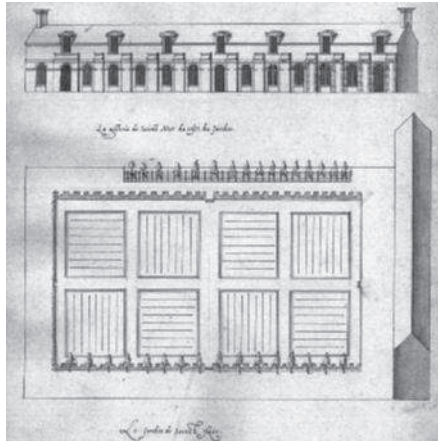
LA PREMIERE MACHINE HYDRAULIQUE DE SAINT-MAUR

Jean du Bellay décrit aussi des fontaines et des rigoles alimentées par l'eau de la Marne. C'est grâce à elles que poussent des légumes et des arbres fruitiers

exhibant “des richesses si grandes qu’on n’en saurait voir de telles en aucun lieu de délices”¹¹. Nous savons par les archives conservées au château de Chantilly qu’il avait réquisitionné le moulin banal pour y installer “quelques engins et pompes pour fere monter les eaux et lé fere venir audit chastel qu’il a fait edifier de neuf audit doyenné de St Maur, et de là les fere conduire et aller le long du parc d’icelluy lieu es lieux où bon semblerait”¹². Les travaux, certainement réalisés en 1543-1544, semblent avoir été hâtifs et provoquent la colère des habitants “contraints d’aller moudre ailleurs”. Ces derniers obtiendront d’Eustache du Bellay, successeur de Jean, la construction d’un nouveau moulin banal en 1553. Une note du XVII^e siècle, qui accompagne l’acquisition de ce moulin par Gourville en 1679, indique que les installations hydrauliques étaient abandonnées dès mai 1551¹³. Vingt-cinq ans plus tard, Bernard Palissy, dans les conférences sur les eaux et fontaines qu’il donne à Paris en 1575, fait une allusion passablement ironique à un architecte bien vu à la cour et riche de 20 000 livres de bénéfices, “qui se faisoit quasi appeller le dieu des maçons ou architectes”, et qui ne peut être que Philibert Delorme. Celui-ci se serait vanté auprès d’un grand seigneur de pouvoir “faire monter l’eau d’une rivière en un haut jardin qu’il avoit près ladite rivière”, à l’aide de pompes constituées de maillets et de soupapes actionnés par les roues du moulin. Mais la violence de l’air enclos avec l’eau avait fait exploser les tuyaux de plomb, qu’il avait fallu remplacer par des tuyaux de bronze, coulés par un grand nombre de fondeurs réquisitionnés en toute hâte, pour la somme énorme de 40 000 francs, bien que “la chose ne valust jamais rien”¹⁴. J.-M. Pérouse de Montclos a publié ce texte sans le localiser¹⁵, car il n’avait pas connaissance des archives de Chantilly. En l’absence de documents relatifs à une machine hydraulique sur d’autres chantiers de Philibert Delorme, l’attribution à Saint-Maur n’est guère douteuse.

L’UNE DES PLUS ANCIENNES ORANGERIES

L’acclimatation de plantes méditerranéennes non rustiques a ses inconvénients : dès le premier hiver, tous les lauriers gèlent. Du Bellay jure qu’on ne l’y reprendra pas¹⁶. Six ans plus tard, à son retour de Rome, il fait construire au côté sud du château, au bout du jardin, une galerie de 56 m. de longueur dans œuvre, en fait une orangerie, sans doute l’une des premières de France¹⁷. Les dimensions donnent une idée de la quantité de plantes en caisses à y engranger. Un plan du recueil Du Cerceau de la Bibliothèque de Lyon, ainsi qu’un plan de 1673 redécouvert à Chantilly¹⁸, permettent de connaître cet édifice qui disparaîtra en 1680 : une galerie chauffée, à arcades étroites fermées de fenêtres et rythmée par des pilastres saillants, orientée plein sud, face à un jardin clos en pente et en creux protégé des vents. Jean du Bellay est désormais, après son frère, devenu un expert, et Claude Cottureau lui dédicace en 1553 sa traduction du traité d’agri-



Saint-Maur. Plan de la galerie des orangers construite en 1551. Bibliothèque de Lyon, "Recueil de Lyon", n° 116.

culture de Columelle en soulignant ses connaissances "comme assés le tesmoignent vos beaux jardinaiges de S. Mor des Fossés lez Paris"¹⁹. Rabelais également, qui y achève son Quart Livre en 1551, célèbre Saint-Maur dans sa préface pour ses "honnestes plaisirs d'agriculture et de vie rustique".



Saint-Maur. Au pied du château à droite, orangerie et emplacement du jardin botanique de Jean du Bellay. Plan Barbier, 1673. Bibliothèque du château de Chantilly, CP-F-0001(cl. P. Gillon).

Mais Jean du Bellay est reparti pour Rome où il construit d'autres jardins plus fastueux, les *Horti Ballaiani*, dans les ruines des thermes de Dioclétien²⁰, et ne reviendra plus guère à Saint-Maur. Dès 1555, ses jardins, que le poète Dorat appelle les *Horti Sammauriani*, sont en ruine, envahis de ronces, de bardanes et de tribules²¹. À sa mort, Catherine de Médicis récupère sa collection de marbres et de statues antiques, puis acquiert le château et la seigneurie de Saint-Maur en janvier 1564. Elle charge aussitôt Philibert Delorme d'agrandir et transformer le château. Celui-ci fait réparer et recouvrir en 1565 la "galerie des orangers", c'est-à-dire l'orangerie²². Son projet, ou plutôt ses projets, connus par les recueils du British Museum et de la Bibliothèque de Lyon, en partie réalisés, sont entièrement remaniés à sa mort par Catherine de Médicis au profit d'un projet plus ambitieux, publié par Androuet du Cerceau en 1579, mais qui reste inachevé en 1589 à la mort de la reine, laquelle laisse de grosses dettes. Le plan publié par Du Cerceau montre des jardins en damiers ornés de broderies et des vergers en creux à l'abri des vents, qui n'ont sans aucun doute jamais été réalisés.

Pendant près d'un siècle, le château de Saint-Maur, passé en 1598 aux princes de Condé, va rester ainsi inachevé, humide et peu logeable, malgré quelques travaux en 1643-1645. Louis XIII vient parfois y chasser dans le Grand Parc.

GOURVILLE

Au moment de la Fronde, le Grand Condé craignant pour sa vie se réfugie à Saint-Maur où il fait appel à un personnage qui a eu l'un des plus étonnants parcours du XVII^e siècle : Jean Hérault dit Gourville.

- Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, Madame de Motteville nous dit que Gourville "était né pour les grandes choses : avide d'emplois, touché du plaisir de plaire et de bien faire. Il avait beaucoup de cœur et de génie pour l'intrigue : il savait marcher facilement par les chemins raboteux et tordus, comme par les plus droits. Il persuadait presque toujours ce qu'il voulait qu'on crût, et trouvait à peu près les moyens de parvenir à tout ce qu'il entreprenait".

- Dans la biographie qu'il lui a consacrée, Alain Mazère définit ainsi Gourville : il "personnifie la faculté d'adaptation, que celle-ci s'applique aux individus, aux situations ou aux pays, aux tranchées des champs de bataille ou aux allées du pouvoir, à l'anarchie des guerres civiles de la minorité du roi ou à l'étiquette complexe de Versailles. Prestance et force de persuasion, capacité rare d'observation et d'action, choix pertinent des protecteurs et des collaborateurs ont complété les atouts de ce modèle de parvenu parfois peu regardant sur la méthode".

Comme on peut le constater, Gourville ne laissait pas indifférent !

Né en 1625 au sein d'une famille d'origine modeste, Jean Hérault est placé très jeune comme valet de chambre chez Louis de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Jean d'Angély. Débrouillard, il se fait rapidement remarquer par le frère de son maître, François de La Rochefoucauld qui le prend comme maître d'Hôtel avant d'en faire son secrétaire. Homme à tout faire de celui qui, avant de porter le titre de duc de La Rochefoucauld, porte encore celui de prince de Marcillac, Gourville essaie même de faire évader le prince de Condé et son frère le prince de Conti après leur incarcération.

Même si cette tentative échoue, une fois libéré en 1651 le prince de Condé invite à deux reprises Gourville à sa table. Craignant pour sa vie, le Grand Condé part se réfugier à Saint-Maur et il envoie Gourville à plusieurs reprises auprès de Mazarin afin de trouver un terrain d'entente. Finalement, après la bataille du faubourg Saint-Antoine en 1652, le Grand Condé part se mettre au service des Espagnols, tandis que Gourville continue son rôle d'intermédiaire entre Mazarin et les frondeurs.

Devenu Commissaire général des vivres à l'armée de Catalogne en remerciement des services qu'il a rendus, Gourville s'enrichit rapidement grâce à un système bien élaboré de pots de vin versés par les fournisseurs. Parallèlement à ces charges, Gourville continue à être en affaire avec Fouquet en devenant un des principaux courtiers des prêts que le surintendant fait à la Couronne. Enfin le 25 septembre 1660, Jean Hérault, dit Gourville, achète pour 100 000 livres la terre et la baronnie de Gourville à la sœur du Grand Condé²³.

C'est au moment où Gourville pense être bien établi que Fouquet est arrêté le 5 septembre 1661 et six mois plus tard, le 2 mars 1662, Gourville fait bien de partir se réfugier dans les Pays-Bas espagnols car le 7 avril 1663, il est condamné à mort par contumace et pendu en effigie tandis que ses biens sont confisqués²⁴. En dépit de cette condamnation, Gourville parvient, ce qui est extraordinaire, à servir d'intermédiaire entre Louis XIV et les princes allemands.

Après plusieurs années, au péril de sa vie, estimant qu'il a suffisamment rendu de services à son pays pour se faire pardonner, Gourville rentre en France et c'est ainsi qu'en mars 1669²⁵, Gourville peut être nommé Intendant des maisons et affaires de S.A.S. Monseigneur le prince de Condé, lui aussi rentré en grâce depuis le traité des Pyrénées.

Désirant s'établir, Gourville obtient en 1672 la capitainerie du château de Saint-Maur avec l'autorisation de loger au château en l'absence du prince et d'utiliser ses meubles. C'est sans doute à son initiative qu'est dressé par Barbier le plus ancien plan du territoire de Saint-Maur daté de 1673 et récemment découvert dans le Domaine de Chantilly. Si Gourville pense avoir trouvé sa thébaïde, il va vite déchanter car Mme de La Fayette apprécie également beaucoup les charmes du château de Saint-Maur²⁶. Ayant découvert le domaine à l'occasion

d'une promenade, elle obtient du prince de Condé d'y séjourner comme elle le désire et de disposer des meubles. Aussitôt dit, aussitôt fait et la comtesse jette son dévolu sur "une grande armoire en forme de cabinet, qui avait été autrefois fort à la mode et d'un grand prix, avec quelques autres vieilleries qui la pouvaient accommoder" commente avec une pointe d'énervement Gourville. Progressivement, elle finit par s'accaparer le château, laissant notre héros confiné dans sa chambre.

Elle aime beaucoup promener ses nombreux invités dans le parc et le long de l'eau, "de manière, dit Gourville, qu'elle était extrêmement contente de l'établissement qu'elle s'était fait". Pour ses sorties en carrosse²⁷, elle avait inventé "une chose qui réussissait fort bien, reconnaît Gourville, qui était, pour prendre mieux l'air, de faire abattre les vitres du devant et allonger les guides des chevaux, en sorte qu'elles passaient sur le carrosse et que le cocher, monté derrière, les guidait à son gré dans une grande pelouse où était la promenade".

"Quand je suis à Saint-Maur, je puis écrire, parce que j'ai plus de tête et de loisir, écrit-elle à Madame de Sévigné, avant de rajouter un peu plus loin : Paris me tue". Dans son sillage, elle fait venir le duc de La Rochefoucauld et Madame de Sévigné, et nous retrouvons de nombreuses allusions aux séjours qu'elle fait à Saint-Maur dans la correspondance que celle-ci échange avec sa fille. Par exemple, le 8 juillet 1672, elle écrit : "J'ai été à Saint-Maur faire mes adieux, sans les faire pourtant, car, sans vanité, la délicatesse de Mme de La Fayette ne peut souffrir tranquillement le départ d'une amie comme moi ; je dis ce qu'elle dit. J'y fus avec M. de La Rochefoucauld. Nous causâmes fort en chemin. Nous trouvâmes là Mme du Plessis, deux demoiselles de La Rochefoucauld, et Gourville qui, avec un coup de baguette, nous fit sortir de terre un souper admirable".

Gourville finit par confier à un proche à quel point la présence de Madame de La Fayette l'énerve et bien évidemment, ce bon ami s'empresse d'aller répéter mot pour mot ses propos à la principale intéressée ; "elle m'en fit des reproches, écrit Gourville, prétendant que cela ne pouvait qu'être commode pour moi, puisque, quand je voudrais y aller, je serais assuré d'y trouver compagne".

LES TRAVAUX DU CHATEAU DE SAINT-MAUR

Ne supportant plus la présence de la marquise, Gourville, pour s'en débarrasser, a l'idée d'engager des travaux d'embellissement du château et du parc. D'ailleurs, le 26 mai 1680, il convie Le Nôtre et Mansart à venir visiter le site de Saint-Maur. Le 15 juillet, il signe un traité avec le Grand Condé en vertu duquel le prince lui accorde l'usufruit de la baronnie de Saint-Maur ainsi qu'une rente de douze mille livres, à condition qu'il consacre deux cent quarante mille livres pour les "réparations, augmentations et embellissements dedans et dehors ledit

château”. Déjà, le 16 mai précédent, Gourville avait passé un marché avec le maître maçon Pierre Tapa pour l’achèvement des pavillons du château, abandonnant ainsi le projet de Gittard pour réaliser la symétrie des pavillons du projet de Catherine de Médicis. Quant à Mme de La Fayette, elle se plaint auprès de Madame de Sévigné qu’elle ne trouve plus de repos à Saint-Maur, étant obligée de quitter tous les soirs le château à onze heures car, écrit-elle, “je couche chez nos voisins à cause qu’on bâtit devant mes fenêtres”. Tout ce bruit généré par le chantier incommode la migraineuse Madame de La Fayette. Elle “vit bien, écrit Gourville dans ses *Mémoires*, qu’il n’y avait pas moyen de conserver plus longtemps sa conquête. Elle l’abandonna ; mais elle ne me l’a jamais pardonné”.

En moins de quatre années, le château et ses abords sont métamorphosés : Gourville entreprend dans un premier temps de terminer la construction du château, une des tours d’angle étant restée inachevée et n’atteignant alors que le second étage. Il fait également aménager le devant du château afin de créer un accès plus commode que la carrière qui s’y trouvait. Pour arroser les jardins qui sont magnifiquement aménagés, Gourville fait construire un moulin pour élever les eaux depuis la Marne. Les eaux sont alors réparties entre deux réservoirs : la rue des réservoirs à Joinville conserve le souvenir toponymique de ces installations. On peut constater à quel point de notoriété est arrivé Gourville lorsqu’on lit que le ministre Louvois, s’occupant de faire construire le canal de l’Eure afin d’alimenter le parc de Versailles, écrit en 1685 à l’entrepreneur qui fournit les tuyaux en fonte : “Je vous fais ce mot pour vous dire que vous me ferez plaisir de fournir à M. de Gourville le nombre de tuyaux à Saint-Maur... sans retarder les ouvrages du roi”²⁸.

Passionné par cette nouvelle mission, Gourville se laisse entraîner à des dépenses beaucoup plus importantes que prévu : “je tombai, écrit-il, dans l’inconvénient de tous ceux qui veulent accommoder les maisons : j’y ai fait pour près de quatre cent mille livres au lieu de deux cent quarante mille livres à quoi je m’étais obligé”²⁹. Très fier de ses jardins, il n’hésite pas à envoyer au prince de Condé des figues cultivées à Saint-Maur.

L’action de Gourville ne se limite pas au château et à son parc ; le 22 avril 1693, il prend ainsi la décision de reconstruire l’église Saint-Hilaire de La Varenne qui tombait alors en ruine. Un peu plus de deux mois plus tard, le 2 juillet, Gourville a une attaque d’apoplexie et à partir de ce moment-là, il ne se rend presque plus à Saint-Maur, préférant rester dans son logement de l’hôtel de Condé. Le 1^{er} janvier 1697, il accepte de restituer l’usufruit du domaine de Saint-Maur au prince de Condé en échange d’une rente de 6 000 Livres. Par contre la capitainerie revient à son neveu et héritier, François Hérault de Gourville, qui reçoit en plus du duc de Bourbon, six ans plus tard, la jouissance à Saint-Maur de la Cassine, ancienne propriété du conseiller Ranchin.

De son côté, après une vie bien remplie et avoir occupé ses dernières forces à laisser des Mémoires passionnantes à lire pour toute personne intéressée par le règne de Louis XIV, Gourville meurt à Paris le 14 juin 1703, à l'âge de 77 ans.

ANDRÉ LE NÔTRE



Le parc de Saint-Maur avant les transformations de Le Nôtre. Plan Lallemand, Bibliothèque du château de Chantilly, GR-FOL-CL-076 (cl. P. Gillon).

Parlons un peu d'André LE NÔTRE³⁰. Sa famille et sa formation expliquent son implication dans son métier et par conséquent sa renommée. Il est né le 12 mars 1613 dans la petite maison familiale située dans le jardin des Tuileries. Il est d'une lignée de jardiniers issue des bords de Loire, depuis Charles VII. Son prénom est celui de son parrain André Bérard de Maisoncelles, contrôleur général des Jardins de Sa Majesté. Son destin est tracé. Et sa marraine Claude de Martigny est la seconde épouse de Claude Mollet, "jardinier du roi" comme son père Jean. On peut aussi citer Jean Le Bouteux mari de la belle-mère de son père, et Pierre Desgots qui épouse en 1638 Élisabeth, sa sœur cadette.

C'est dans cet environnement de jardiniers en chef aux Tuileries, héritage de Catherine de Médicis, qu'André passe son enfance. Son père voulant lui offrir la meilleure formation possible, son précepteur lui apprendra l'histoire ancienne et moderne, la géographie, ainsi que deux matières fondamentales pour son avenir,

l'arithmétique et la géométrie. Il y a cependant une petite faille dans cette éducation : l'écriture et l'orthographe, faille qui explique les rares écrits qui nous soient parvenus.

André se forme aussi du point de vue artistique dans l'atelier de Simon Vouet, Premier Peintre de Louis XIII, dans les locaux du Louvre, en compagnie de Mignard, Le Brun, Patel, Cotelle, toute la classe montante d'artistes de l'époque. Quant à l'architecture, elle lui a été enseignée par François Mansart, qui lui a fait découvrir aussi les notions de perspectives longues ouvertes sur le paysage. Le *Traité du jardinage* de Jacques Boyceau de la Baraudie, paru en 1638, est l'ouvrage de référence à l'époque.

Les débuts professionnels d'André se situent vers 1635-1640 - soit déjà sous le règne de Louis XIII, où grâce aux relations de son père et à une mode de renaissance de la construction et du goût pour les jardins parmi la noblesse montante, André se fait un nom. C'est ainsi que le 26 janvier 1637, il reçoit le "brevet de jardinier" des mains du roi.

Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et son entourage, les Condé, Vendôme, Soissons, Guise font appel aux services de Jean puis de son fils André. Il semble que son premier chantier soit Blois, en compagnie de François Mansart où Gaston a été mis en résidence.

Et la première réalisation de Le Nôtre, ce sont les jardins de Livry (Seine-et-Marne) en 1642, domaine de Philippe de Coulanges, oncle de Mme de Sévigné qui y séjourna et en parle dans sa correspondance. C'est aussi la première représentation de perspective réalisée par André.

Après la mort de Louis XIII le 14 mai 1643, Le Nôtre travaille sur les jardins des Tuileries et reçoit le 2 décembre 1643 le brevet de "dessinateur des plants et parterres de tous les jardins du roi". Sa carrière de créateur de jardins commence.

Entre 1645 et 1646, il unifie et structure les parterres de Fontainebleau où Anne d'Autriche aime séjourner. Il y privilégie le retour de la sculpture, par un habile équilibre entre le minéral et le végétal. C'est le premier jardin royal entièrement refait par André, mais il faudra attendre quinze ans pour découvrir sa seconde création complète, la période de 1645 à 1660 étant consacrée à renouveler la clientèle de son père. Cette époque est marquée par l'arrivée des financiers qui achètent des terres pour vivre "noblement". L'action de Le Nôtre pendant cette période prend la forme d'interventions successives au long des années, comme à Chaville pour les Le Tellier ou Fontenay-en-Brie (Fontenay-Trésigny) pour Pierre Aubert, ami de Fouquet.

Il est intéressant de noter que pour le chantier du château de Thouars (Deux-Sèvres), il existe un des seuls documents écrits de la main de Le Nôtre, dans lequel on remarque deux expressions répétées plusieurs fois : "ne pas empêcher la vue" et "naturelle".

Le plan de la construction du château de Vaux-le-Vicomte date du 2 août 1656, chantier conduit par Le Vau, dans lequel Daniel Gittard (que l'on retrouve à Saint-Maur) aurait assuré la construction des terrasses. Il semble que Le Nôtre soit intervenu dans les années précédentes, car Pérelle mentionne la date de 1653 pour le début pratique des travaux des jardins. Le Nôtre et Fouquet se connaissaient et on peut penser que les premières études sont antérieures à l'achat du sol (1639). Le chantier dure jusqu'en 1661, année de la célèbre fête (17 août) ; la rapidité d'exécution s'explique par l'ampleur des moyens donnés par Nicolas Fouquet, surintendant des Finances.

MÉTHODE DE TRAVAIL

La méthode de travail de Le Nôtre est d'abord de se fonder sur un plan général qu'il trace, s'il n'existe pas, avec des indications sur le climat et la "figure du terrain" dans sa configuration spatiale mais aussi géologique. Il étudie les ressources hydrauliques disponibles (approvisionnement parfois très éloignés comme à Versailles) mais aussi les niveaux des sols (avec parfois des différences faibles à mettre en valeur). C'est ainsi qu'il crée une découverte permanente des paysages qui se transforment au fur et à mesure de la progression de la promenade de le long d'un grand axe apparent, avec la découverte d'autres axes transversaux. Ainsi par exemple à Vaux-le-Vicomte, la découverte finale du Grand Canal.

Basées sur les lois de la géométrie (symétrie) et de la science de l'optique, en particulier le phénomène d'anamorphose, définies au début du XVII^e siècle, toutes les lignes de fuite du jardin formées par les différents éléments conduisent à dessiner le regard vers un élément ou simplement l'horizon, le principe essentiel étant de créer une unité.

Pratiquement l'étude se fait par des idées jetées sous forme de croquis. C'est ainsi que nombreux sont les dessins à plusieurs "mains" montrant la diversité des intervenants, ce qui rend difficile la reconnaissance du dessinateur d'un plan. Mais Le Nôtre, ayant des compétences dans tous les domaines (botanique, hydraulique, architecture, mobilier comme les treillages), est présent à chaque phase des chantiers, en particulier lors des visites des commanditaires comme le roi. Des maquettes en bois ou en plâtre sont réalisées. La mise en œuvre sur le terrain est assurée par ses collaborateurs qui sont peu nombreux, formés par lui ou membres de sa famille, et, compte tenu de la durée de son activité (1635-1699), trois générations se sont succédé auprès de lui.

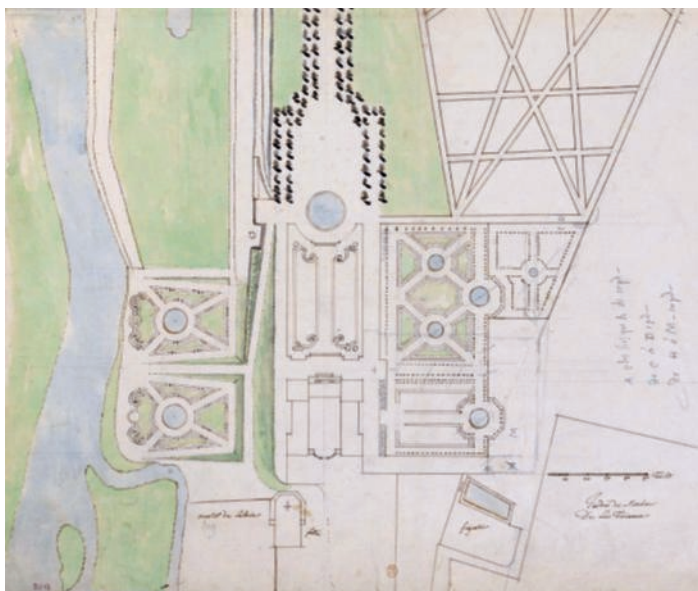
LE NOTRE DANS LE VAL-DE-MARNE

Parmi la centaine de jardins créés ou dans l'esprit de Le Nôtre, on peut citer dans le Val-de-Marne :

- Choisy-le-roi, propriété à partir de 1678 de la Grande Mademoiselle, cousine germaine de Louis XIV ;
- Conflans à Charenton, propriété en 1673 de François Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, chantier suivi par Michel Le Bouteux ;
- Ormesson, domaine d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, juge et rapporteur au procès de Fouquet, et ami de Le Nôtre. Le parc fut remanié vers 1755 ;
- Saint-Mandé, résidence privée de Nicolas Fouquet, acquise en 1654 ;
- Limeil-Brévannes dont l'hôpital a été construit à l'emplacement des jardins de la propriété de la famille de Corbie.

LE NOTRE À SAINT-MAUR

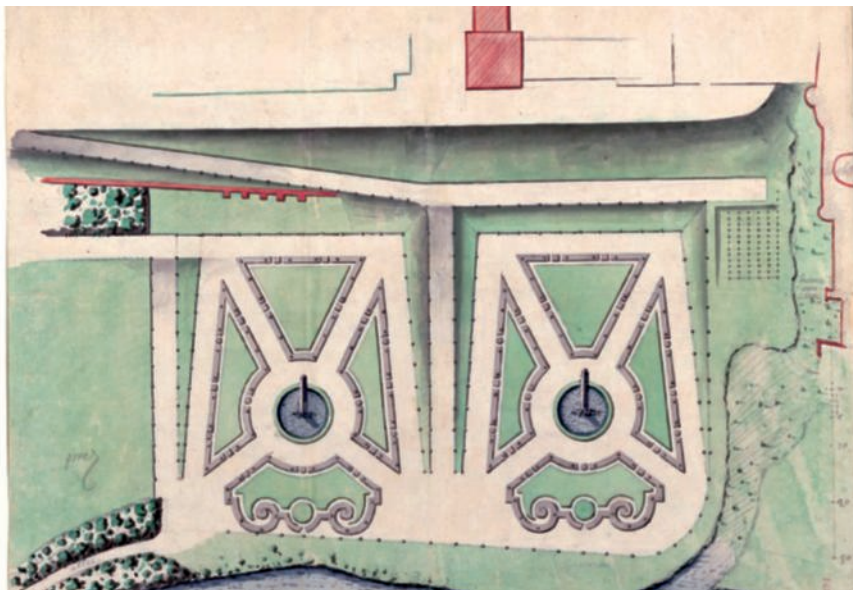
Le Nôtre est très demandé et réunit l'exploit d'être partout à la fois, tout en restant disponible pour le roi. Gourville, dans une lettre au duc d'Enghien du 30 janvier 1680, nous apprend que *“Mr Le Nostre vint hier dîner chez moi et m'offrit d'aller à Saint-Maur à condition d'en revenir le soir. Je l'y menai et le renvoyai deux heures après”*.



Jardins du château de Saint-Maur. Projet définitif de Le Nôtre.
BNF, Estampes, FT 6-VA-439.

Il semble que ce soit le plan dans le fonds Robert de Cotte, dessiné par Gittard sur les indications de Le Nôtre qui ait été réalisé, la légende d'une gravure de Mariette le confirme. On peut remarquer d'ailleurs une annotation qui semblerait être de Le Nôtre lui-même (ou de Gittard). On sait par les rapports de Gourville que Le Nôtre vient régulièrement à Saint-Maur pour se rendre compte du travail exécuté par Pierre II Desgots, son collaborateur le plus proche, et qu'il était souvent accompagné de Jules-Hardouin Mansart qui supervisait les travaux de Gittard.

L'axe principal vers l'est est classique avec la succession de parterre/bassin/perspective bordée de deux rangées d'arbres. On peut remarquer qu'il est tracé sur une partie relativement plane. Le terrain n'est pas très favorable à l'implantation d'un jardin régulier. C'est ainsi que Gourville se plaint de "vilaines carrières", qui sont d'ailleurs la source d'approvisionnement des matériaux de construction de l'ensemble. Mais grâce à des rallonges aux subsides du prince, il peut construire des terrasses vers le nord, le long de la Marne avec deux parterres. Après plusieurs projets étudiés, avec par exemple une régularisation du bord qui ne semble pas avoir été exécutée, il semble que le dessin réalisé soit celui du plan. Un projet aussi d'une île sur la Marne en forme de demi-lune a été évoqué mais sans suite. Au côté sud, côté plaine où le terrain part en pente douce, on peut voir "plusieurs pièces de gazon comparties" agrémentées de cinq bassins.



Saint-Maur. Parterre nord, version n° 5 et définitive de Le Nôtre.
BNF, Estampes, FT 4-VA-416.

Un point intéressant est l'étude du circuit hydraulique. Le réseau installé par Jean du Bellay est complètement ruiné et Gourville projette de construire un nouveau moulin sous les arches du pont de Saint-Maur. Pour cela il consulte des spécialistes, Arnold de Ville, bourgeois du pays de Liège, aidé des frères Sualem, charpentiers et mécaniciens liégeois ; tous les trois accèderont à la postérité en réalisant la machine de Marly (à partir de 1681). Ce nouveau moulin, construit par le charpentier parisien Jean Delorme pour 15 000 livres, a un double usage : il sert à moudre le blé et à élever l'eau de 30 pieds grâce à une pompe³¹. Il est achevé dans l'été 1679. Début 1680, Gourville fait construire deux réservoirs, et commande les tuyaux de fer pour alimenter les sept jets d'eau. Le plus grand alimente la fontaine construite devant la façade principale du château et dont le bassin est tellement grand qu'il sert de réservoir pour une autre fontaine située plus bas, qui avait un jet, selon Gourville : "si haut et si gros, qu'on n'en avait pas encore vu de plus belle". Le plus petit réservoir alimente pour sa part quatre fontaines situées du côté de la Capitainerie et deux autres situées en contrebas dans le parterre longeant la rivière³².

LE XVIII^E SIÈCLE

En 1697, le prince de Condé récupère la baronnie et la cède à son fils, qui fait intervenir à nouveau Claude Desgots pour ajouter une grande allée bordée d'une double rangée de tilleuls, dont la perspective plein sud s'étend jusqu'à la Marne



Restitution du château et des parterres de Saint-Maur vers 1700,
par Philippe Biard, 1995.

qui sert de canal. On remet en état pompes et canalisations pour faire jaillir de nouvelles fontaines dans des bassins nouveaux. Fin 1701, l'acquisition des magnifiques jardins voisins du financier La Touanne ajoute un agrément extraordinaire à cet ensemble. Les deux jardins, que séparait un fossé, sont reliés par un petit pont. Et chaque été des années 1700, 1701 et 1702, ce sont de grandes fêtes qu'organise le jeune duc de Bourbon, petit-fils du Grand Condé, qui reçoit à Saint-Maur le Grand Dauphin. On donne un spectacle dans le théâtre de verdure, un feu d'artifice lancé depuis deux grands bateaux en lutte, tandis que toutes les chambres du village ont été réquisitionnées. Et c'est en calèche qu'on visite les jardins, la serre de l'orangerie, la ménagerie, etc.³³.

Jean Aubert, architecte du roi et architecte des Condé, est chargé d'importants travaux de réaménagement dans le château, en particulier la chapelle et le grand appartement, dont on loue la qualité des décors et du mobilier³⁴. Le château, qu'on peut visiter lorsqu'il est inoccupé, et surtout les jardins où se promènent dans les beaux jours les bourgeois de Paris et les étrangers, sont désormais



Maquette de la cascade de La Touanne, ornée de chandeliers pour les promenades nocturnes, par Jacques Hennequin (coll. Le Vieux Saint-Maur).

considérés comme “un des beaux lieux de plaisance des environs de Paris”³⁵. Les magnifiques plans levés en 1746 par Jean-Baptiste Quin, inspecteur des jardins des Condé, en montrent l'état le plus abouti³⁶.

Mais déjà la belle cascade de La Touanne à gradins en hémicycle³⁷, ainsi que toutes les eaux de Saint-Maur, sont entièrement ruinées³⁸. Saint-Maur ne connaîtra plus de grandes heures, même si on signale un grand bal en 1750³⁹. Cependant les bâtiments sont entretenus ainsi que le Grand Parc, où l'on pratique des coupes de bois régulièrement⁴⁰, et les jardins, où par exemple vers 1756 Savart, de Montreuil, développe la pêche en espalier⁴¹.



Les jardins et le parc de Saint-Maur, dans leur aspect le plus complet.
Plan Quin, 1747, Bibliothèque du château de Chantilly, CP-C-0014 (© RMN).

LA RÉVOLUTION ET LA DISPARITION DES JARDINS PUIS DU PARC

En 1796, le château est vendu comme Bien national, acquis par Max Cerr Berr et démoli, seul le portail a subsisté jusqu'en 1846⁴² ; il n'en reste aujourd'hui qu'un angle de terrasse au-dessus du parc de l'abbaye, une galerie d'adduction d'eau sous cette terrasse, et quelques fragments sculptés au musée de Saint-Maur. Dans les années 1960, des fouilles à l'emplacement des transformateurs d'EDF ont permis de le localiser avec précision et d'observer la complexité des transformations successives.

Quant aux jardins, les terrains proches du bourg ont été vendus par lots aux habitants, mais le Grand et le Petit Parc ont demeuré, pour l'essentiel, jusque vers 1840. Devenu le quartier du Parc Saint-Maur, l'ancien Grand Parc a été loti par la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est de 1860 à 1880, tandis que le Petit Parc, transformé en carrière de sable et de pierre par Mahieu en 1845, a été comblé vers 1860 puis loti à son tour vers 1890 par les carriers Gourjon et Fils. Il subsiste de tout cela quelques murs de terrasse, le mur oriental du Grand Parc

(rue Viala), la trace de quelques allées du parc devenues des avenues, tandis qu'on distingue encore sur les photos aériennes une végétalisation plus importante dans l'emprise de l'ancien Grand Parc.

**PIERRE GILLON, THIERRY DESLOT,
JACQUES HENNEQUIN
LE VIEUX SAINT-MAUR**

NOTES

- 1) M. Kitaëff, "Le château de Saint-Maur-des-Fossés", *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 75, 1996, p. 65-126 ; C. Grodecki et M. Kitaëff, "Saint-Maur en 1570. Les deux projets de Catherine de Médicis", *Bulletin monumental*, t. 158/III, 2000, p. 203-215 ; C. Grodecki, "Les travaux de Philibert Delorme pour Henri II et son entourage", *Archives de l'Art français*, XXXIV, 2000, p. 87-92 ; J.-M. Pérouse de Montclos, *Philibert de l'Orme, architecte du roi (1514-1570)*, Paris, 2000, p. 338-341 ; B. Jestaz, "Le château de Saint-Maur", *Bulletin monumental*, t. 156-II, 1998, p. 196-198.
- 2) C. Michon et L. Petris, dir., *Le cardinal Jean du Bellay. Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance*, Rennes, 2013 ; F. Lemerle et Y. Pauwels, dir., *Philibert De l'Orme, un architecte dans l'Histoire*, colloque de Tours, juin-juillet 2014 (à paraître chez Brepols en 2016).
- 3) F. Boudon, C. Mignot, *Jacques Androuet du Cerceau. Les dessins des plus excellents bâtiments de France. Les dessins du British Museum*, Paris, 2010 ; S. Deswarte-Rosa, D. Regnier-Roux, *Le Recueil de Lyon. Jacques Ier Androuet du Cerceau et son entourage*, Saint-Étienne, 2010.
- 4) H. Clouzot, "Saint-Maur, paradis de salubrité, aménité... et délices", *Revue des études rabelaisiennes*, t. VII, 1909, p. 259-284 ; A. Blunt, *Philibert de l'Orme*, Paris, 1963 ; L. Hauteœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. I-2, Paris, 1965.
- 5) *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, éd. Scheurer, t. I, p. 402.
- 6) Lettre de Blandy à Jean du Bellay, 19 février 1547, éd. Scheurer, *op. cit.*, t. III, Paris, 2008, p. 429-431.
- 7) *Les observations de plusieurs singularités et choses mémorables... par Pierre Bellon du Mans*, Paris, 1553, rééd. Merle, Paris, 2001, p. 526. Sur la nature des observations de Pierre Belon qui, comme tous les voyageurs de la Renaissance, ne mentionne que ce qui est singulier, voir D. Duport, "Le beau paysage selon Pierre Belon du Mans", *Bull. de l'Association d'étude sur l'humanisme...*, n°53 2001, p. 57-75.
- 8) *Correspondance...*, éd. R. Scheurer, t. III, 2008, p. 205-206.

- 9) Jean du Bellay, *Poemata* (1546), éd. et trad. G. Demerson et R. Cooper, Paris, 2006, ode 18, p. 208-213.
- 10) *Poésies latines de Michel de l'Hospital*, éd. Nalèche, 1857, p. 49.
- 11) Jean du Bellay, *op. cit.*, p. 210 (trad. Demerson).
- 12) Lettres patentes du 28 mars 1551 et Chantilly, 1-CF-003.
- 13) Chantilly, 1-CF-003, et Arch. nat., MC/ET/CII/1.
- 14) B. Palissy, *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles...*, Paris, 1580, p. 4-5.
- 15) Pérouse de Montclos, *op. cit.*, p. 74 et 351-352.
- 16) Jean du Bellay, *op. cit.*, p. 210, et note 26, p. 323.
- 17) Arch. nat., MC/ET/XIX/99, 15 octobre 1550, marché à Jean Delagente, maître maçon, éd. Roy, *Mémoires de la Société de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, 1924.
- 18) Chantilly, CP-F-0001 ; Cf. *Le Vieux Saint-Maur*, n° 78, 2015, p. 66 et 71.
- 19) Cité par R. Scheurer, *Correspondance de Jean du Bellay*, t. III, p. 205, note 3.
- 20) Cf. les contributions de Flaminia Bardati et de Renata Samperi dans Michon et Petris, dir., *Le cardinal Jean du Bellay...*, *op. cit.*, p. 210-244.
- 21) Michel de L'Hospital, *op. cit.*, épître IX.
- 22) Chantilly, 2-CF-001 (compte du domaine de la terre et seigneurie de Saint-Maur-des-Fossés, 1565-1566).
- 23) A. Mazère, *Gourville le Magnifique*, éd. Le Croît vif, 2009, p. 121.
- 24) *Ibid.*, p. 147.
- 25) *Ibid.*, p. 173.
- 26) *Mémoires de Monsieur de Gourville*, éd. Mercure de France, 2004, p. 217.
- 27) *Ibid.*, p. 218.
- 28) Y. Buck, "Le mystère Jacques de Manse", *Cahiers de Chantilly*, 2013, p. 41.
- 29) *Mémoires de Monsieur de Gourville*, *op. cit.*, p. 219.
- 30) Voir les études et publications d'Aurélia Rostaing, archiviste-paléographe, conservateur du patrimoine, docteur en histoire de l'Art ; F. H. Hazlehurst, *Des jardins d'illusion : le génie d'André Le Nôtre*, Paris, 2005 ; M. Brix, *André Le Nôtre, magicien de l'espace, tout commence à Vaux-le-Vicomte*, éd. Artlys, 2004 ; T. Mariage, *L'univers de Le Nôtre*, éd. Mardaga, 2003 ; P. Bouchenot-Dechin, *André Le Nôtre*, Fayard, 2013 ; *André Le Nôtre en perspectives*, catalogue de l'exposition au château de Versailles, Paris, 2013 ; C. de Bourgoing, *Le Nôtre, jardins connus et méconnus*, Fondation des Parcs et Jardins de France, 2013.
- 31) Arch. nat., MC/ET/XCII/224, marché du 12 octobre 1678.
- 32) Le plan d'ensemble des installations hydrauliques de Saint-Maur à la fin du XVII^e siècle est conservé à la Bibliothèque nationale, Estampes, FT 6-VA-439, fonds Robert de Cotte n°205, ainsi qu'une coupe générale sur la boucle de Saint-Maur sous le n° 210.

- 33) *Mercure Galant*, juillet-août 1700, 1701, 1702 ; É. Galtier, *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés*, La Varenne, 1927, p. 185-186 ; G. Saouter, “Quand les Condé reçoivent”, *Le Vieux Saint-Maur*, n°57, 1984, p. 17-22 ; Chantilly, 1-CF-005.
- 34) G. Brice, *Nouvelle description de la Ville de Paris...*, Paris, t. II, 1725, p. 259-260.
- 35) Bruzen de la Martinière, *Le grand dictionnaire géographique et critique*, t. VII-2, 1737, p. 96.
- 36) Chantilly, CP-C-0014 et CP-E-0042.
- 37) Dézallier d’Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage*, 4e éd., Paris, 1747, p. 426 et pl. 4.
- 38) Dézallier d’Argenville, *Voyage pittoresque des environs de Paris...*, Paris, 1755, p. 258.
- 39) *Journal et mémoires du marquis d’Argenson*, éd. Rathery, t. VI, Paris, 1864, p. 185.
- 40) Chantilly, 1-CF-007 et plan des coupes de 1757 à 1769, CP-C-0018.
- 41) H. Langlois, *Le livre de Montreuil-aux-pêches*, Paris, 1875, p. 30.
- 42) H. Parisot, *Guide-album du bois de Vincennes et du chemin de fer de Paris à Vincennes et à La Varenne-Saint-Maur*, Paris, 1860, p. 191, note.

LES PARCS ET JARDINS DE CACHAN, HIER ET AUJOURD'HUI

Pour évoquer les parcs et jardins de Cachan, commençons par situer rapidement la ville de Cachan dans son histoire commune avec celle d'Arcueil le long de la Bièvre. Ensuite, nous évoquerons les deux domaines cachanais les plus anciens avec leurs parcs, puis des parcs plus récents appartenant à des institutions ou encore les jardins ouvriers ou scolaires.

Pour terminer, nous recenserons les parcs, jardins et espaces verts d'aujourd'hui.

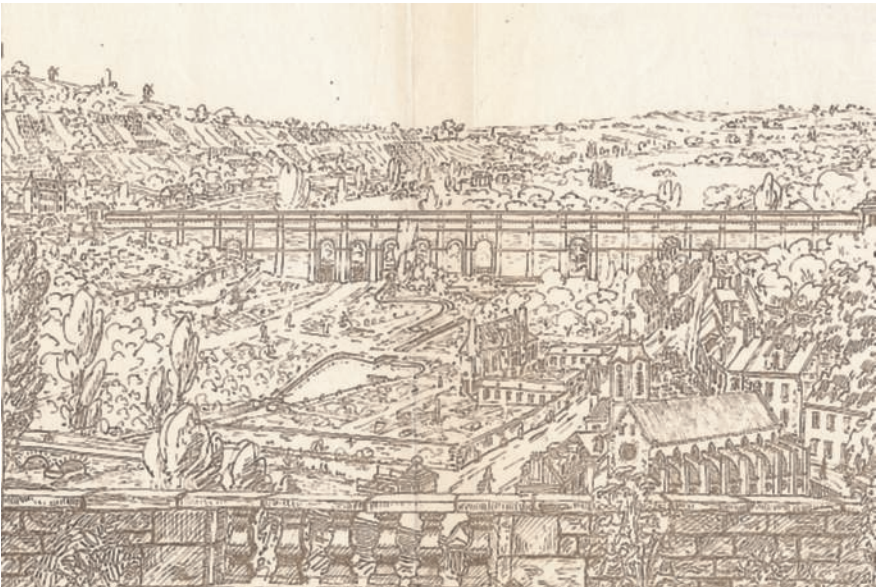
ARCUEIL ET CACHAN

Les deux communes s'étalent le long des deux versants de la vallée de la rivière Bièvre.

Avant 1923, les deux villes étaient une seule et même commune. Cachan était un hameau d'Arcueil.

A partir de 1894, la commune s'appellera Arcueil-Cachan.

Aujourd'hui, le pont-aqueduc de Médicis marque la limite de nos deux villes.



Arcueil au XVIII^e siècle, dessin conservé à la documentation de la ville de Paris,
Site Internet : <http://400ansaqueducmedicis.org/>

Ce territoire avait des propriétés importantes en particulier celle de l'Abbaye de Saint Denys et le domaine du château des Guise¹ pour Arcueil, l'Abbaye de Saint Germain et le Fief des Arcs et d'Anjou pour Cachan.

Si nous étudions cette carte du XVIII^e siècle², le long de la vallée de la Bièvre, nous observons des parcs plus ou moins importants sur les territoires de Sceaux (181 hectares), Bagneux, Montrouge, Gentilly.

Les parcs d'Arcueil-Cachan n'y semblent guère significatifs pourtant ils existaient tout en étant beaucoup plus modestes. Il faut noter que la superficie de Cachan est seulement de 278 hectares et 233 pour Arcueil.

Le nom de Cachan est connu depuis l'an 829. Un acte de Louis le Pieux y confirme les biens de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un diplôme de Louis le Bègue datant de l'an 878 laisse à penser que Pépin le Bref avait probablement un palais à Cachan.

Un titre daté de 1308 nous montre que Philippe le Bel y avait une maison de plaisance. Charles le Bel l'habita et le roi Jean II l'agrandit en 1353³.

Nous ne savons pas où les situer précisément aujourd'hui.

Eustache Deschamps⁴, poète du XIV^e siècle, a célébré le château de Cachan qui selon ses vers possédait plusieurs jardins allant jusqu'aux rives de la Bièvre, maints réservoirs à poissons, des vignes, prés et terres fertiles, des bois giboyeux.

Du chastel de Cachant

Sur tous les lieux c'om puet ymaginer

En lieu plaisant et en siège agréable,

Pour tous déduis avoir et pour finer

De ce qu'il faut homme délitable,

Pour vivre et avoir cœur gay,

Et demourer en ce doulx mois de may,

Et pour oïr du rossignol le chant,

De tous oysiaux la douçour et le glay,

Je n'en scay nul plus propre que Cachant.

Hercueil et Cachant (selon leurs anciennes orthographes) étaient un but de promenade au temps de Ronsard (1524-1585) pour "les écoliers de l'université de Paris" mais aussi pour les poètes de la Pléiade⁵.

Après les poètes, jusqu'au XVII^e siècle, les étudiants de Paris venaient admirer les ruines du pont-aqueduc Romain⁶ mais aussi se désaltérer au milieu des vignes près de la "Fontaine Pezée" sur le Coteau de Cachan, puis plus tard admirer le pont-aqueduc de Marie de Médicis. Implantée sur le coteau au milieu des vignes, la "Fontaine Pezée" alimentait en eau le domaine des moines de Saint Germain. L'édicule actuel date de 1840.

A la suite de la construction de l'Hôtel de Ville de Cachan en 1935-1937, une fresque bucolique a été peinte par Gustave Jaulnes dans le salon d'honneur pour représenter la commune⁷. Au premier plan, les personnages sont dans un beau parc au printemps, en arrière-plan le village autour de son nouvel hôtel de ville (1935) et au fond le pont-aqueduc de la Vanne construit par Eugène Belgrand⁸ (1873).

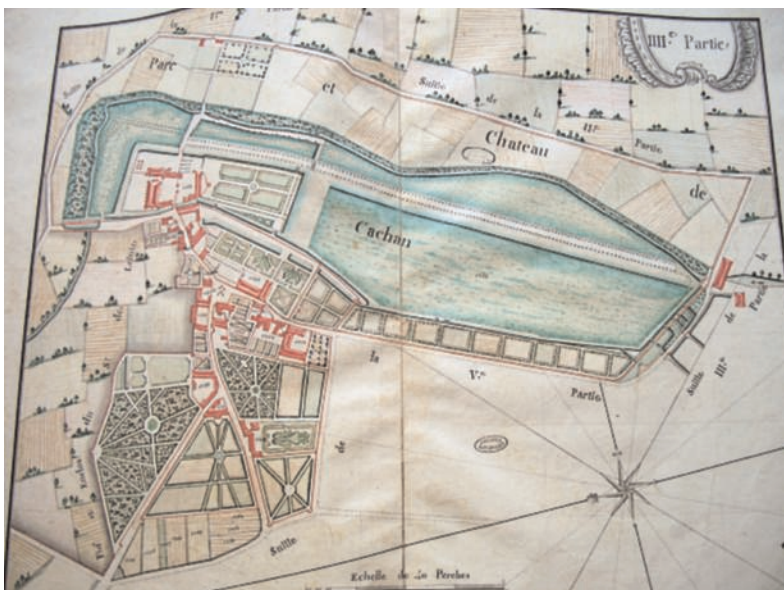
Dans la salle du conseil municipal une autre fresque, de Maurice Pico, nous présente un plan de la ville qui nous laisse à voir des grands parcs au nord et au centre, une zone agricole au sud de la commune et sur le Coteau de la Bièvre à droite, là où il y eut pendant longtemps des vignes, une densité urbaine très faible.

Les parcs y semblent importants, les principaux symboles de la ville sont représentés : le pont-aqueduc, La ligne de Sceaux, la Bièvre.

Pour le recensement de 1926, Cachan a compté jusqu'à trois rues "du Parc". Elles s'appellent rue du Parc, A, B, C, avec en sus une rue des "Deux parcs", d'autres noms leur seront donnés plus tard.

LE PARC ET LE CHATEAU DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN.

Le domaine de l'abbaye de Saint-Germain était remarquable en particulier par le fait qu'il était à la fois entouré par les deux bras de la Bièvre (rivière morte et rivière vive) mais aussi traversé sur toute sa longueur par un canal avec au centre un étang transversal qui, dit-on, contenait plus de mille carpes⁹.



Archives nationales, NI Seine 31, Plan des terriers, J Cicille, 1763.

Bâti par le cardinal de Tournon (1490-1562), ce domaine de 25 hectares¹⁰ consistait à la fin du XVII^e siècle avec un château comprenant cuisine, salle à manger, fontaine, grande salle, chapelle, six chambres de maîtres auxquels s'ajoutaient deux colombiers, des pièces d'eau, le parc et les jardins.

En 1583, les moines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés étaient : "Seigneurs de Cachan".

En 1613, Louis XIII a accueilli 80 à 100 seigneurs pour dîner, en leur château, avant d'aller poser la première pierre de l'aqueduc de Rungis.

Au cours du XVIII^e siècle, les religieux affermèrent leurs terres et bâtiments agricoles à des laïcs et se réservèrent le château qui avait été deux siècles plus tôt, la résidence préférée de leurs abbés.

Confisqué lors de la Révolution, le château fut démoli sous la Restauration.

Sous le 1er Empire, le général Guyot acheta la propriété encore intacte, après des tribulations judiciaires. Suite à la vente du domaine par le général un premier démembrement permit l'ouverture de deux rues.

Vers 1820, une partie du parc était divisée en 1 832 lots¹¹. Deux rues nouvelles (Cousté et Guichard) étaient aussi créées¹².



CACHAN. - RUE CAMILLE DESMOULIN, n° 3.
PAVILLON LOUIS XIV.
(Ancien bâtiment de la Seigneurie).

Imp. Barry, Paris.

En 1865, près de 5 hectares sont achetés par M. Louis Geor-geon. A son décès en 1913, Mme Dumotel, sa veuve, vendait trois "grands lots" puis elle faisait don d'une partie de sa propriété pour la construction de l'église de Cachan et pour l'emprise de la rue qui porte son nom.

Quelques dépendances subsistèrent, dont un pavillon et une fontaine, encore visible en 1969. Elles ont ensuite été détruites.

CPA, Collection de l'auteur.

Comme “bien national”, l’ancien domaine de l’abbaye de Saint-Germain a été vendu par la “Société du Parc de Cachan” en petites parcelles toutes en longueur. (Sur les rives de Bièvre -vive ou morte) en particulier aux blanchisseurs qui s’y installeront, puis en lotissements dans l’axe de l’actuelle rue du Parc.)

Aujourd’hui, Il ne nous reste que quelques dessins anonymes conservés au musée d’Ile de France à Sceaux, et une légende¹³ (la Dame blanche de l’étang aux moines) en souvenir de ce parc.

LE DOMAINE DU FIEF DES ARCS ET D’ANJOU

Il conserve un peu plus de trace de son parc dans la ville d’aujourd’hui.

Ce domaine a une très longue histoire :

Le duc de Berry posséda le manoir, il en aurait fait cadeau à Bertrand Du Guesclin, qui, en 1377, le vendit au duc d’Anjou, Louis 1^{er} de France (1339-1384)



A. Hurtret, Château de Provigny et l’aqueduc, sanguine sur papier, Musée de l’Ile de France, Photographie B. Chain

En 1424, cette antique maison s’appelait encore l’hôtel du roi.

La maison actuelle date de la moitié du 16^e siècle

En 1757, la famille Donjat, qui possédait le domaine depuis deux siècles, cède sa propriété “des Arcs” à l’orfèvre René Delinthe.

La fille de ce dernier, Anaclette Julie Delinthe qui en hérite avant la révolution de 1789 doit en être adjudicataire le 12 mai 1790. Elle avait épousé, un peu avant la révolution, Jean Élisabeth Barthélémy Cousin de Méricourt, caissier chez le trésorier des États de Bourgogne. Ce dernier a été guillotiné en 1794.

La propriété revient à sa fille, Anaclette Elizabeth Cousin de Méricourt qui épouse Monsieur Besson.

Leur fille, Palmyre Anaclette Besson en hérite à son tour, elle devient veuve de Monsieur de Provigny après six mois de mariage.

Le 22 mai 1908, le domaine est légué, par Madame Anaclette de Provigny, à l'Assistance Publique de la Seine qui en accepte le legs¹⁴.

Le parc comme l'ensemble de la propriété était beaucoup dégradé comme nous le constatons sur les quelques images qui nous sont parvenues.

En 1914, le département de la Seine inaugurait dans ce parc une maison de retraite qu'il venait de construire en respectant une grande partie du parc. Elle sera détruite en 1978, puis reconstruite un peu plus tard en conservant un parc plus restreint.

Aujourd'hui, c'est un Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD)

LE PARC ET LE CHATEAU RASPAIL

Ce domaine de superficie plus restreinte fut habité dans la première moitié du XVI^e siècle par Guérin de la Constandière, capitaine de Cachan. Il était probablement une des capitaineries des chasses royales couvrant la région.

En 1725, la propriété appartient à l'architecte Germain de Boffrand¹⁵, il y installa une des premières "pompes à feu"¹⁶ de la région.

Sous le consulat, le banquier M. Artaud y fit construire une salle de spectacle disparue aujourd'hui¹⁷.

En 1863, le château et le parc sont acquis par Benjamin Raspail pour y accueillir son père François Vincent Raspail à son retour d'exil en Belgique. Ce dernier y vivra jusqu'à la veille de son décès chez un autre fils, Émile, à Arcueil.

Benjamin le lègue par un testament du 15 décembre 1893 au département de la Seine pour faire un musée et une maison pour les vieux travailleurs dans ce parc de 3 hectares.¹⁸



LES PARCS DE L'ESTP ET DU FOYER DES PTT

Ces deux parcs se côtoient, c'est pour cette raison que nous les présentons successivement.

L'ESTP, École spéciale des Travaux Publics

L'histoire de l'École Spéciale des Travaux publics¹⁹ débute à la fin d'un XIX^e siècle particulièrement riche en innovation.

Le conducteur de travaux des Ponts et Chaussées Léon Eyrolles crée un cours²⁰ par correspondance dénommé "l'École chez soi", puis une école qui porte le nom d'École des Travaux Publics, installée dans le quartier latin à Paris.

Avec le concours de sa profession, le site de Cachan voit le jour en 1902, il assure aux étudiants un espace nécessaire aux applications pratiques dans un très beau parc de 7,4 hectares.

En plus des classes et des ateliers, il construit la "Maison familiale" pour accueillir les étudiants et la maison du directeur qui est aujourd'hui classée à l'inventaire des monuments historiques.

Depuis de nombreux bâtiments, dont une résidence étudiante nouvelle, ont considérablement réduit la superficie du parc.

"En 1900, les cours techniques supérieurs préfigurent trois spécialités actuelles : Travaux Publics (trois ans), Bâtiment (deux ans) et Électricité (deux ans)."

"Entre les deux guerres, à côté des quatre écoles alors en deux ans (TP, B, ME et IG) se trouvent des cours préparatoires d'un maximum de trois ans.

- Après 1958, l'école inclut déjà des formations continues. La promotion ouvrière technique (permise en 1943 par le syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique) et la promotion ouvrière administrative (permise en 1947 et au quart féminisée) permet à des agents justifiant plus de trois ans de poste une progression de carrière.

- En 1963, sur une centaine d'élèves des deux formations, 8 % des agents ont les deux parties des baccalauréats, 8 % en ont une seule partie, le restant étant en deçà".²¹

Aujourd'hui, avec le départ programmé de l'École Normale Supérieure à Saclay, l'ESTP va redevenir le campus le plus important de Cachan. L'aspect verdoyant du parc est beaucoup moins mis en valeur dans les présentations de l'école faites aux étudiants.

Le Foyer des P.T.T.

Pendant la guerre 14/18, le conseil municipal d'Arcueil-Cachan accepte de vendre le terrain dit "des Gros" de Cachan à "l'Œuvre de Protection des Orphelins de la Guerre du Personnel de la Poste".

Le site s'étend sur 5 hectares, Il a appartenu à Madame de Chateaubriand. Rapidement, un foyer pour les orphelins de la guerre y est construit.

Le foyer de Cachan ressemble à un grand manoir de type château, avec un parc, un stade, un cours de tennis et un gymnase. Le Foyer possède également un amphithéâtre et deux salles de réceptions ouvertes à des accueils extérieurs.

En 2015, *“Association reconnue d'utilité publique, lycée professionnel sous contrat avec l'Éducation Nationale, le Foyer de Cachan œuvre depuis bientôt 100 ans en faveur des adolescents. Au sein d'un espace de vie verdoyant, situé à 10 minutes de Paris, le Foyer de Cachan aide les jeunes dans la réussite de leurs parcours scolaires et dans leur épanouissement personnel.*

Sa vocation : permettre à chaque adolescent de renouer avec les parcours de la réussite.

Le lycée professionnel du Foyer de Cachan propose d'intégrer trois filières, pouvant aller jusqu'à l'obtention d'un bac pro :

- ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne)
- ELEEC (Électrotechnique-Énergie-Équipements et Communicants)
- Commerce et métiers du tertiaire.

Sa vocation sociale et éducative ne s'est jamais démentie, depuis sa création en 1915”²²

Là encore, les nouvelles constructions importantes ont beaucoup réduit le parc.

L'INSTITUTION SAINT-JOSEPH

Dans un parc très ancien où avait été implanté un asile pour vieillard, aujourd'hui, sont présents : un EHPAD dans un bâtiment de 1884, une école privée, un collège, un centre de loisirs.

Cet ensemble est géré par l'association Monsieur Vincent.

“Présentes depuis 1857 sur le village d'Arcueil-Cachan, les Sœurs de la Compagnie des Filles de la Charité y ont tout d'abord ouvert un orphelinat. En 1870 les sœurs de la Compagnie s'installent dans une maison au 5 rue des Tournelles et lui donnent le nom de Saint Joseph, elles y ouvrent une école. Puis progressivement, en 1876 les sœurs ouvriront une crèche et prendront en charge l'Hospice de la Citadelle qu'Émile Raspail maire d'Arcueil-Cachan cédera ensuite à la Compagnie. En 1880 est posée la première pierre du bâtiment actuel. La guerre frappe à nouveau en 1914 et jusqu'à 1919 les religieuses accueillent les “poilus” en convalescence et diversifient l'accueil et les soins destinés à l'ensemble de la population. Durant la guerre de 1939 à 1940 la Compagnie ouvre une soupe populaire et sert jusqu'à 1200 repas à la population qui souffre du rationnement. En 1998, des travaux d'ampleur sont réalisés afin d'améliorer les conditions de vie et de confort. Deux ailes sont ajoutées au bâtiment, les chambres sont agrandies.”²³

Une partie du parc a été cédée au milieu des années 60 pour la construction d'une résidence (2 immeubles-tours) aux pieds desquelles se trouvent le vignoble et des ruches de la commune.

LES JARDINS OUVRIERS

A la fin du XIX^e siècle, l'abbé Lemire, par ailleurs, député²⁴ influent imagine "les jardins ouvriers". Il crée le 21 Octobre 1896, la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer.

Il souhaite que "*les ouvriers s'échappent de leur taudis en profitant d'un air plus respirable... qu'ils s'éloignent des cabarets et aient des activités familiales dans ces espaces verts*".

En 1914, certains membres de la municipalité d'Arcueil-Cachan autour d'Eugène Givort²⁵ souhaitent aussi se lancer dans cette aventure. "*Il s'agit de récupérer des terrains incultes, abandonnés, de les distribuer aux familles volontaires susceptibles de les mettre en valeur.*"

À Arcueil-Cachan, "L'abbé Lemire, avait des vues sur un terrain 29 000 m² dans l'ancien Fief des Arcs."²⁶

Il s'était mis en relation avec la direction de l'assistance Publique de Paris qui le possédait au pied du pont-aqueduc sur l'ancien lit de la Bièvre qui avait été canalisée et enterrée un peu plus tôt dans la rue de la Convention²⁷ nouvellement créée.

"L'Œuvre Populaire des Jardins Ouvriers d'Arcueil-Cachan" sera présidée par Eugène Givort, premier adjoint socialiste.

Ce terrain occupé par deux organisations différentes se situait entre l'actuelle avenue Cousin de Méricourt et la rue des Tournelles. La rue du Fief des Arcs n'était pas encore créée.



Cette carte postale nous montre au premier plan, deux murs blancs construits le long de la nouvelle avenue sous laquelle est canalisée la Bièvre, puis le terrain où la Bièvre a été asséchée où seront implantés les jardins ouvriers, le bâtiment de l'EHPAD Saint Joseph et au fond à gauche le pont-aqueduc de la Vanne.

Le 30 juillet 1923²⁸, l'assistance publique obtenait l'autorisation du préfet de la Seine, pour céder la partie du terrain occupée depuis 1913 par les jardins ouvriers à la "Société Parisienne d'Habitation".

A partir de 1926, cette société vend le terrain en lotissement pour y construire des pavillons.

La rue du Fief des Arcs vient d'être créée. Les jardins ont disparu en octobre 1923.

La mémoire des Jardins-ouvriers du Fief des Arcs n'étant pas totalement perdue, les habitants du quartier avaient recréé un jardin collectif pendant la guerre 39/45 à l'angle de l'avenue Cousin de Méricourt et la rue du Fief des Arcs pour tenter de palier aux restrictions pendant la guerre 1939/45

Des jardins scolaires avaient aussi été créés à Cachan sur 3 000m² en 1914 sur le terrain de la Belle Image près de l'actuel Collège Paul Bert.

"Les derniers jardins ouvriers de Cachan, ceux du Moulin de Cachan au sud de la ville, disparaîtront eux dans les années 60, libérant la place pour la construction de HLM."²⁹

LES PARCS ET JARDINS PUBLICS D'AUJOURD'HUI³⁰

Le Parc Raspail

Ce parc très boisé s'étend sur une superficie de 3 hectares. Il accueille de nombreuses manifestations : Fête de la Nature, Fête des jardins, Ferme à la ville, cinéma en plein air, concerts, bal du 14 juillet, Fête de la Ville.

Le Conseil général du Val-de-Marne en a transféré la propriété à la Ville de Cachan très récemment.

Le jardin panoramique

Situé sur les hauteurs de Cachan, (la montagne de Cachan dans des textes anciens) ce jardin triangulaire (1hectare 66) créé en 1980, offre un point de vue exceptionnel sur la vallée de la Bièvre jusqu'à Paris.

La Ville en a récupéré la propriété auprès du Conseil général du Val-de-Marne depuis 2012.

Le jardin du commandant Simonnin

Le parc a été créé en 1956, Le terrain a été légué à la commune par Mr Simonnin, ancienne directrice d'école maternelle. Elle voulait honorer le souvenir de son mari et offrir un espace de jeux aux enfants auxquels elle avait consacré sa vie professionnelle. Réhabilité en octobre 2008, le jardin Simonnin accueille notamment une piste de bi-cross et un skate-parc.

Il recèle plusieurs essences d'arbres (érables rouges, conifères, cèdres et pins noirs) sur 7 140 m².³¹

Le jardin Le Vallon

Après des négociations avec la ville de Paris qui le cède à Cachan, il est inauguré en septembre 2004, le jardin du “Vallon” est implanté sur 3000 m² près du parc de l’ancien Château des Arcs, non loin de l’aqueduc Médicis.

On s’y promène dans une ambiance de sous-bois, avec une végétation touffue, alternance d’essences rares et d’arbres couvrants.

Il jouxte le parc “privé” de l’EHPAD de la ville de Paris.

Avec le quartier du Fief des Arcs, à eux deux, ces parcs correspondent à l’essentiel de l’ancien du domaine et du parc du Fief des Arcs et d’Anjou.

Les rives de Bièvre

La Bièvre a progressivement été canalisée et enterrée au tout début du XX^e siècle. Aujourd’hui dans plusieurs communes, elle est redécouverte. (Fresnes, l’Hay les Roses, Arcueil).

Depuis 2006, la rivière est évoquée à Cachan par un jeu de bassins et de plans d’eau, bordés de joncs, roseaux, aulnes, saules et magnolias. Cette promenade comporte des bassins fleuris (prèles, nénuphars...)

Issu de la volonté de valoriser à la fois les cheminements piétonniers et le patrimoine historique, un mobilier urbain permet aux passants de découvrir l’histoire de la rivière disparue.

Il ne s’agit pas d’un parc mais c’est un lieu arboré particulièrement fréquenté par les cachanais.

Les vignes

Le vignoble de Cachan (cépages Sauvignon et Sémillon) a été planté de 400 pieds de vignes en l’an 2000, pour marquer le retour d’une très ancienne tradition viticole des moines de Saint Germain sur les coteaux de la Bièvre. Chaque année les cachanais, en particulier les enfants, sont invités à participer aux vendanges.

Les jardins partagés

Un parcours pédestre appelé : “Flâneries à la découverte de l’aqueduc Médicis” passe à Cachan par le sentier de la Fontaine couverte et “ses jardins partagés”.

Une borne “VDP” y marque le passage de l’aqueduc Médicis.³²

En juillet 2012, un premier jardin partagé apparaissait près de la fontaine. Après des travaux d’aménagement, la Ville a mis un terrain à disposition de l’association “Les Jardins partagés du Coteau de Cachan” qui distribue les parcelles. Depuis novembre 2013, les habitants du quartier La Plaine bénéficient également d’un terrain aménagé en jardins partagés.³³

Quatre institutions privées dont deux EHPAD, (le premier appartient au Bureau d’Aide Sociale de Paris, le second à l’association “Monsieur Vincent”),

l'École Spéciale des Travaux Publics, le Foyer de Cachan disposent donc toujours de parcs plus ou moins bien conservés. Ils sont issus des anciens parcs des domaines de Cachan.

La ville propose quelques chiffres concernant ses parcs, jardins et espaces verts :

Le territoire de Cachan a une superficie totale de 278 hectares dont 45 hectares d'espaces verts.

Aujourd'hui la commune est souvent représentée par le slogan : "La Vallée Verte"

Cachan vient d'obtenir la 4^{ème} fleur dans le cadre du Concours National des Villes et Villages Fleuris.

Cette distinction récompense le cadre de vie paysager et fleuri des communes ainsi que le respect de l'environnement.

A Cachan, la ville a fait valoir ses différents parcs, jardins partagés, ruches, vigne, rives de la Bièvre, fontaines, recours à la géothermie, travail sur la réduction des déchets, circulations douces, ainsi que des initiatives comme le concours des jardins et balcons fleuris, la Ferme à la ville, la fête de la nature, Vendanges en fête...³⁴

Notre petit territoire cachanais, aujourd'hui très urbanisé, tente de maintenir le souvenir de la Vallée verdoyante qu'a probablement été celle de la Bièvre avant l'arrivée de 120 blanchisseries pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, puis celle de l'urbanisation importante au cours de celle du XX^e.

MARCEL BREILLOT PRÉSIDENT DES ATELIERS DU VAL DE BIEVRE

NOTES

- 1) Les créanciers des Guise font vendre le domaine et détruire le parc et le château en 1752. Site Internet : <http://www.arcueilhistoire.fr/>
- 2) Archives nationales NIII Seine 877, Carte du Canal projeté par Monsieur de Fer, territoire de Cachan, Antony, Bourg la reine, Sceaux,
- 3) A. Desguine, Recherche sur la Bièvre, Edition Puyraimond, Paris, 1974.
- 4) Eustache Deschamps, "Jeune encore, favori du roi, content du sort et plein de verve, il se voyait recherché des princes, et des grands ; les ducs de Berry et d'Anjou, le sire de Chevreuse le recevaient dans leurs châteaux de Bièvre et de Cachant". P. Tarbé, Œuvres inédite d'Eustache Deschamps. 1849.

- 5) Joachim du Bellay, Jacques Peletier du Mans, Rémy Belleau, Antoine de Baïf, Pontus de Tyard et Étienne Jodelle.
- 6) Appelé par les habitants d'Arcueil-Cachan "le mur des Sarazins"
- 7) G. Jaulnes (1873-1959), *Le printemps de Cachan*, Hôtel de Ville, 1935.
- 8) M. Pico (1900-1977), *Plan de Cachan*, Hôtel de Ville, 1935.
- 9) A Desguine, *L'Aqueduc Médecis à Arcueil-Cachan*, ESTP, 1971.
- 10) Base Mérimée, Site du parc de Cachan, réf A94000386, <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>
- 11) P. Boivin "Ou est le parc de Cachan ?", *Chroniques du Val de Bièvre*, n°50, (2006)
- 12) A. Brunot "Le quartier du Parc", *Chroniques du Val de Bièvre*, n°81, (2014)
- 13) A. Desguine, *Recherche sur la Bièvre, Légende de la Dame Blanche*, p151, Edition Puyraimond, Paris, 1974,
- 14) Acte de vente aux particuliers des lots du lotissement du Fief des Arcs. Collection de l'auteur.
- 15) Il contribua à introduire en France le style rocaille en l'intégrant à l'architecture classique de la fin du règne de Louis XIV. Soucieux de conserver la monumentalité classique, il chercha à confiner l'ornementation rocaille dans les appartements intérieurs, où il l'utilisa avec une très grande maîtrise. Auteur d'un traité, *Le livre d'architecture (1745)*, dans lequel sont gravées ses principales constructions, ses travaux popularisèrent le goût français en Europe. https://fr.wikipedia.org/wiki/Germain_Boffrand.
- 16) Une pompe à feu est une pompe actionnée par la vapeur. C'est probablement la première application des machines à vapeur. Une première pompe à feu est inventée par Thomas Savery et Thomas Newcomen suivie des apports de Denis Papin et James Watt. Les pompes à feu furent employées en fontainerie. https://fr.wikipedia.org/wiki/Pompe_%C3%A0_feu
- 17) A. Brunot "Deux domaines, deux parcs", *Les Chroniques du Val de Bièvre*, n°71, (2011)
- 18) Histoire, Site Internet de la ville de Cachan : <http://www.ville-cachan.fr/>
- 19) École Spéciale des Travaux Publics créée par Léon Eyrolles qui deviendra maire de Cachan. Archives Municipales Cachan
- 20) Base Mérimée, Plan ESTP, <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine>
- 21) L'ESTP de Cachan, <https://fr.wikipedia.org/wiki>
- 22) Le Foyer de Cachan, <http://www.foycercachan.asso.fr/>
- 23) L'EPADH de Saint Joseph, http://www.monsieurvincent.asso.fr/mrVincent_images/residences/st-joseph-94/saint-joseph-94.pdf
- 24) L'abbé Lemire est réélu à chaque élection législative de 1895 à 1914, il est également maire d'Hazebrouck en 1914

- 25) 1^{er} adjoint du maire d'Arcueil-Cachan
- 26) A. Le Bonhomme, La lutte contre la vie chère à Arcueil-Cachan, Les Chroniques du Val de Bièvre, n°46, (2005)
- 27) Aujourd'hui, avenue Cousin de Méricourt.
- 28) Rappelons ici que la commune de Cachan existe administrativement depuis le 26/12/1922
- 29) Pour en savoir plus, lire les articles d'Annette Le Bonhomme., dans la collection des Chroniques du Val de Bièvre.
- 30) Ville de Cachan, Label 2015 des villes et villages fleuris, dossier de présentation. (2015)
- 31) J. Carat, Cachan a 70 ans, Naissance et devenir d'une ville, (1993)
- 32) VDP : Ville de Paris, ces bornes marquent le parcours de l'aqueduc Médicis à l'endroit où se trouvent des cheminées d'accès à la galerie de l'aqueduc.
- 33) Site Internet de la ville de Cachan : <http://www.ville-cachan.fr/>
- 34) <http://94.citoyens.com/2015/cachan>

LES PARCS, LES JARDINS ET LES CULTURES À MAISONS-ALFORT

Les possessions royales ainsi que les grands établissements religieux parisiens sont solidement implantés dans la région.

Le roi Hugues Capet possède Maisons. Il est stipulé notamment dans la charte datée de l'an 988-989 que le roi "fit don à l'Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés d'un village du Comté de Paris, appelé Mansiones, chargeant les religieux de prier Dieu pour lui, pour la reine son épouse et pour Robert leur fils qui régnait avec eux". C'est grâce à ce parchemin, (le seul retrouvé à ce jour), qui porte le monogramme d'Hugues Capet (sa signature), que nous connaissons l'existence du village à cette époque. Ce document est classé aux Archives Nationales à Paris ; la photographie à l'identique est présentée au musée de Maisons-Alfort dans le château de Réghat, au 34 rue Victor-Hugo.

La "Carte des Chasses" dressée en 1773, indique trois artères principales sur lesquelles se sont greffés les autres chemins créés pour relier les différents "écarts ou quartiers", tels Alfort et Charentonneau, au bourg de Maisons, pour se rendre aux moulins, aux champs ou aux terres cultivées. Sur cette même carte on peut découvrir "les Remises des Chasses royales" réservées au roi ou à ceux qui bénéficient d'une délégation de pouvoir. Des espaces spécifiques sont créés, les "Capitaineries", celle de Fontainebleau en 1534, celle de Sénart en 1539 dont dépendait le territoire de Maisons. Louis XV, roi de France de 1715 à 1774, aime se livrer aux plaisirs de la chasse sur les terrains de la plaine de Maisons lorsqu'il se rend au château de Choisy.

En 1789, les "Cahiers de doléances" de la région parisienne donnent une large place aux désastres qu'entraîne la proximité des Plaisirs du roi. Dans celui de notre paroisse, les habitants se plaignent amèrement des astreintes liées aux vingt-et-une remises de chasses royales, dispersées sur notre territoire qui s'étend à l'époque jusqu'à la Seine. (Alfort-ville, l'un des quartiers de Maisons, n'est autonome que depuis 1885).

LES CULTURES À MAISONS

Les terres situées à la lisière de Maisons et de Créteil avaient été surnommées le "Pré des Pailles", les habitants étant obligés de fournir les pailles et litières nécessaires aux chevaux de la Grande écurie quand ils étaient au "Séjour du Roi" à Conflans. Par contre, en échange de cette fourniture exigée par le roi Jean II le Bon en 1351 jusqu'à Louis XV en 1717, il leur avait été octroyé dix huit chartes comportant certains privilèges notamment l'exemption de tout port, péage, pas-

sage, barrage, travers pour eux, leurs chevaux et voitures. On les exemptait, en plus, de fournir chevaux ou voitures pour l'armée et l'artillerie, de loger les troupes ainsi que de tout impôt, taille, etc.

Les délibérations municipales, l'étude conduite en 1898 par Amédée Chenal, maire de la ville, permettent de comprendre les espoirs des cultivateurs Maisonnais, ainsi que les difficultés qu'ils vivent au quotidien.

Quelques extraits :

- L'année 1709 avait été marquée par un hiver terrible qui, en détruisant les récoltes, avait amené la famine.

- En 1740, on trouve une adresse dans laquelle "les pauvres manants et habitants de Maisons-sur-Seyne près le pont de Charenton exposent à leur seigneur leurs plaintes et doléances, à raison des charges de toutes sortes qui leur incombent et que la mauvaise nature de leurs champs secs et sablonneux ou sujet à de fréquentes inondations, leur rend difficiles à supporter".

- Mai 1789. Deux Maisonnais sont désignés pour aller à Paris, porter le "cahier des doléances" de la paroisse à l'assemblée des États généraux. L'un des articles concerne les terres sablonneuses et peu fertiles : la plus grande partie des meilleures terres est sujette aux inondations par les débordements de la Seine et de la Marne. Ces eaux déposent beaucoup de sable, gravier et autres immondices, qui obligent les cultivateurs à de nouveaux frais de labours et fumure quand la saison le permet .

Au XVII^e siècle on compte plusieurs grandes propriétés appartenant à des Parisiens fortunés, des magistrats, des nobles et des financiers. L'hôtel particulier à Paris trouve son complément, suivant le contexte, dans des demeures qualifiées de châteaux, de manoirs ou de maisons des champs. Ces lieux de résidence ou villégiatures, entourés de grands jardins à la française et de beaux parcs boisés, sont chargés d'assurer un agréable séjour champêtre aux Parisiens privilégiés.

Des serres basses sont construites, les potagers, les vergers et pépinières se mettent en place. La diversité des travaux oblige les jardiniers à se spécialiser. Quelques propriétaires possèdent également des jardins botaniques ou "jardins d'utilité", avec plantes médicinales.

Avec les abbés de Saint-Maur-des-Fossés, quelques seigneurs et "gens d'armes", résidents occasionnels, se partagent les fiefs.

Au XVIII^e siècle une demi-douzaine de grosses fermes fonctionnent avec un nombre restreint, mais non négligeable, de domestiques permanents, de l'ordre de six à dix personnes, si l'on en juge par la quantité de lits rencontrés, au cours des inventaires. Par contre, de nombreux saisonniers assurent la moisson, en compagnie des Maisonnais les plus pauvres qui doivent alors abandonner les carrières et le sciage des pierres.

Qu'ils soient aux mains de l'église, des princes ou de petits seigneurs, ces

grands domaines sont rarement d'un seul tenant. Ils se divisent en censives, lots de terres attribuées à des paysans tenanciers, et en réserves ou granges inféodées à des laïcs. Les grandes propriétés affermees sont toutes formées d'un grand nombre de parcelles dispersées, imbriquées, et sont, de ce fait, présentes sur tout le territoire communal. En dehors de ces espaces, les maisons sont généralement mitoyennes et dessinent un plan de village-rue, comme la rue des Bretons, la plus anciennement habitée à Maisons.

Dans son étude, Jean Besson indique que jusqu'en 1800, 4/5 du sol arable appartiennent à cinq propriétaires qui disposent chacun entre 70 et 125 ha exploités par six fermiers ou régisseurs.

A partir du XIX^e siècle, les notables, installés, sont aussi marchands de bois, fermiers, maîtres carriers...

Jacques, Antoine Dulaure décrit, en 1827, le domaine de l'un des plus célèbres agronomes de son temps, M. Ivart, où l'art a rendu fertile et productif un terrain sableux qui semblait condamné à la stérilité. Les grands travaux qu'il fait faire, chaque année, sont un bienfait pour Maisons-Alfort, sa commune.

Notons qu'après le conflit avec la Prusse en 1870-1871, il faut également remblayer les tranchées défensives "qui pénalisent gravement nombre d'agriculteurs". Le ministre de la Guerre refusant l'emploi du génie militaire pour cette tâche, la commune doit donc payer "des ouvriers habitués aux travaux de terrassement". Comme après chaque guerre, on reconstruit et les champs sont à nouveau cultivés !

LES GRANDES PROPRIÉTÉS ET LEUR PARC

Il est temps de découvrir les anciens fiefs, les grandes propriétés, les sept châteaux ou manoirs et ce qu'ils sont devenus. Par l'étude des documents, on constate que par le jeu des échanges, ventes ou héritages, les propriétés appartenant à l'archevêché et aux seigneurs sont ensuite passées entre les mains de la noblesse d'Empire, invitée par Napoléon "à vivre dans un cadre digne de son rang". Les grands fonctionnaires et industriels ont suivi, puis leurs héritiers ont morcelé les propriétés.

Notre parcours sera "géographique" et non chronologique.

Promenons-nous au bord de la Marne, depuis la confluence avec la Seine jusqu'aux limites de Créteil.

A Alfort

- Un grand domaine est remarquablement situé en bordure de Marne et de Seine. Il s'agit de la propriété de M. Daix, maître de Poste depuis 1791. À la fin du XVIII^e le manoir est prolongé par un parc à l'anglaise égayé par une cascade,

un lac miniature, de frais ombrages avec des arbres magnifiques que le Génie militaire s'emploie à raser en 1870 pour faciliter les tirs d'artillerie.

Au cours du XIX^e, à cet ensemble s'ajoutent un hôtel de voyageurs, les écuries et dépendances. Le Chemin de fer du PLM-Paris-Lyon-Méditerranée, réalisé en 1849, coupe le parc en deux tronçons dont l'un dépendra, en 1885, de la nouvelle commune : Alfortville. Le domaine représente encore en 1850 : 3 ha environ à Alfort et 12 ha à Alfort-Ville.

Après plusieurs modifications le site accueille actuellement la Maison de retraite Simone Veil ainsi que plusieurs immeubles, entre la voie ferrée et l'avenue du Général de Gaulle.

- Deux frères, Camille Rousset, l'académicien et Ildefonse Rousset, le journaliste, fondateur du Journal Le National, ont une maison des champs sur le quai d'Alfort.

Emile de la Bédollière en fait une description enthousiaste en 1861 : "Sur les bords de Marne, contiguë à un champ cultivé, est une villa sans pareille, non-seulement dans les environs d'Alfort, mais encore dans tout le département. Entre deux corps de logis, l'ingénieur propriétaire a jeté une cage de verre où croissent, arrosées par une cascade, les plantes les plus rares des régions intertropicales ; des perruches, des veuves, des diamants, des oiseaux de paradis gazouillent à l'ombre des bananiers, des araucarias, des cocotiers, etc. Aux deux bouts de ce jardin d'hiver s'ouvrent sans cloison à l'est une salle à manger, à l'ouest une salle de billard, toutes deux décorées avec luxe. Nous ne connaissons point d'habitation distribuée plus heureusement et d'une manière plus poétique".

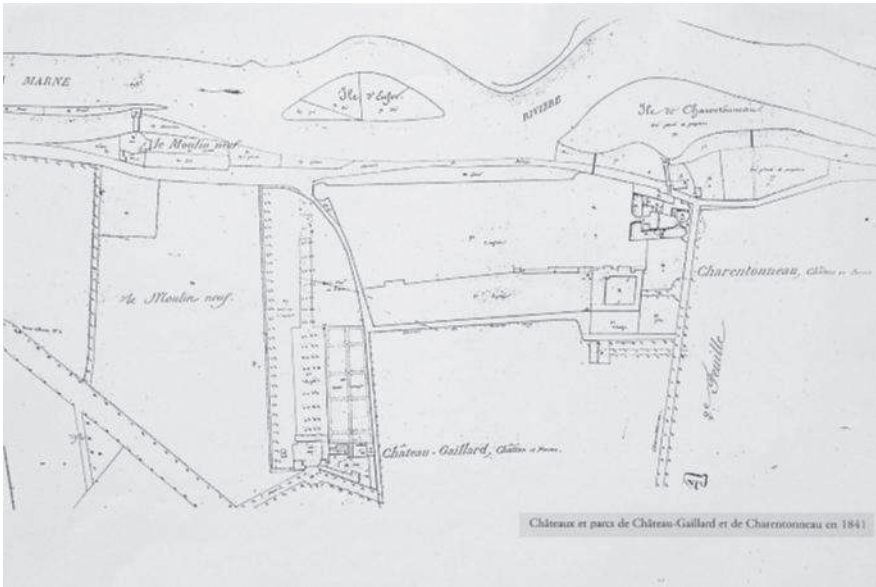
Cette villa fut tellement souillée et dégradée par l'occupant Prussien en 1870, que Camille Rousset n'a plus voulu l'habiter. Son frère, Ildefonse Rousset est décédé en 1878.

Les héritiers ont vendu la propriété à la ville. Elle est occupée, en partie, par l'école Paul-Bert depuis 1888 à l'angle du quai Fenand Saguet.

- Le Château-Gaillard ou Villemaison se trouve approximativement entre l'avenue du Général-Leclerc, les rues Edmond Nocard, du Maréchal-Juin et du 8-mai-1945. (Ne pas confondre avec l'actuelle Résidence du même nom construite sur le Domaine de Charentonneau).

Au XVII^e. Louis Lejay, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fait un don à la Fabrique de Maisons pour l'église Saint-Remi, à l'occasion de son projet de faire construire "un corps de logis et dépendances en ce lieu dit Château-Gaillard".

Amédée Chenal précise en 1898 qu'il s'agit d'une "grande bâtisse banale, flanquée de deux pavillons plus bas avec une ferme, des communs dont une pièce servait de chapelle". Par contre, il s'attarde sur la description du parc "de plantation fort ancienne et très ombréux. L'enclos était limité au fond par le chemin de halage bordant la Marne (rue du Maréchal-Juin) et à gauche par un saut de loup et un mur soutenant une terrasse ombragée par deux rangées de tilleuls".



Plan de Château Gaillard et Charentonneau en 1841

En 1869, le nouvel acquéreur, M. Rubigny, divise le bâtiment en logements et morcelle les terrains. Au début du XX^e, une partie des terres est occupée par la ferme de la Belle-étoile. En 1935, Fernand Moureaux, propriétaire de la Distillerie de La Suze et d'une partie des terrains de la dite ferme, fait édifier sur 17 ha un stade et un équipement sportif pour l'entraînement et la distraction de son personnel ainsi que pour les jeunes Maisonnais. Ce dernier fait place dans les années 1970 à la Résidence Métropolis, au 99, avenue du Général-Leclerc.

A Charentonneau

- Le Domaine de Charentonneau, en 1832, s'étend sur 250 ha, d'un seul tenant de la rue du 8 mai 1945, place des Sept-Arbres jusqu'aux limites de Créteil et de l'avenue du Général-Leclerc jusqu'à la Marne auquel s'ajoute le terrain traversé par les rues qui portent le nom des derniers propriétaires : Grimoult l'acheteur, Jouët son petit-fils et Delalain sa petite fille, ainsi que plusieurs îles situées dans la Marne.

Le château et les dépendances occupent l'emplacement de l'actuelle Résidence dite de Château-Gaillard, face à l'île de Charentonneau ou du Moulin brûlé. Les terres alentour sont partagées entre les deux familles citées précédemment, et mises en lotissement en 1897.

Selon l'Abbé Lebeuf, le titre le plus ancien concernant Charentonneau date de 1240. Il convient de noter que trois châteaux se sont succédés sur le même

site. Le premier, au XII^e siècle est un château féodal imposant. Il exprime un caractère fortifié avec un logis principal et une entrée flanquée de deux tours rondes défensives. Sur une gravure datée “vers 1730”, conservée au Musée de l’Ile-de-France à Sceaux, la deuxième construction, élégante, ne conserve qu’une tourelle à poivrière. Enfin, le dernier château qui a gardé cette tourelle, construit après la Révolution et que les Maisonnais peuvent voir jusqu’en 1958, ressemble à une résidence de campagne luxueuse, où l’on vient se délasser à la belle saison, chasser dans l’immense étendue de bois qui recouvre l’actuel quartier de Charentonneau, réunir la famille, recueillir les fruits du domaine grâce notamment à deux grandes serres.

Souvenirs et anecdotes nous ont été contés par les descendants des familles Jouët-Pastré et Delalain. Voici l’une d’entre-elles : dans les années 1910, Armand Jouët-Pastré qui séjournait en son château de Charentonneau vint un dimanche à Paris, à l’invitation de son frère Faustin pour déjeuner. Il se rendit rue Saint-Lazare pour acheter un dessert chez un commerçant de comestibles renommé. Alors qu’il faisait son choix, le marchand lui recommande des ananas : “Je peux vous les garantir. Ils m’ont été apportés ce matin par le jardinier du château de Charentonneau et tout le monde m’en fait toujours que des compliments !” Armand achète, sans rien dire, sa propre production qu’il ne dégustait pas chez lui !

Sur un plan de Saint-Maurice daté de 1731, on remarque le château de Charentonneau et son parc. Cette importante propriété regroupe sous la protection de fossés, de murets et de verdure, un château, de nombreuses dépendances



regardant la rivière de Marne, une terrasse, soutenue par un mur, ombragée par des tilleuls plusieurs fois centenaires, un colombier de forme circulaire, couronné d'un clocheton, jardin, labyrinthe, petit bois, pavillon d'été et plusieurs kiosques dont l'un surplombe l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de l'avenue Foch. Les parcelles de terre qui en dépendent sont exploitées en cultures, verger et espaces boisés pour le plus grand plaisir des chasseurs. Un pont franchit le bras de Marne, en amont des ruines du moulin, brûlé en 1883, et donne accès à l'île de Charentonneau.

Le château et le parc que l'on découvre dans le film "Archimède, le clochard" de Gilles Grangier, tourné en 1958 avec Jean Gabin, laissent la place à la Résidence dite Château-Gaillard, à cette date.

- Quittons la Marne et les quatre grandes propriétés établies sur toute la longueur de ses berges et revenons à la sortie du Pont de Charenton, le long de la Grande Rue, d'Alfort à Villeneuve-Saint-Georges, (avenue du Général-de-Gaulle et rue Jean-Jaurès).

A Alfort

- Le château d'Harrefort, érigé en fief en 1641 sous les nom et titre de Maisonville, occupe l'emplacement actuel de l'Ecole Vétérinaire située au 7 avenue du Général de Gaulle.

En 1757, selon l'Abbé Lebeuf : "Alfort qui est devenu un hameau, avec apparence d'agrandissement par sa position heureuse près d'une rivière et d'une grande route, est nommé Hôtel d'Harrefort dans un titre de l'An 1362 puis Hallefort en 1612, lorsqu'il appartenait au Sieur Mallet, audientier en la Chambre des Comptes".

Quelques propriétaires se succèdent : Jean-Louis de Lhéreau, écuyer, seigneur de la baronnie de Bormes, vend la propriété en 1765, à un représentant du roi Louis XV pour y fonder l'Ecole Vétérinaire, la seule qui reste encore sur son site d'origine. La ferme de Maisonville s'étend sur 124 ha à Alfort, Maisons et Alfort-Ville

La description des bâtiments et du parc est faite par M. Poncelin en 1781 : "Une belle grille de fer forme la principale entrée. La première cour offre un "quarré" oblong, très spacieux et décoré de plusieurs rangs d'arbres qui forment, pendant l'été, des berceaux propres à garantir de la chaleur du soleil. La façade extérieure du bâtiment est fort simple et présente l'image d'une belle maison bourgeoise de trois étages. Derrière la maison est un parc, très spacieux et fort bien entretenu, sillonné par des ruisseaux et des bassins. La glacière est surmontée d'un tertre couronné par un kiosque en fer". Les directeurs de l'Ecole Vétérinaire sont logés dans "le château" jusqu'en 1855, date de sa démolition.

A Maisons - Centre

- Le château de Saint-Georges s'étend approximativement entre les rues

Delaporte, Paul Vaillant-Couturier et les avenues du Professeur-Cadiot et du Général-de-Gaulle. Amédée Chenal indique en 1898 que ce domaine de 14 arpents n'a jamais été un manoir féodal et précise la date du premier possesseur connu : 1640.

Le 9 mai 1814 le Journal d'annonce de la vente du château à Georges Calmrin, baron de Saint-Georges, administrateur général de l'exploitation des Diligences et Messageries Royales, décrit la propriété et s'attarde sur le parc : "Grande et très belle maison de campagne patrimoniale composée de deux étages plus entresol, etc. Le parc a 8 ha clos de murs, très bien planté et dessiné, serre-chaude, orangerie, glacière, pont et autres fabriques. Il y a les plus beaux espaliers, plus de 1.000 pieds d'arbres fruitiers en plein rapport, une melonnière très bien exposée, close à part. Il y a dans l'enclos six puits". Le baron de Saint-Georges embellit la propriété jusqu'à sa mort en 1834. Très vite, le parc est morcelé, le château est divisé en appartements. Dégradé, il est démoli après 1945. Un immeuble est construit à son emplacement, à l'angle de l'impasse Ricois et de l'avenue du Général de Gaulle.

- Le fief et château de Saint-Pierre est situé de l'avenue du Général-de-Gaulle jusqu'à la Seine, (puis réduit, en 1845, lors de la construction de la voie ferrée) et approximativement entre la rue du Capitaine-Deplanque et l'Hôtel de Ville.

Suivant une charte de l'an 1270, Jean de Gourdon, gendarme, possède trois fiefs à Maisons qu'il tient de Jean d'Evry, chevalier de l'Ordre de la Croisade. En 1517, Michel Leclerc, en prend possession. Très riche propriétaire, il est chevalier de l'Ordre du Roi, il est maître d'Hostel de Madame Renée de France, fille du roi Louis XII dont les armoiries figurent un porc-épic. Une sculpture des années 1520 représentant cet animal a été transférée dans le parc du château de Réghat, notre musée, lors de la démolition de l'immeuble et de la cour où il était situé, au 100 avenue du Général de Gaulle.

La fille de Michel Leclerc, Sarah, fait donation de la propriété à Roger Robineau en 1633, "à charge d'y asseoir, pour hommage, une maison". Description : "Dans le fond de la basse cour, un colombier de forme ronde, écuries, étables. à la suite, potager, labyrinthe, pièce de verdure avec bassin, entourée d'arbres et de "hayes", le tout clos de fossés".

Au début de la Révolution, l'un des héritiers de la famille de Saint-Contest, le marquis de Chambray, maréchal de camp, député aux États généraux, demeure dans ce château et possède une ferme de 93 ha à Maisons et 9 ha à Créteil. Il émigre au moment de la Terreur, et ses biens sont confisqués. Ce château, maison seigneuriale, chapelle et dépendances, construit en 1634, se trouvait à l'emplacement de l'Institution des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, devenu depuis 1931 le collège Sainte-Thérèse, 110 avenue du Général de Gaulle

- Le fief et château de l'Image, est compris entre l'avenue du Général-de-Gaulle, la rue Jean-Jaurès et la Seine (puis réduit, en 1845, lors de la construction de la voie ferrée), et depuis le collège Sainte-Thérèse jusqu'à la rue Etienne-

Dolet. Avant 1364, ce fief appartient à l'évêque de Paris. Description à cette époque : "Maison, bâtiments divers, cour dans laquelle il y a un colombier à pied, parterre, un jardin potager, un bois de haute futaie, le tout fermé de murs et de fossés". En 1742, Jean-Michel Le Chanteur, auditeur à la Cour des Comptes, achète le domaine avec 38 ha à Maisons et 17 ha à Créteil.

Ayant émigré à la Révolution, ses biens sont saisis. En l'an IV (1795), la vaste propriété est vendue comme "bien national" à plusieurs acheteurs. On trouve parmi eux, pour la ferme et les terres, le baron Rodier et Michel Lesieur. Ce dernier achète également le château et le parc en 1848. En 1875, le fils Lesieur morcelle son bien, l'ensemble est mis en lotissement. En 1894, il vend le château et le parc à la commune qui procède à l'aménagement de la troisième Mairie, inaugurée en 1896, que l'on connaît aujourd'hui. Amédée Chenal écrit en 1898 : "Le parc, clos de murs, haies et sauts de loup, renferme, à cette époque, un puits artésien, des grottes, rochers, bassins et étangs artificiels".

Au Vert-de-Maisons

- Le château de Réghat ainsi que la ferme et les dépendances occupent un vaste terrain situé entre les rues Marceau et Georges-Médéric, entre les rues Victor-Hugo et de Metz.

En 1743, la propriété appartient à la famille Narcis. Pierre de Réghat de Villard, secrétaire puis trésorier de l'Ordre de Malte, se rend acquéreur de plus de 115 ha à Maisons et 41 ha à Créteil, le 9 août 1773. Sa veuve et ses descendants conservent le bien en l'état. De nombreux acquéreurs se succèdent



jusqu'en 1872, date de la vente du château et du parc, le tout d'une contenance de 18 ha, à une société siégeant à Vienne, en Autriche, pour y installer une distillerie de grains et la première fabrique de levure fondée en France par le baron Max de Springer. L'usine Springer est édifiée sur une partie du parc et des jardins sans dénaturer le site du château.

Ce dernier est classé à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1979. Il accueille le Musée, géré par l'association Maisons-Alfort "Mille Ans d'Histoire-AMAH", depuis 2003, date à laquelle il a été mis à sa disposition, gracieusement, par la direction de la Société Springer - Groupe Lesaffre.

La propriété est décrite dans l'acte de vente de 1773 et dans le terrier de 1785, "consistant en deux grands corps de logis en aile, couvert de tuiles, l'un à gauche, l'autre à droite en entrant, avec un puits. Au bout de chacun desquels, il y a un pavillon, une grande cour entre deux séparée du jardin par une grande grille de fer".

Suit la description des dépendances et des jardins : "Une grande orangerie, remise de carrosses et écuries, un colombier, étables à vaches, bergerie, toit à porcs, une glacière et autres dépendances. Un grand jardin divisé en terrasses, parterre, potager, melonnière, bowlingrin, allée de charmille et de marronniers, un bois de haute "futaye", le tout clos de murs, fermé de trois chemins et au fond par un grand fossé revêtu d'un mur de maçonnerie en terrasse garnis d'espaliers, etc".

De toutes ces demeures plus ou moins princières à l'origine, il reste quelques vestiges de l'une des dépendances du château de Charentonnew et nous pouvons encore admirer la belle façade du château de Réghat du XVIIIe siècle.

L'AGRICULTURE, L'HORTICULTURE ET AUTRES

Dans une étude effectuée en 1904 pour les communes de la Seine, on peut lire : "L'agriculture est très peu développée sur le territoire de Maisons-Alfort. Elle se borne presque exclusivement à la culture maraichère".

- Toutefois, il convient de signaler une importante exploitation agricole, dont le siège se trouve à Maisons-Centre et qui comprend, dans ses dépendances, jusqu'à 235 hectares. Cet établissement est fondé en 1894 par M. L. Benoist au moment de la création des champs d'épandages de Créteil, par le département de la Seine ; il ajoute une choucrouterie en 1903, une autre en 1906. Madeleine Jurgens écrit : "Les tonnelets de choucroute installés dans les charcuteries de la région partaient parfois pour des horizons plus lointains ; certains ont ainsi accompagné l'expédition du commandant Charcot vers le pôle Nord sur le bateau : le Pourquoi pas ?"

L'exploitation cesse son activité début des années 1920. Le site de Créteil

disparaît dans l'aménagement du carrefour Pompadour. Les locaux du siège et habitation de M. L. Benoist situés au 93, rue Jean-Jaurès à Maisons-Centre accueillent aujourd'hui la résidence Tiers Temps pour personnes dépendantes.

- En application d'une ordonnance de 1814 et d'une loi de 1816, plusieurs arrêtés pris par le maire, accordent la "faculté de l'entrepôt pour les fourrages, grains et issues" à de nombreux grainetiers Maisonnais, jusque dans les années 1930. L'un d'entre eux possède un établissement d'horticulture avec jardins d'essais remarquables. Il s'agit de la "Maison A. Pothier" fondée en 1890. Cette entreprise a une renommée certaine si l'on en croit les références portées sur ses factures joliment historiées ainsi que sur celles de son successeur M. A. Benoit. En 1957, les bâtiments vétustes de cette graineterie, située au 19, avenue du Professeur Cadiot, sont refaits, consolidés, aménagés et se transforment pour accueillir le "Centre de recherche du Laboratoire Louis Lafon" remplacé par le "Laboratoire Céphalon" et actuellement par "Le Laboratoire Clevexel Pharma".

- On ne peut clore ce chapitre sans évoquer Eugène Labiche qui, dans sa pièce "Le chapeau de paille d'Italie", jouée en 1851, fait dire à l'une des invitées d'un mariage : "La mariée a l'air godiche mais elle est d'une bonne famille. C'est la fille d'un pépiniériste de Charentonneau, le père Nonencourt !" Le nom de ce dernier sera prononcé une dizaine de fois dans le texte !

LES MARAÎCHERS.

Notre commune accueille de très nombreux maraîchers dès 1859.



En 1864, jardiniers et maraîchers constituent un élément important de la population maisonnaise, comme en témoigne leur regroupement sous l'égide de la Saint-Fiacre et les festivités qui leur permettent de se retrouver. Leurs migrations successives les ont fixés à la fin du XIX^e siècle dans la plaine alluviale du confluent Seine / Marne. On compte 18 marais à Alfortville, 70 à Maisons-Alfort, 94 à Créteil.

Aux Juilliottes, ils s'installent au-dessus des carrières sur le pourtour des buttes qui sont inexploitable et bornent la zone accidentée. Jusqu'en 1957, des maraîchers occupent les terrains face au fort de Charenton, à l'emplacement des immeubles de la Cité des "Fleurs" à Alfort, entre les voies ferrées et l'avenue de la Liberté, au Vert-de-Maisons. à partir de cette date, ils laissent la place aux immeubles de "La Sablière" et du "Grand ensemble Liberté". La dernière exploitation cesse son activité en 1969. Disparus à tout jamais les grands réservoirs noirs, les murets, les beaux alignements de châssis ou de cloches en verre... Tous ont émigré vers la grande banlieue, du côté de Brie-Comte-Robert, Melun...

LES JARDINS OUVRIERS

Dans le Val-de-Marne, les "jardins ouvriers" apparaissent au début du XX^e siècle.

"Ligue du Coin de Terre et du Foyer" a été fondée en 1896 à Hazebrouck par l'abbé Lemire, prêtre démocrate-chrétien, député du Nord. Il voulait faire de ces petits jardins un moyen d'épanouissement, de rééducation, un réservoir d'air pur pour prévenir tuberculose, anémie et rachitisme. Le jardinage doit compenser le travail dur à l'usine, éloigner du cabaret et permettre le regroupement de la famille. Les lots sont accordés aux familles nombreuses, les plus modestes.

Alain Corbin précise : "*Peu à peu le "jardin ouvrier" devient un "jardin familial". Les acteurs se perçoivent comme les adhérents d'une association et non plus comme les assistés d'une œuvre de bienfaisance. Le jardinage devient une activité de détente*".

Les fêtes des jardins avec défilés, chansons enfantines, compliments et chorales rassemblent les familles, les édiles et attirent les autres habitants. Les premiers "jardins ouvriers" sont créés à Maisons-Alfort en 1899 par le groupe des Conférences de Saint-Vincent de Paul. La SNCF prête des terrains en 1906, le long de la voie ferrée et à nouveau en 1940 notamment avenue du Général de Gaulle à l'emplacement des immeubles construits par la société la Sablière. Le "Génie militaire" concède une partie des terrains autour du Fort de Charenton dès 1940, pour 174 jardins.

Dans le quartier des Planètes, avant les lotissements de 1925 et de 1950, certains terrains sont utilisés comme champ de manœuvre ou de promenade par les cavaliers du fort de Charenton et de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort. Ils servent

ensuite de terrains de jeux pour les enfants du quartier, de terrain de sport et d'entraînement pour les plus grands. Pendant la dernière guerre, ils sont transformés en "jardins ouvriers" pour de nombreuses familles.



Pour beaucoup, c'est un lieu de forte sociabilité, un moment privilégié partagé. En 2015, la ville de Maisons-Alfort propose 2.000 m² de jardins familiaux.

LES JARDINS PRIVÉS ET ESPACES VERTS

Les Maisonnais voient leur environnement se modifier rapidement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Des terrains - terres agricoles, anciens parcs des demeures aristocratiques - sont découpés en lots et vendus à des acheteurs individuels parfois regroupés en sociétés mutuelles d'épargne. Le service des "Bateaux à vapeur" venant de Suresnes qui s'arrête à Charenton depuis 1867 puis à Alfort à partir de 1915 amène la foule des Parisiens sur les bords de Marne. La vente des terrains et villas marche bien. Le lotissement du dernier domaine, celui de Charentonneau commence en 1897, vaste territoire de 250 hectares, englobant le quartier administratif dit des Planètes détaché depuis 1956.

Dans les années 1900, notre banlieue est accueillante, de nombreux acheteurs parisiens réalisent de judicieux placements d'argent en achetant des parcelles leur permettant de venir goûter le calme de la campagne, le charme des bords de

Marne le dimanche puis de construire leur pavillon. De nombreuses familles viennent également de la campagne d'où implantation de jardins potagers, vergers, construction de poulaillers, volières... ce qui fut très utile et apprécié pendant les deux guerres mondiales. Avec les années, les besoins étant différents, apparaissent les jardins d'agrément avec parterres de fleurs et arbustes : selon les goûts, jardins à la française où la nature est domestiquée ou jardins anglais reconstituant un paysage naturel.

Maisons-Alfort est une ville en grande majorité pavillonnaire, avec façades et jardinets accueillant plantes et fleurs d'espèces et de couleurs variées. Depuis plusieurs années, le concours du "Logis fleuri" encourage les Maisonnais à participer à l'embellissement de leur cité. La ville est d'ailleurs primée, classée "4 fleurs" au concours national des "Villes fleuries" et "Fleur d'Or". Dans les quartiers à plus forte densité de population où se sont implantés de grands ensembles dans les années 1960 - 1970, la municipalité est soucieuse d'aménager des espaces verts dans tous les projets d'urbanisation. Des terrains sont réservés pour l'installation de jardins publics, jeux de boules, points fleuris, espaces de détente, de loisirs ainsi que des jeux pour les enfants.



Promenade Paul Cézanne. 2013.

Le charme des bords de Marne attire toujours de nombreux promeneurs. Les anciens chemins de halage sont aménagés au bord de l'eau. Ils offrent plus de 4 km de promenade paysagère dédiée à "Paul Cézanne" en référence à ses peintures représentant le Moulin Brûlé réalisées en 1894, dont le titre a été restitué

officiellement, il y a trois ans, sous son véritable nom, par un Maisonnais grand amateur des œuvres de Cézanne.



Passerelle et Moulin Brûlé peint par Paul Cézanne en 1894

MARCELLE AUBERT
(AMAH)

NOTE DE L'AUTEUR

Ce texte est réalisé à partir de quelques extraits de publications éditées par l'AMAH. Le lecteur pourra se les procurer au Musée de Maisons-Alfort, Château de Réghat, 34, rue Victor-Hugo. Téléphone : 01.45.18.39.50.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales de France à Paris.

Archives départementales du Val-de-Marne.

Archives municipales.

- Délibérations et Arrêtés du conseil municipal.

Archives du Musée de Maisons-Alfort.

- État des communes, 1904.

- Bulletins municipaux officiels – BMO.

Documents privés et anecdotes dus à l'amabilité de Maisonnais ainsi que des familles Jouët-Pastré et Vincenti.

ÉCRITS

- Abbé Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, Tome XII, Lib. Féchoz et Letouzey, 1757.

- J.A. Dulaure, Histoire physique, civile et morale des Environs de Paris, Tome VI, livre IV, 1827.

- E. Labiche, Le Chapeau de paille d'Italie, 1851.

- E. de la Bédollière, Histoire des Environs de Paris, éd. G. Barba, 1861.

- A. Chenal, Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville, éd. Crète, Corbeil, 1898.

- M. Poncelin, Histoire de l'Ecole Vétérinaire par MM. A. Railliet et Moulé, éd. Asselin et Houzeau, 1908.

- Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire, Association AMAH, collectif, Imp. Maury, I, (1984), II, (1986).

- J. Besson, Maisons-Alfort, une commune sans vigneron près de Paris, 1988.

- M. Aubert, Maisons-Alfort,

- "Des fiefs aux lotissements", AMAH, n°3, 1993.

- "Le Maisonnais et son environnement", AMAH, n°13, 2001.

- "Lieu de Villégiature depuis le XIV^e s.", AMAH, n°16, 2006.

- L'avènement des loisirs, 1850 -1960, A. Corbin et collectif, 1995.

- M. Jurgens, Créteil en son terroir à travers rues et chemins, Imp. Maury, 2009

- J.P. Barlier, "Les Capitaineries des Chasses sous l'Ancien régime", Cahiers Stemma.

Pour les renseignements communiqués, pour les prêts et dons de documents, photographies et objets, nos remerciements à :

Mme Corcuff, directrice des Archives départementales du Val-de-Marne,

Mme Lewartowski, responsable de l'Action culturelle aux Archives départementales

Mme Macé, Archives municipales de Maisons-Alfort,

Mmes et MM. Berche, Bercher, Chauvet, Fassier, Jouët-Pastré, Klotz, Hernandez, Hurlu, Mirandez, Mougnaud, Mouriaux, Vincenti ainsi qu'à Michèle Aubert pour les prises de vues et reproductions photographiques.

CONTRIBUTION À L'OUVRAGE "CITÉ DE MÉMOIRE. MÉMOIRE DE CITÉ"

AUX SOURCES DU CONCEPT : UN CONSTAT TERRIBLE...

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'industrialisation massive en Europe va de pair avec une urbanisation croissante. Ce phénomène est accompagné d'une aggravation des conditions de logement, principalement de la classe ouvrière. Un courant scientifique dit "hygiéniste" prend alors de l'ampleur et met en évidence le lien de cause à effet entre les conditions de logement des ouvriers et leur mortalité. De nombreux médecins et enquêteurs sociaux pratiquent dès 1830 les premières observations de ces logements et rédigent des rapports alarmants.

Malgré l'ampleur de la crise et la mort de 18 000 personnes à Paris en 1832 lors d'une épidémie de choléra, ce n'est qu'en 1850 qu'une loi sur les logements insalubres est votée. La loi recommande alors la création de commissions chargées de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements insalubres mis en location. Ses effets seront cependant limités, du fait de l'inertie des pouvoirs publics locaux.

Aussi le courant hygiéniste poursuit un travail d'observation du terrain et tente de mobiliser les acteurs du pouvoir. Leurs rapports offrent un panorama édifiant des conditions de vie et de logement des ouvriers.

Les premières réponses au problème du logement des ouvriers.

Face à la problématique du logement de la classe ouvrière, deux tendances se font jour et proposent des réponses qui s'appuient sur les travaux des hygiénistes. Politiquement opposées ces tendances sont néanmoins empreintes d'une même volonté de retour à un ordre moral rigoureux.

D'une part, un courant politique issu du socialisme utopique, pour lequel transformations sociales, transformations du cadre de vie et du logement sont étroitement liées. Ainsi pour William Morris ou Charles Fourier qui illustrent cette tendance, la proposition d'une nouvelle organisation de la production et des rapports sociaux doit s'accompagner d'une nouvelle organisation de la ville, et de son rapport à la campagne.

D'autre part, un courant patronal philanthropique, dit "éclairé" à l'époque, qui, conscient de l'importance du logement dans la reproduction de la force de travail, cherche à proposer des solutions à la population qu'il emploie. Ce paternalisme vise à la stabilisation, la moralisation et l'éducation de la classe ouvrière. À travers les cités ouvrières ou les fondations, le logement devient aussi un moyen de contrôle social.

Qu'ils soient liés à une volonté de transformer les rapports sociaux ou à une idéologie du contrôle social, ces deux courants cherchent des réponses à un problème concret : comment et dans quelles conditions loger la population laborieuse ?

Les premières réalisations de logements sociaux sont le fait d'industriels en Grande-Bretagne comme en France, et non pas de la puissance publique qui affiche une inertie totale au tournant du siècle. L'attachement à la valeur de la propriété privée explique en partie l'absence de mesures de financement public. Ainsi les démarches volontaires de certains patrons de l'industrie font naître les premières cités ouvrières : Port Sunlight des savonneries Lever (1887) au sud de Birkenhead (Grande-Bretagne), Bournville des chocolats Cadbury (1895) à proximité de Birmingham (Grande-Bretagne) ou la cité Menier (1872) du chocolatier à Noisiel en Seine-et-Marne.

Ces cités proposent un habitat destiné aux ouvriers des usines. Composées de maisons individuelles avec jardins privatifs où l'ouvrier peut se livrer à la culture maraîchère, ces cités proposent également des équipements collectifs, organisant ainsi une part de la vie sociale.

LES ORIGINES DU MOUVEMENT DES CITES-JARDINS

Les réalisations des cités ouvrières permettent d'apporter une réponse au logement des ouvriers d'une industrie spécifique, mais elles ne proposent pas un nouveau modèle de ville et ne répondent pas à une crise globale du logement.

Dans ce contexte, est élaboré un projet de rupture avec la ville traditionnelle, décrite alors comme tentaculaire et asphyxiante. Le modèle proposé refuse également la ruralité ensommeillée et réfractaire aux progrès des techniques. Il s'agit d'un modèle combinant ville et jardins que l'on doit à un théoricien anglais, Ebenezer Howard. Il conçoit un nouveau modèle global d'urbanisation exposé dans son livre "A peaceful path for a real reform" paru en 1898 et réédité sous le titre de "Garden-cities of tomorrow". C'est donc la première fois qu'apparaît le terme de "cité-jardin".

La personnalité de ce concepteur permet de comprendre l'ambition du projet qu'il élabore : il imagine en effet une société nouvelle dans un cadre idéal. Ebenezer Howard n'adhère pas au libéralisme économique et croit en la coopération, en particulier au sujet de la propriété du sol... Sans être un véritable théoricien politique, il est inspiré par ses lectures et notamment par un ouvrage du romancier Edward Bellamy, *Looking backward*¹, selon Thierry Paquot². Dans ce roman, la société bostonienne de l'an 2000 est décrite : l'Etat possède les moyens de production, tous les individus de 21 à 45 ans servent l'Armée du travail, l'argent n'existe plus, chacun dispose d'une carte de crédit et peut acquérir tout ce qu'il désire, les malades bénéficient de la solidarité collective, etc. Les progrès techniques sont pour tous, le confort est général et l'égalité est garantie.

La cité-jardin qu'Ebenezer Howard imagine se présente comme une ville entière et autonome : elle n'est pas un quartier-dortoir dépendant de la grande ville qui la domine. La "cité sociale", ensemble relié de cités-jardins, est conçue comme une réponse globale au problème du développement urbain, tant du point de vue économique que spatial.

Un projet défini par Ebenezer Howard.

L'ouvrage d'Ebenezer Howard décrit avec une grande précision tous les aspects de cette cité idéale et de son mode de fonctionnement. Sur le plan de l'organisation du territoire, Howard propose une limitation de la taille des villes à 32 000 habitants. Ces villes sont assemblées en grappe autour d'une ville centrale de 58 000 habitants. Ebenezer Howard propose dans son ouvrage des diagrammes et schémas qui constituent une sorte de mode d'emploi pour la conception de cités-jardins. Il émet des réserves en indiquant que ces schémas ne doivent pas être pris pour des plans et qu'aucun plan ne saurait être dessiné sans étude du site... Cependant, il donne les ingrédients d'une cité-jardin idéale : la ville n'occupe qu'un sixième du territoire dont elle dispose. Sa forme est définie selon un découpage en cercles concentriques dédiés à des fonctions particulières de la ville. Son centre est occupé par un jardin auquel aboutissent les six avenues radiales. Autour de ce cœur végétal, est implanté un Crystal Palace qui abrite les commerces et permet les déambulations à l'abri des intempéries. Un autre anneau accueille les services administratifs. Une marge de 70 mètres sépare les habitations des activités industrielles. Enfin, un parc encercle la ville empêchant son extension. Une ligne de chemin de fer passe à sa périphérie et des exploitations agricoles complètent cet ensemble.

Du point de vue économique, Howard propose la création d'unités urbaines en grande partie autonomes : elles comportent industrie, agriculture, équipements et commerces dans un rapport nouveau entre ville et campagne. Ce développement harmonieux est envisagé dans le cadre d'une appropriation collective des sols, inspirée des théories socialistes.

La dénomination choisie, "Garden-Cities", a l'avantage d'être facilement traduisible (ce qui contribuera à son succès : Gardenstadt, Cité-jardin, ciudad-jardin, turnstad, etc.) et illustre cette alliance entre urbain et rural recherchée par Ebenezer Howard : "Il y a, en réalité, non pas seulement comme on l'affirme constamment, deux possibilités – la vie à la ville et la vie à la campagne - mais une troisième solution, dans laquelle tous les avantages de la ville la plus active et toute la beauté et les délices de la campagne peuvent être combinés d'une manière parfaite. La ville et la campagne peuvent être considérés comme deux aimants, chacun cherchant à attirer à lui la population, rivalité dans laquelle une nouvelle forme de vie, participant des deux premières, vient s'interposer."³

La cité-jardin est donc bien un modèle qui, au-delà de ses qualités urbaines et paysagères, est censé apporter un bonheur nouveau à la population. L'auteur de

ce concept n'hésite pas dans l'introduction de son ouvrage à expliciter ses intentions : "J'entreprendrai donc de montrer comment, dans la combinaison 'ville-campagne', on peut jouir de possibilités de vie sociale égales - que dis-je ! supérieures - à celles qu'offre une ville populeuse, tandis que les beautés de la nature environneront, baigneront chacun de ses habitants. Je montrerai comment des salaires plus élevés sont compatibles avec des loyers et des impôts réduits, comment d'abondantes possibilités d'emploi et de brillantes perspectives d'avenir peuvent être procurées à tous ; comment les conditions sanitaires les plus admirables peuvent être assurées ; comment on verra de belles demeures et de beaux jardins ; comment les limites de la liberté pourront être reculées ; tandis que les plus beaux résultats de la coordination et de la coopération seront recueillis par une population heureuse."

Une architecture au service d'un projet novateur.

L'association Garden City Association, fondée en 1899, par Howard a pour objectif la création de cités-jardins. Elle tente de réaliser des villes modèles afin de diffuser cette idée généreuse. Grâce au soutien de mécènes, l'association acquiert des terrains et lance différentes opérations.

Ebenezer Howard rencontre au sein de l'association qui regroupe toutes les personnalités convaincues de la validité de ce modèle, les architectes Raymond Unwin et Barry Parker, auteurs de "The art of building a home".

Ils remportent le concours pour l'édification de la première cité-jardin en 1903, à 35 miles de Londres, sur des terrains acquis par l'association : Letchworth Garden City...

En 1909, le faubourg-jardin de Hampstead est construit, suivi en 1919 par l'édification de Welwyn.

Ces trois expériences ont été l'occasion pour Unwin et Parker de mettre en application leurs idées sur "l'art de dessiner des plans d'aménagement". Des limites précises sont données à la ville, comme l'avait écrit Howard, afin d'éviter une extension à l'infini. La cité est circonscrite par une ceinture verte qui assure une réserve de verdure. Un système rationnel d'organisation du tissu urbain est mis en place. Une composition autour d'axes importants est réalisée déterminant une hiérarchie entre les différents espaces de la cité. Un système monumental reprend tous les principes de la composition classique tels que jeu d'axes, de symétries, de mises en perspectives, etc. De grands axes sont bordés d'équipements. Un réseau de voies détermine des îlots homogènes, découpés en parcelles de taille sensiblement identique. Les espaces publics sont attentivement conçus et manifestent la valeur accordée à la vie sociale. Un jeu de courbure des rues, l'alternance d'alignements ou de retraits par rapport à la rue et la création de porches permettent de donner une allure villageoise et variée au tissu urbain.

Il s'agit là de la mise en œuvre d'un principe emprunté au théoricien autrichien Camillo Sitte par Unwin et Parker dans ces premières cités-jardins, parallè-

lement à l'usage d'une certaine forme de pittoresque pour l'architecture. En effet, l'étude des villes anciennes a permis à Camillo Sitte de définir les règles à respecter pour édifier des cités variées et différenciées et échapper à la brutalité et la sécheresse des villes contemporaines. Il explique que "ce n'est qu'en étudiant les œuvres de nos prédécesseurs que nous pourrons reformer l'ordonnance banale de nos grandes villes."⁵. Dans les cités-jardins anglaises, une attention particulière est portée au traitement des places, angles de rues, perspectives. L'architecture particulière des bâtiments d'angle ou les différents aménagements de placettes favorisent le repérage dans le tissu urbain : une qualité essentielle de ces cités est l'absence d'uniformisation.

Sur le plan du bâti, les architectes se situent dans la lignée d'une tendance apparue à la fin du XIX^e siècle en Angleterre qui vise à renouer avec les traditions du cottage, ces maisons de campagne traditionnelles de style rustique. Une interprétation de ce modèle est donc réalisée dans des matériaux qui permettent une certaine rationalisation afin de réduire les coûts de construction.

L'ouvrage d'Ebenezer Howard est traduit en plusieurs langues, les plans de Unwin et Parker sont publiés dans de nombreuses revues. Après la Première Guerre mondiale, le mouvement des cités-jardins s'étend dans toute l'Europe en relation avec le socialisme municipal. De nombreuses villes d'Europe sont alors administrées par des équipes sociales-démocrates qui font du logement des ouvriers et des employés une priorité.

Le concept de cité-jardin a donc connu de nombreux développements avec des inflexions particulières au Japon, aux Etats-Unis, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne et en France. Cependant, il s'agit plus de l'adaptation de ce modèle d'urbanisme que de l'adoption d'un programme de réformes sociales aboutissant à la création d'une ville-type, comme l'avait rêvé Howard.

Le mouvement des cités-jardins est influencé autour des années trente par les théories urbaines et architecturales du mouvement moderne : les préoccupations esthétiques et pittoresques sont remplacées par la recherche d'une organisation rationnelle basée sur l'orientation, l'ensoleillement, le confort et l'industrialisation du bâtiment. Cette évolution prend la forme d'une rupture avec le modèle anglais, en Allemagne par exemple. En France, cette tendance à adopter les principes du mouvement moderne se fait graduellement, au cours des réalisations, durant deux décennies.

LE MOUVEMENT DES CITES-JARDINS EN FRANCE

Mises à part quelques réalisations patronales d'avant-guerre comme le village-jardin des mines de Dourges (1906-1909), le mouvement des cités-jardins n'a été actif en termes de construction qu'au lendemain de la Première Guerre mon-

diale. Il a représenté alors, dans l'entre-deux-guerres, la forme dominante de création de logement social.

Cependant, le début du siècle est une période particulièrement importante car quelques personnalités vont œuvrer pour faire du logement des ouvriers une priorité des politiques publiques. Deux personnages ont beaucoup œuvré pour la diffusion de ce concept et son application, à titre individuel mais aussi au nom des organismes dont ils ont été les représentants : Georges Benoît-Lévy et Henri Sellier.

Les prémices et les précurseurs : le Musée social.

La prise de conscience des méfaits de mauvaises conditions de logement sur la santé des familles populaires est inscrite dans un ensemble de préoccupations que portent les élites et une frange du patronat. Une fondation, créée en 1895, a permis de rassembler des documents, organiser des débats et favoriser les rencontres entre les théoriciens et les politiques autour de ces questions. Conçu par Jules Siegfried, Léon Say, Emile Cheysson et le comte de Chambrun, ce véritable institut de recherches porte le nom trompeur de Musée social. Il permet la rencontre d'un patronat attentif à la "question sociale", de militants engagés dans l'action sociale, de techniciens (architectes et ingénieurs), ainsi que d'intellectuels, une élite réformatrice qui est à la recherche d'idées et d'expériences novatrices qui peuvent susciter des débats, modifier des législations, impulser des réalisations. Le Musée social organise des missions d'étude pour que des spécialistes, rétribués par la fondation, aillent enquêter en France et à l'étranger, assistent à des congrès, remettent ensuite des rapports qui peuvent faire l'objet de conférences ou être diffusés dans les périodiques du Musée ou dans des volumes publiés sous son parrainage. La section d'urbanisme se réunit jusqu'en 1939 et se préoccupe tant de l'habitat social que de l'extension des villes. En 1908, le Musée social participe à la campagne pour le maintien d'espaces verts sur la ceinture des fortifications de Paris.

Sensible aux expériences anglaises de création de cités-jardins, le Musée social envoie Georges Benoît-Lévy en mission d'observation en 1903. Son enthousiasme pour cette idée neuve en fait l'un des promoteurs les plus actifs. Il publie un ouvrage en 3 volumes intitulé *La cité-jardin*⁶ en 1911.

Il fonde, cette même année, l'Association française des cités-jardins. Proche d'une tendance du patronat "éclairé", il n'hésite pas à citer un industriel dans un article paru dans *L'Illustration* en mars 1929 : "loin des immeubles enfumés et noirs de la grande ville, dans des maisons claires et propres, au milieu des jardins et des bois, jouissant des beautés des saisons, les âmes se forment plus aisément aux meilleurs sentiments."⁷ Ces propos montrent qu'outre la mise en place d'un nouveau modèle de ville et de logement, il existe une volonté de moraliser la classe ouvrière. La conviction de ces industriels pour les cités-jardins s'assortit

du souhait de maintenir une forme de paix sociale. Cette pensée est explicite dans la préface de son premier ouvrage, écrite par Charles Gide : “Toutefois, il ne suffira pas, pour réussir, de bâtir des villes fleuries : il faudra déterminer les hommes, et particulièrement les ouvriers, à y venir et à y rester et, pour cela, leur apprendre à perdre le goût des plaisirs grossiers des villes et de la foule, du trottoir, du comptoir de zinc et du café-concert. Il n’est pas sûr que tous les hommes fussent disposés à rentrer dans le jardin d’Eden, même si l’archange qui le garde rouvrirait les portes. Il faudra modifier dans l’âme du peuple ce qu’un moraliste a appelé d’une très belle façon : “l’ordre des joies”. Ce n’est pas impossible, mais ce sera toute une éducation à faire.”⁸

Georges Benoît-Lévy était très attaché à l’idée de l’autonomie des cités-jardins, à leur caractère de ville complète. Il n’a pas manqué de relever, dans la période suivante, combien le terme était usurpé pour définir les projets de banlieue-jardins que les offices d’habitations à bon marché ont mis en œuvre en périphérie des grandes villes. Certains articles d’historiens⁹ mentionnent qu’une tradition familiale fait état d’une discussion avec Henri Sellier qui aurait pu se terminer par un duel...

Mise en place de l’office public d’HBM de la Seine.

Si Georges Benoît-Lévy a diffusé le concept issu des théories d’Ebenezer Howard, c’est Henri Sellier qui permettra les réalisations les plus ambitieuses en France.

En 1912, la loi Bonnevey marque un véritable essor de la politique publique du logement. Une loi antérieure prévoyait la possibilité pour les collectivités locales de participer au financement des sociétés coopératives d’HBM. La loi Bonnevey prévoit, quant à elle, la création d’offices publics communaux et départementaux d’HBM. Ceux-ci ont pour mission : l’aménagement, la construction et la gestion d’immeubles salubres, l’assainissement des logements existants et la création de cités-jardins et de jardins ouvriers. De plus, les promoteurs d’HBM sont autorisés à réaliser, dans le cadre des ensembles de logements qu’ils construisent des locaux à usage collectif ainsi qu’à y prévoir des commerces (sauf débits de boissons et commerces de vins et spiritueux : disposition abrogée en 1984...).

Dès juillet 1913, Henri Sellier présente au conseil général une proposition de création d’un office départemental. Un décret d’application créant l’Office public d’HBM de la Seine est signé en juillet 1915. Henri Sellier en est le fondateur et il a été jusqu’à la Seconde Guerre mondiale, l’administrateur de cet organisme dynamique et engagé.

La Première Guerre mondiale est pour l’Office une période d’attente forcée qu’Henri Sellier met à profit en repérant les terrains disponibles et en démarrant les procédures d’acquisition avec l’appui de Louis Bonnier, inspecteur général des services d’architecture et d’extension de Paris. Cette période est aussi une

période de réflexion durant laquelle il rédige un ouvrage qui paraît en 1921, *La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation populaire dans l'agglomération parisienne*¹⁰, qui dresse un état des lieux complet sur la question du logement. L'auteur y expose ses inquiétudes : "Ainsi, je crois que la cause est entendue. Si la mortalité est telle dans les communes ouvrières, cela provient de la défectuosité des habitations, de l'insalubrité des locaux mis à la disposition des familles ouvrières. Nous avons donc bien raison de demander qu'une solution intervienne au plus tôt. Mais il n'y a pas que l'insalubrité ; il y a la cherté des locaux. A Paris la crise est intense ; mais elle est devenue aussi aigue dans la banlieue depuis dix ans." Adeptes de l'hygiénisme, il était persuadé de l'influence du cadre de vie sur la santé publique.

À la fin de 1916, l'organisation de l'Office est mise en place. Les locaux du quai des Célestins à Paris s'installent en 1917 et près de 200 hectares de terrains disponibles sont repérés à Châtenay-Malabry, Plessis-Robinson, Suresnes, Stains et Champigny.

L'année 1919 marque la fin de la période des travaux préliminaires : une dotation complémentaire de 17 millions est accordée par le Conseil général accompagnée de crédits pour la viabilisation et l'assainissement des terrains déjà acquis. Les constructions débutent sur 17 hectares à Suresnes et sur 10 hectares à Stains. En 1920, les acquisitions de terrains se poursuivent et d'autres subventions semblent pouvoir être envisagées alors que les demandes d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts sont revues à la baisse. En effet, une demande d'autorisation d'emprunt de 300 millions pour lancer des acquisitions foncières nécessaires a été contestée par le Sénat et le Conseil général a dû renoncer à un projet d'envergure.

Ainsi, à peine amorcé, l'élan de construction et d'aménagement de logements sociaux, le manque de crédits en signe l'arrêt... Henri Sellier n'a de cesse de déplorer cet état de fait dans les rapports du conseil d'administration de l'Office. En 1925, il note : "Les rapports de l'Office attestent une fois de plus l'existence d'un outil de travail (une réserve foncière de 372 hectares autour de Paris qui permettra d'édifier les cités-jardins de Stains, Drancy, Arcueil, Suresnes, Champigny-sur-Marne, Le Plessis-Robinson et Châtenay-Malabry.) laissé inutilisé faute de crédits pour construire. Les années passent et le magnifique domaine foncier de l'Office, s'il augmente en valeur, reste pour ainsi dire en jachère. On a quelque peine à se résigner à pareille inaction à l'heure où la crise du logement, par sa durée même, aggrave ses méfaits moraux, hygiéniques et sociaux. Et ce sera un étonnement pour l'avenir que le spectacle de ce département ayant dû subir la honte de cette ceinture de lèpre dont les lotisseurs ont pu impunément entourer la ville-lumière au lieu de celle des cités-jardins, rêvée par elle. Sans doute, il y a la crise financière et personne ne l'oublie. Mais quel esprit impartial pourra penser qu'elle eut été pire si, comptant résolument avec elle, les pouvoirs

publics au lendemain de la guerre eussent écouté la voix de ceux qui réclamaient, pour la politique du logement, l'élaboration et l'application de programmes à étapes successives et à longues échéances comme ceux prévus pour les armements."

Dans le même temps, un cadre juridique se met en place. La Loi Cornudet est promulguée en 1919 : elle prévoit l'obligation pour les villes de plus de 10 000 habitants de se doter d'un plan d'extension définissant les voiries, les réserves d'espaces libres et d'équipements, les principes d'assainissement. La Loi de 1922 définit les normes des HBM : surface, confort, coût et valeur locative. La Loi Loucheur en 1928 met en place un système de crédits et de subventions et permet ainsi, sur 5 ans, de créer 200 000 HBM et 60 000 habitations à loyer moyen.

Ce n'est que tardivement, en 1926, que de nouveaux financements permettent enfin de relancer l'activité de l'Office, ainsi que le présente Henri Sellier dans le rapport moral pour l'exercice 1926 : "l'Office a été enfin, tardivement hélas, tiré de cette léthargie dont nous n'avons cessé de nous plaindre. L'octroi des subventions déclenchant le mécanisme des emprunts à taux réduits ou à taux normal nous permet la mise en construction de 600 logements. N'oublions pas que notre domaine foncier permettrait d'en construire plus de 13 000. Au rythme actuel, il nous faudra plus de vingt ans pour l'utiliser, c'est-à-dire que notre effort rendra des services partiels au lieu de rendre le service général qu'aurait pu constituer l'afflux, si on cessait d'accorder les subventions et crédits au compte-goutte, d'une véritable masse de manœuvres sur le marché du logement."¹¹

Ces quelques années de décalage entre la mise en place des outils juridiques, institutionnels et financiers et la réalisation massive de programmes de logements est aussi une période durant laquelle le style architectural a évolué. Ainsi, les premières cités-jardins ou les premières phases de celles-ci restent dans un registre pittoresque alors que le tournant des années trente offre l'occasion de nombreux emprunts au mouvement moderne.

LES CITES-JARDINS EN REGION ILE-DE-FRANCE

Comme dans le reste de la France, les problèmes de logement dus à l'industrialisation et à l'exode rural sont aigus à Paris. La médiocre qualité de nombreux logements dans Paris, la taille de l'agglomération, la cherté des terrains rendent nécessaire une amélioration des transports et une politique foncière dynamique...

Un concours pour l'établissement d'un plan d'extension de Paris est lancé en 1919 mais aucune politique ambitieuse de développement urbain ne peut être mise en place, faute de fonds publics. Aussi le territoire de la banlieue voit le déferlement des lotissements qui constituent l'essentiel de la croissance urbaine

de 1920 à 1935. Dans ce contexte, les cités-jardins apparaissent comme des expériences exemplaires : on peut regretter qu'elles n'aient pu connaître le développement cohérent envisagé par les théoriciens, architectes et urbanistes.

Premier projet, 1919



Les réalisations les plus abouties sont celles de l'OPHBM de la Seine que d'autres maîtres d'ouvrage prendront pour modèles : OPHBM de Seine-et-Oise (cités-jardins d'Argenteuil, Versailles-Petits-Bois, Trappes, Blanc-Mesnil, Livry-Gargan, Montgeron, Neuilly-sur-Marne), compagnies de chemin de fer, sociétés d'assurances ou sociétés coopératives (cités-jardins de Créteil, Vitry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-Saint-Georges dans l'actuel Val-de-Marne).

Les caractéristiques essentielles de ces ensembles appelés cités-jardins sont les suivantes : il s'agit d'ensembles réalisés entre 1920 et 1939, situés en périphérie peu urbanisée pour lesquels un maître d'ouvrage unique prend en charge l'ensemble de la conception et la réalisation. Ce sont des logements à destination sociale (logement des ouvriers et des classes moyennes) en location, financés à partir de crédits et subventions publics. Les conceptions urbaines et architecturales ont pour référence la cité-jardin anglaise telle qu'Unwin et Parker l'ont conçue : c'est un habitat individuel groupé avec jardins privés laissant une large place aux espaces libres.

De la cité-jardin à la banlieue jardin...

Tous ces ensembles ont en commun leur nom de "cité-jardin" qui renvoie au modèle décrit par Howard, que l'ensemble des acteurs du logement garde en

mémoire à l'époque. Cependant, la différence avec la ville complète d'Howard apparaît clairement et les ensembles composés sont plutôt des extensions de ville ou des quartiers nouveaux en périphérie : des banlieues-jardins ou des faubourgs-jardins comme on l'écrivait alors...

Henri Sellier l'explique : "Ces projets ne sauraient toutefois être considérés comme tendant à la création de véritables cités-jardins au sens absolu du mot. La cité-jardin d'après Howard et telle qu'elle résulte de l'expérience de Letchworth, constitue une ville complète, vivant par elle-même, indépendante de toute agglomération, dans laquelle on peut chercher à réaliser au maximum les conditions théoriques qui doivent, au sens de ses promoteurs, déterminer l'aménagement et la construction des villes modernes. (...) L'Office départemental n'a pas été créé pour provoquer une expérience sociale de cette nature ; il n'est pas destiné à servir d'instrument à des conceptions théoriques, si séduisantes qu'elles puissent paraître, il a un objectif bien limité et bien défini qui consiste à édifier les agglomérations propres à assurer le décongestionnement de la Ville de Paris et de ses faubourgs et à servir d'exemples aux lotisseurs qui, depuis trente ans, ont littéralement saboté la banlieue. Il tend à montrer comment, tout en tenant compte des conditions économiques et morales de la vie urbaine, il est possible d'assurer la population laborieuse, manuelle et intellectuelle, un logement présentant le maximum de confort matériel, des conditions hygiéniques de nature à éliminer les inconvénients des grandes villes et des modes d'aménagement esthétique contrastant singulièrement avec la hideur des formules trop généralement pratiquées."

Malgré une volonté de constituer un élément de l'aménagement de la région parisienne, le choix des terrains se fait non en fonction d'options de développement régional mais en suivant les opportunités foncières. L'achat se fait dans la mesure du possible à l'amiable, sinon par déclaration d'utilité publique et expropriation. Le choix se porte le plus souvent sur de grands terrains d'un seul tenant, parcs de châteaux, terrains boisés, terres agricoles, etc. Ces terrains sont souvent d'un relief mouvementé et de construction difficile, ainsi que mal desservis par les transports en commun. Ces difficultés sont compensées par le faible prix des terrains, la charge foncière représentant ainsi une faible part des dépenses totales.

L'OPHBM de la Seine réalise quinze cités-jardins d'échelle variées : Drancy, Arcueil, Gennevilliers, Stains, Suresnes, Le Pré-Saint-Gervais, Champigny, Le Plessis-Robinson, Chatenay-Malabry. Certaines ont été partiellement détruites : Nanterre, Les Lilas (conçue par les mêmes architectes que celle de Champigny) et d'autres complètement : Dugny, Cachan, Bagnolet, Drancy.

Une esthétique emblématique.

L'architecture et l'urbanisme des différentes cités-jardins est relativement homogène pour deux raisons principales : d'une part, la fidélité au modèle anglais et, d'autre part, le regroupement des architectes en une tendance qui se crée par le travail en commun au siège de l'Office.

Les principes de la composition urbaine et de la mise en forme architecturale sont basés sur l'emploi d'une morphologie urbaine qui s'appuie sur la topographie et les tracés existants (allées de parcs, chemins et voies) alliée à un système de monumentalité (axes, symétries, perspectives...). Le traitement des espaces privatifs et semi-publics accorde une large place à une végétation variée et luxuriante. L'une des particularités spatiales inventée par les anglais est le "close" que l'on retrouve dans l'ensemble des cités-jardins. Il s'agit d'une forme d'impasse qui permet d'introduire une échelle de voisinage entre espace public et espace privé. Les maisons qui bordent un close s'ouvrent sur cet espace planté et traité comme un square, favorisant une communauté en retrait de l'espace public de la rue. Le close s'isole de la rue par une haie, un porche voire une grille...

Les premières cités-jardins de l'Office (Bagnolet, Les Lilas, Arcueil, Cachan, Drancy, Gennevilliers, Nanterre, Stains et les premières phases de Suresnes et Le Plessis-Robinson) sont marquées par la recherche d'une architecture "régionale". Henri Sellier explique : "En ce qui concerne les types d'immeubles, leur préoccupation essentielle a été d'écarter les silhouettes fantaisistes de "villas côte d'Azur" ou "chalet normand" qui déshonorent nos banlieues et de se rapprocher des styles locaux dégagés par les traditions et les besoins séculaires, en les adaptant à la rigoureuse réglementation qui s'impose aux logements construits sous le régime de la législation des HBM."¹² Une expression pittoresque, interprétation romantique des maisons rurales, est utilisée : jeux de toits en pente ; reprise de la fenêtre traditionnelle à la française ; utilisation de motifs décoratifs tels que corniches et bandeaux ; balcons, oriels et bow-windows animant les façades ; jeux d'opposition entre maçonnerie de briques apparentes ou enduites...

Au cours des années vingt, le rythme de construction est ralenti, comme nous l'avons vu précédemment et l'on voit lors de la seconde phase des projets de l'Office, au cours des années trente, que les principes de l'architecture et de l'urbanisme moderne ont influencé les architectes. Ainsi à Champigny, Châtenay-Malabry, au Pré-saint-Gervais mais aussi pour les dernières phases de Suresnes et du Plessis-Robinson, une nouvelle tendance esthétique apparaît. L'architecture se renouvelle et emploie des formes emblématiques de la modernité : toit-terrasse, combinaison de volumes simples, suppression de la décoration, standardisation des ouvertures...

Au-delà de ce changement dans l'esthétique architecturale, une donnée fondamentale est bouleversée par les difficultés de financement de ces programmes : la proportion d'habitat individuel qui dominait dans les premières réalisations est réduite et les maisons sont remplacées par la création d'immeubles de logements collectifs.

LA CITE-JARDIN DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La cité-jardin de Champigny a traversé toutes les phases qui ont été décrites plus haut et son analyse retrace toutes les difficultés ainsi que tout l'enthousiasme de l'OPHBM de la Seine et de quelques responsables politiques pour cette nouvelle forme de ville et pour l'édification d'ensembles sains et confortables en banlieue.

Comme cela a été évoqué plus haut, le choix des terrains pour l'édification de cités-jardins ne procède pas seulement d'un choix d'aménagement volontaire mais d'opportunités foncières, voire de relations particulières entre les communes et l'Office. Dans le cas de Champigny, il est important de rappeler la relation qui unit Henri Sellier à Albert Thomas (maire de Champigny de 1912 à 1919). Les deux hommes se sont probablement rencontrés chez le social-démocrate Auguste Bebel et une longue amitié les lie, au-delà de leur collaboration pour la *Revue syndicale* qu'ils ont créé ensemble en 1905. D'autre part, Albert Thomas a animé au sein du parti socialiste un courant réformiste, qui, autour des *Cahiers du socialisme*, attire le jeune Henri Sellier.

Dès le début de son mandat, Albert Thomas tenta de sensibiliser le Conseil municipal au problème du logement social, en vain. En 1917, le conseil d'administration de l'Office approuve la décision d'implantation d'une cité-jardin sur le site du "Bas-du-rû". Sans doute peut-on penser que la complicité d'Albert Thomas est impliquée... Le Conseil municipal accepte alors de vendre à l'Office les 3 hectares détenus jusqu'alors par la commune, sur ce site. L'enquête d'utilité publique eut lieu en 1919 et un décret du 20 juin 1919 permet de lancer la procédure d'expropriation pour les terrains qui n'ont pas pu être acquis à l'amiable.

Le terrain, fortement vallonné, est bordé sur deux côtés par des lignes de chemin de fer (Paris-Mulhouse et grande ceinture). Il constitue une véritable cuvette au milieu de laquelle coule le rû de la Lande. Pour une meilleure utilisation et pour des raisons d'hygiène, ce cours d'eau a été couvert dans la traversée de la cité.

Les aléas d'un projet ambitieux.

C'est donc en 1919 qu'un premier projet est dessiné, composé pour l'essentiel de maisons individuelles. Il est suivi de deux autres qui tendent à une densification du site par l'ajout d'immeubles collectifs. Henri Sellier n'a pas lancé de procédure de concours d'architecture spécifique pour les cités-jardins. Il a fait appel aux lauréats du concours lancé par la ville de Paris en 1913-1914 pour l'édification d'ensembles HBM. C'est ainsi que Paul Pelletier (1884-1958) et Arthur Teisseire (1885-1943) sont appelés à œuvrer pour l'Office.

A Champigny, le démarrage du projet est difficile : on apprend dans le compte-rendu moral de l'OPHBM de la Seine pour l'exercice 1924, cinq ans après les premières acquisitions de terrains, que "l'Etat ne nous ayant accordé aucune des

subventions demandées en 1924, et la Caisse des dépôts et consignations ayant décidé de ne plus accorder de prêts avant l'attribution de subventions, aucune opération nouvelle n'a pu être commencée au cours de l'année écoulée. Les nouvelles conditions exigées par la commission d'attribution des prêts nous ont obligés à un remaniement complet du projet de construction de la première partie de la cité-jardins de Champigny.”¹³ Le remaniement, dont il est question ici, est en fait une densification du projet dans lequel les maisons individuelles doivent être en partie remplacées par des immeubles de logements collectifs.

L'année précédente déjà, le projet avait dû être revu car une partie des terrains acquis par l'Office avaient été expropriés par le Syndicat des chemins de fer de Ceinture pour l'établissement d'une nouvelle ligne à Champigny. À cette occasion, l'office avait vendu au les terrains concernés et avait aussi négocié une indemnité pour “remaniements successifs des plans et retard d'exécution de la cité”.

Le projet des architectes Pelletier et Teisseire.

Fin 1925, le patrimoine foncier de l'Office à Champigny est constitué. Après des expropriations, des cessions, des acquisitions, c'est au total 12 hectares 08 qui sont disponibles, dont le prix moyen d'acquisition est estimé à 4 francs et 13 centimes le mètre carré (!).

Le conseil d'administration de l'Office du 6 juillet 1928 fait état de la signature d'un contrat de prêt. Par application de la loi du 5 décembre 1922, un prêt de 2 609 600 francs est consenti à l'Office pour la construction à Champigny de 118 logements destinés à être donnés en location à des familles nombreuses .

Suite à ces aléas, c'est le troisième projet des architectes Pelletier et Teisseire, conçu à la fin des années vingt, qui a été réalisé. Cependant, l'église qu'ils avaient projetée ne l'a pas été et un programme de trois immeubles de logements collectifs occupe ce terrain dès la fin de la Seconde Guerre mondiale (3 immeubles rue Charles Fourier réalisés en 1948-1949). Une première tranche de construction est lancée dès 1928, à l'obtention des crédits : il s'agit des sept immeubles qui encadrent la place Louis Loucheur et forment l'angle avec l'avenue de la République.

Le projet global vise effectivement à implanter les immeubles de logements collectifs au pourtour du terrain afin de limiter le linéaire à viabiliser et de s'appuyer sur la voirie existante (actuelles avenue de la République, rue de la Côte d'Or et rue Guy Môquet).

Ces premiers immeubles comprennent 3 à 4 étages au-dessus des rez-de-chaussée occupés par des boutiques. Ils sont principalement orientés sur l'axe nord-sud afin de bénéficier de façades est et ouest qui garantissent une insolation quasi-constante des logements. De plus tous les logements sont ouverts sur deux façades opposées afin de permettre une ventilation efficace. Ces points sont primordiaux à une époque où la lutte contre la tuberculose passe par une exposition maximale aux rayons du soleil et où la culture hygiéniste est encore si présente.

Ce sont d'ailleurs les points qui sont relevés et mis en évidence par les architectes et par l'office dans toutes les publications de l'époque...

Une seconde tranche qui comprend essentiellement les immeubles bordant l'avenue de la République et la rue Charles Fourier est entreprise à partir de 1930.

Une troisième tranche qui comprend tous les immeubles de la rue Karl Marx est lancée en 1931, enfin les maisons individuelles sont commencées à partir de 1932.

Au total, c'est 1 054 logements (de 1 à 5 pièces) en immeubles collectifs et 142 pavillons (HBM améliorés) qui ont été réalisés. Le niveau de confort n'est pas le même pour tous les logements. Ainsi 289 logements comportent chauffage et baignoire, 388 chauffage et bac à laver, 118 n'ont que le chauffage et 259 n'ont pas de chauffage mais un bac à laver... Tous les logements possèdent une cave. Des garages pour voitures d'enfants, bicyclettes, motos et automobiles sont prévus dans les sous-sol.

Les plans des immeubles sont très rationnels : chaque palier comprend deux logements. Les logements sont strictement superposés (les deux-pièces, les trois-pièces se superposent dans une même cage d'escalier) Un bloc sanitaire (c'est-à-dire, la salle de bains, les toilettes et la cuisine) est réalisé selon un plan standard de part et d'autre de la cage d'escalier, des variations sur le nombre de pièces se



Troisième projet, 1933.

faisant au-delà. Ce dispositif permet de superposer les pièces humides et donc les canalisations. Il permet ainsi une réduction des coûts de construction par la standardisation possible de certains éléments (fenêtres, cloisons, etc.). Les architectes ont d'ailleurs repris ce système pour un immeuble de logements qu'ils ont construit pour l'Office à Vitry-sur-Seine, au 2 avenue Ambroise Croizat.

Les pavillons (HBMA) comportent 3 à 4 chambres avec cuisine, toilettes, salle de bains, cave et buanderie, parfois garage ou atelier.

Le mode de construction et les matériaux sont identiques pour les immeubles et pour les maisons : soubassement en moellons de calcaire équarris, murs en briques apparentes ou enduites, dalles et toitures en béton armé. Cependant, les immeubles de la première tranche sont couverts de toits en pente et de tuiles à emboîtement mécanique.

En effet, une évolution du style architectural est visible entre cette tranche et les suivantes pourtant très proches. On peut formuler l'hypothèse que les architectes avaient conçu depuis les années vingt l'ensemble des immeubles selon ce style (à la manière de ce qu'ils ont réalisé aux Lilas) et que les retards de crédits les ont poussé à faire évoluer leur projet selon les principes architecturaux en vigueur dans les années trente. Seule cette première tranche, lancée rapidement à l'obtention des crédits n'aurait pas été remaniée...

Ainsi, Champigny porte une trace de cette recherche d'un style domestique français, en rapport avec l'architecture populaire et rurale, que les architectes de l'Office ont tenté de mener au cours des réalisations des années vingt.

Un véritable tournant architectural a lieu autour de 1930 : d'une part, une nouvelle esthétique basée sur une abstraction de l'ornementation entre en vigueur avec le mouvement moderne ; d'autre part, des préoccupations de rationalisation se couplent avec la standardisation visant à réduire les coûts de construction et à mieux répondre à la crise du logement ; enfin, les préoccupations urbaines de recherche d'une esthétique pittoresque vont disparaître au profit d'une attention portée à l'ensoleillement et à la ventilation des bâtiments. Ces phénomènes sont également liés au passage des métiers du bâtiment du stade artisanal au stade industriel.

Cette nouvelle esthétique moderne à l'œuvre à Champigny est caractérisée par l'usage du toit terrasse, la combinaison de volumes simples, la suppression de la décoration et la standardisation d'éléments comme les fenêtres, etc.

Mais d'autres points, notamment dans l'aménagement des espaces publics, montrent la volonté de conserver une référence au village et au pittoresque rural : les espaces entre les immeubles sont aménagés en aires de jeux que des pergolas viennent agrémenter, les closes sont fermés par des porches et aménagés comme des placettes de village, traversés par des sentiers sinueux, etc.

Innovations urbaines et inspiration anglaise

Sur le plan urbain, la cité-jardins de Champigny semble encore une fois se situer dans un entre-deux entre recherche du pittoresque et mise en œuvre des principes modernes. En effet, les premiers projets font état d'une composition autour d'axes qui a disparu au profit d'une implantation permettant de mieux utiliser le foncier. Peu de voies ont été créées (rue Karl Marx, rue Charles Fourier, rue Proudhon, rue Francis de Pressensé, rue Benoît Malon) : elles permettent de desservir le pourtour du terrain et le découpage du cœur du terrain est ensuite réalisé plutôt par une circulation piétonne au long des closes.



Ces closes, dont nous avons vu précédemment qu'ils avaient été inventés dans les premières cités-jardins anglaises, sont l'originalité la plus touchante des cités-jardins. Leur aménagement de qualité, l'échelle d'intimité entre voisins qu'ils peuvent créer, la végétation foisonnante en font des lieux au charme un peu désuet qui rappellent une époque héroïque où la banlieue pouvait constituer un terrain d'expérimentations et un laboratoire de recherches urbaines et pas seulement le lieu de la rationalisation et de la standardisation architecturale...

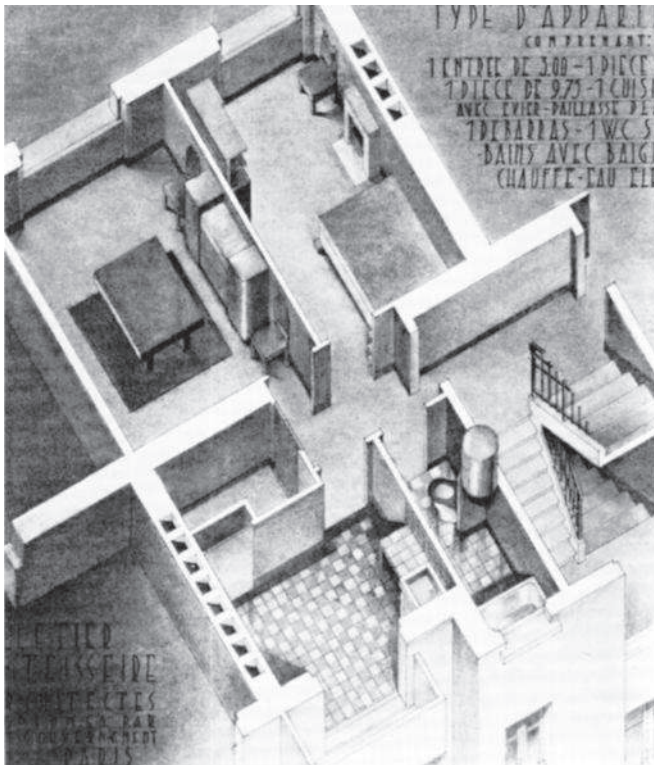
La cité-jardins de Champigny comprend également des équipements permettant une vie sociale dans ce quartier neuf à l'écart du centre.

L'école est mise en service en juin 1935 : elle est conçue par les mêmes architectes et comprend école de filles, école de garçons et école maternelle. Sur une structure en béton armé, l'école emploie les mêmes briques que celles utilisées pour les logements. Son apparence extérieure montre des emprunts à

l'architecture moderne (fenêtres en longueur, horizontalité du volume, etc.), mais son plan est très conventionnel puisqu'il s'inspire des écoles dites de type "Jules Ferry" : couloir situé en façade et desservant les classes orientées sur la cour.

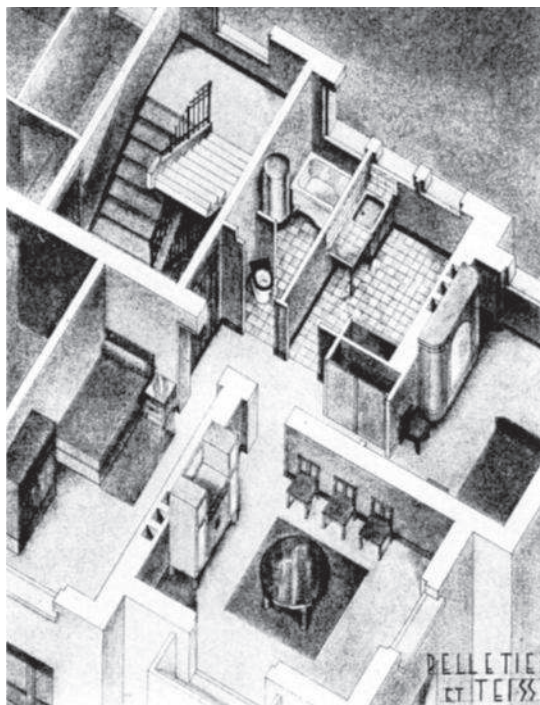
Une attention à la vie sociale du quartier.

Un grand bal public est organisé pour l'inauguration du centre de loisirs Albert Thomas en février 1937. Cet équipement est implanté au cœur de la cité, à l'angle de deux voies, et entretient un rapport ambigu avec l'espace public. Équipement phare du quartier, il propose une façade complètement aveugle sur la place et ouvre largement sur une placette. Sa silhouette de brique évoque les plis des rideaux de théâtre et donne à lire la fonction principale de l'édifice... Cet équipement est d'usage multiple et accueillera le dispensaire et le service social de la cité.



En effet, l'OPHBM de la Seine se dote, au cours des années, d'outils et de services qui lui permettent de dépasser un simple rôle d'aménageur et bailleur pour atteindre le statut d'acteur social. Le "service social" en est sans doute la

meilleure illustration : dès 1924 est créé un poste d'inspectrice visiteuse sociale. Elle est chargée de visiter les familles et d'“exercer une influence utile en obtenant un effort notamment dans la bonne tenue des locaux et la surveillance des enfants.”¹⁴. Ce poste, qui sera reconduit et multiplié au fur et à mesure de l'édification des cités-jardins et des ensembles de logements HBM, montre qu'un réel contrôle était exercé sur les familles. “Les constatations faites ont permis de se rendre compte qu'un certain nombre de familles avaient reconstitué, dans de nouveaux et coquets pavillons qu'elles habitent, le taudis qu'elles avaient quitté.



D'autres, plus nombreuses encore, tiennent leur intérieur dans des conditions de propreté et d'hygiène absolument insuffisantes et il est certain que, d'une part, des sanctions devront être prises contre les locataires qui risquent de contaminer leurs voisins sans qu'il soit possible d'espérer de leur part une amélioration quelconque et, d'autre part, une action persévérante d'éducation devra être entreprise pour obtenir plus d'ordre et de propreté chez les locataires qui semblent pouvoir faire dans ce sens quelques progrès.(...) Actuellement des pourparlers sont engagés pour organiser dans nos cités des groupes de mères, afin d'instituer des conférences et des cours d'enseignement ménager."¹⁵ Le logement reste donc un instrument de contrôle social et l'éducation à mener auprès des habitants (telle qu'elle fut évoquée par Charles Gide) est à l'œuvre...

Un chantier émaillé de difficultés...

Au cours de la construction de la cité-jardins, de nombreux problèmes retardent la livraison des travaux et l'arrivée des habitants : difficultés pour l'obtention du raccord au réseau de gaz, inondations des pieds d'immeubles liés à l'absence de réseaux suffisants et multiples désordres sur le chantier, etc. De nombreux logements seraient ainsi restés vides durant plusieurs mois, faute de locataires acceptant de venir vivre dans un site non desservi par le train. La Compagnie des chemins de fer de l'Est refusait en effet de créer une halte sur cette ligne. L'Office dut alors se résoudre à louer les logements vides à l'autorité militaire. C'est ainsi qu'une partie du site fut habitée par la Garde républicaine.

Un patrimoine réhabilité.

La cité-jardins a été récemment réhabilitée et a vu ses logements profondément remaniés pour répondre aux exigences actuelles de confort.

En effet, les logements ont offert dans les années trente un formidable bond en avant du confort pour les familles mais, des dizaines d'années plus tard, les modes de vie ont évolué et les normes de confort ont changé, aussi une adaptation des logements a-t-elle été nécessaire.

La réhabilitation a eu pour objectif une amélioration du confort et des équipements (installation de VMC, électricité, isolation, remplacement des menuiseries, etc.). Le réaménagement des logements a visé à augmenter la surface des séjours pour faire passer leur surface de moins de 15m² à 20m² ou plus, mais



aussi la création de toilettes et de salles de bains. Enfin, de grands logements de type T5 ont été élaborés.

Ces travaux lourds ont entraîné une modification profonde des immeubles : certains paliers dans les cages d'escalier ne desservent plus deux mais un seul logement. Dans l'optique d'une augmentation de surfaces des logements sans extension, la suppression d'environ 20% des logements en immeubles collectifs a du être envisagée afin de permettre un redécoupage. Parallèlement à cette restructuration, les façades ont été nettoyées, les joints révisés, les éléments de serrurerie repeints, etc. Enfin une restructuration des espaces extérieurs vise à restituer aux piétons des espaces précédemment investis par les automobiles. La splendeur d'origine sera ainsi révélée...

Cependant, et en guise de conclusion, on pourrait évoquer la pérennité des aménagements des espaces publics, leur usage qui ne s'est pas démenti au cours du temps, la qualité architecturale des bâtiments et maisons qui ont peu subi les outrages du temps et restent exemplaires... Le faible taux de rotation des locataires pour ces logements est sans doute le meilleur gage de la qualité de vie au sein d'un quartier, même si l'on sait que les causes ne sont pas uniquement et strictement liées à l'architecture. Enfin, le travail mené sur la mémoire du quartier démontre que la cité-jardins est un lieu que les habitants se sont approprié et dans lequel s'est développée une vie sociale riche et passionnante !

La période de l'entre-deux-guerres a laissé une empreinte très forte dans le paysage construit de la banlieue parisienne, dont les cités-jardins font partie. Ce patrimoine mérite la plus grande attention en raison de son importance numérique, mais aussi parce qu'il témoigne d'évolutions fondamentales au regard de l'histoire de l'urbanisme. Reposant sur des avancées technologiques capitales et se développant dans un contexte de renouvellement formel et esthétique, ces réalisations possèdent une qualité architecturale incontestable.

L'essentiel de ce témoignage est d'avoir envisagé la banlieue non plus comme un espace de relégation mais comme le terrain d'expérimentations privilégiées, tant sur le plan de la gestion politique que sur celui de la recherche urbaine et architecturale.

CÉCILE BOSSAVIE-GIRAUDET
ARCHITECTE CAUE
ET
RICHARD WISSLER

NOTES

- 1) Paru en 1888. traduction française de Paul Rey, *Cent ans après*, Editions Dentru. 1891.
- 2) Thierry Paquot “Ebenezer Howard et la cité-jardin” in *Urbanisme*, n°343, juillet-août 2005.
- 3) Extrait de *Garden-cities of tomorrow* d’Ebenezer Howard, paru en 1902
- 4) auteur de *Der Städtebau*, paru en 1889, traduit en français en 1902 sous le titre *L’art de bâtir les villes*.
- 5) Op. cité.
- 6) Georges Benoît-Lévy, *La cité-jardin*, Paris, Editions des cités-jardins, 1911 (cote Archives de Paris : H37/ 8°2108).
- 7) Propos attribués à M. Mariage, chef d’une entreprise de transports, par Georges Benoît-Lévy dans un article paru dans *L’illustration* du 30 mars 1929.
- 8) “La Cité-Jardin” Vol 1 (La cité-jardin). Georges Benoît-Lévy. Paris. Editions des Cités-jardins de France, 1911 (cote Archives de Paris : H37/ 8°2108)
- 9) Roger-Henri Gerrand, “A l’origine des cités-jardins à la française”, article paru dans *Urbanisme*, n°281, mars-avril 1995.
- 10) Henri Sellier, *La crise du logement et l’intervention publique en matière d’habitation populaire dans l’agglomération parisienne*, Paris, Editions de l’OPHBM de la Seine, 1921.(cote Archives de Paris : H54/ 4°884).
- 11) Extrait de la conclusion du compte-rendu moral de l’exercice 1926 de l’OPHBM de la Seine, rédigé par Henri Sellier.(cote Archives de Paris : 9W. carton 58).
- 12) Henri Sellier, *Habitations à bon marché de la Seine : Cités-jardins et maisons ouvrières*, Paris, Ch. Massin Editeur, 1920, extrait de la préface (cote Archives de Paris : H 65/ 51Db4).
- 13) Henri Sellier, extrait du compte-rendu moral de l’exercice 1924 (cote Archives de Paris : 9W. carton 58).
- 14) Henri Sellier, extrait du conseil d’administration du 31 octobre 1924 (cote Archives de Paris. ; 9W. carton 58).
- 15) Henri Sellier, extrait du compte-rendu moral de l’exercice 1924 (cote Archives de Paris : 9W. carton 58).

LA Z.U.P. DE FONTENAY-SOUS-BOIS : DE L'ARCHITECTURE SUR DALLE AU "PARC HABITÉ"

Dans cet article, il s'agit de brosser l'histoire des parcs, des jardins publics et des espaces verts de la Zone à Urbaniser en Priorité, la ZU P de Fontenay-sous-Bois.

I) UN PROJET DE "Z.U.P. SUR DALLE".

La ville de Fontenay-sous-Bois située juste à l'est de Paris a été choisie pour faire partie du programme de développement de logements décidé par l'Etat à la fin de la IV^e République. Il s'agissait pour les autorités de l'époque de répondre à la crise du logement surgie dans l'immédiat après-guerre et soulignée fortement et médiatiquement par l'appel de l'abbé Pierre durant l'hiver 1954. Avec l'évolution des techniques de constructions, il devient, dans le milieu des années 1950, possible de construire des immeubles de grande taille de façon quasiment industrielle. Des blocs de béton sont assemblés et permettent de pré-fabriquer des immeubles de grande hauteur. Cela a un double avantage : à la fois économique avec un coût de construction réduit et aussi chronologique cette technique étant rapide. Dans ce cadre le plan est lancé de construire mettre en place le périmètre d'une Zone à Urbaniser en Priorité dans la commune. Dès 1957, les études préliminaires sont lancées. Ce projet d'Etat est confié à la Société d'Aménagement et



Panneau de la SAERP, ZUP de Fontenay-sous-Bois,
sans date (probablement hiver 1960).
Archives municipales de Fontenay-sous-Bois.

d'Équipement de la Région parisienne (SAERP). A partir de 1958, l'architecte Marcel Lods (1891-1978), disciple de Le Corbusier dans l'école du mouvement moderne et de la ville utilitaire, devient chef de projet. C'est lui qui avait réalisé juste avant-guerre, la cité de la Muette à Drancy.

Il élabore avec ses équipes, un plan d'aménagement d'ensemble largement inspiré de son engagement issu de la Charte d'Athènes. En 1960, le ministre de la Construction du gouvernement Debré, Pierre Sudreau, signe le décret fixant le périmètre de la ZUP. de Fontenay-sous-Bois. La partie Est de la ville nommée La Plaine encore à cette époque composée de terres agricoles, est découpée en trois quartiers poétiquement nommés A et B, C. C'est le triomphe de la "ville utilitaire". Dans cet espace qui représente un tiers de la commune, il est prévu la construction de 12 000 logements, projet colossal pour une commune qui compte à l'époque 37 000 habitants. Chacun des quartiers définis doit compter 16 tours de 18 étages ainsi que de dizaines d'autres bâtiments pour certains beaucoup plus hauts. Le but du projet est d'arriver à 80 000 habitants en 1980. Il s'agit d'une architecture sur dalle, avec une stricte séparation des espaces. Les habitations sont en hauteur avec une vue dégagée, les circulations piétonnes doivent se faire sur des dalles en béton sous lesquelles se trouvent des parkings. Les axes de circulation automobiles passent autour des dalles. A la limite ouest de cette zone est prévu un échangeur autoroutier de grande importance (à l'emplacement de



Premier plan masse de la ZUP, 1964.
Archives Municipales de Fontenay-sous-Bois.

l'actuel hôtel de ville). Dans ce projet est inséré le quartier dit de La Redoute (du nom de l'ancienne fortification qui se trouvait là) dont le plan a été défini dès 1955. Il s'agit d'un ensemble à bâtir de près de 500 logements en trois immeubles, dont une tour de 28 étages située au point culminant de la commune et deux barres de respectivement 15 et 7 étages. Intégré dans le périmètre de la ZUP ce projet est nommé quartier D.

Il s'agit là d'une architecture dans laquelle le béton est le matériau de base devant donner un aspect entièrement minéral. Dans ce plan masse on remarque, au bord des dalles qui sont figurées en grisé, la présence de quelques arbres en nombre très limité. Il est prévu moins de 200 plantations, arbres et arbustes compris pour une superficie de plus de 180 hectares soit à peine un végétal tous pour 10 000 mètres carrés ! Il s'agit, dans l'idée des concepteurs de ce projet, uniquement d'une zone d'habitation. Portée par l'Etat elle est travaillée en collaboration avec la municipalité de centre-droit, dirigée depuis 1954 par Georges Baehr. Il s'agit de transformer radicalement la ville. La première étape est d'en transformer les terrains agricoles de la Plaine en un nouveau quartier urbain. C'est bel et bien une révolution de la ville qui s'opère, mais sans aucune concertation directe avec les habitants qui ne sont guère préparés à de tels bouleversements des paysages et de l'environnement. Le processus d'expropriations des maraîchers et horticulteurs de l'est de Fontenay-sous-Bois s'engage au début des années 1960. Ce sont des centaines de procédures qui sont lancées et aboutissent assez rapidement. Les premiers travaux de terrassement puis de construction débutent sur le site de l'ancienne redoute dès 1964.

Les opposants à ce projet de ZUP, avec les quelques éléments qu'ils peuvent en connaître, parlent de "ville dortoir" et en dénoncent le gigantisme. Parmi eux, les critiques sont les plus structurées viennent de l'opposition politique portée en particulier par le conseiller général communiste Charles Garcia, qui dans le journal *La voix de l'Est* développe différents arguments. Relayant la parole de certains habitants, dont des comités de quartiers, il vilipende le manque de concertation, l'ampleur du projet ainsi que le nombre et la brutalité des expropriations des cultivateurs du lieu dont les compensations ne conviennent pas. On comprend donc comment la question du projet de ZUP s'invite dans la campagne des élections municipales de 1965.

II) UNE REPRISE EN MAIN DE L'URBANISME : UN PROJET LARGE-MENT MODIFIÉ.

L'élection municipale de mars 1965 marque une rupture nette du point de vue de l'urbanisme. Avec l'élection de Louis Bayeurte à la tête d'une liste de gauche, dite "d'Union démocratique", les choses changent radicalement. Le nouveau maire communiste, âgé de 27 ans, organise dès son arrivée une reprise en main de l'urbanisme par la ville. Celle-ci est radicale et très rapide. Elle se matérialise par deux délibérations du Conseil municipal. La première, le 11 mai 1965, ordonne que tous les travaux et procédures administratives liées (comme les expropriations) soient stoppés séance tenante. Il est décidé de surseoir à tous les projets en cours. La seconde, le 6 octobre 1965, organise la reprise en main par

la commune de toutes les décisions concernant son aménagement et son urbanisme. La SAERP est de fait dessaisie de toutes les décisions qu'elle avait pour mission de prendre. La société prise au dépourvu crie que ces décisions "la poussent à une faillite" annoncée et provoque la destruction d'un modèle économique qui a fait ses preuves. Rien n'y fait. La nouvelle équipe municipale décide d'une réappropriation des terrains de la ville à l'occasion de l'aménagement paysager. La société d'aménagement ne possède plus que le "tour d'échelle" des bâtiments pour les constructions. Le reste des terrains entre les immeubles revient à la ville. C'est aussi l'affirmation de la volonté de créer des équipements publics qui n'avaient pas été prévus dans les plans d'origine. Ecoles, gymnases et parcs sont désormais prévus. Il s'agit là d'une véritable rupture avec l'urbanisme issu de la Charte d'Athènes. On passe d'un programme de 12 000 logements à 6 800. Dans ces conditions, dès 1966, l'architecte en chef Marcel Lods est remercié et immédiatement remplacé par une équipe d'architectes conseils choisis et rémunérés par la commune. Deux parties du programme d'origine sont cependant bâties car ils sont considérés comme des "coups partis". Il s'agit des trois immeubles du quartier de la Redoute et de douze tours du quartier A, celui des Larris.

Le reste du programme d'aménagement est complètement remis à plat. Il est alors envisagé de construire des bâtiments beaucoup plus petits et surtout de revenir sur l'aménagement des dalles de béton qui sont remplacées par de vastes zones engazonnées. Les élections municipales de 1971 valident cette démarche



Plan masse de la ZUP, 1985.
Archives municipales de Fontenay-sous-Bois.

puisque le maire et son équipe sont reconduits dès le premier tour. C'est à partir de cette date qu'est mis en oeuvre un nouveau programme. Il s'agit de passer d'une ville sur dalle à la création d'un véritable "parc habité". Sont alors créés de nouveaux secteurs municipaux dont la mission est de concevoir et de réaliser ce programme : service de l'urbanisme, des espaces verts et du cadre de vie. La terminologie n'est pas choisie au hasard. Il s'agit de placer la nature, une nature organisée, au cœur de la cité. La toponymie des quartiers de la nouvelle ZUP en gardent les marques symboliquement. Le plan masse de 1985 bien différent de celui de 1964 le montre en couleur avec la représentation des espaces verts.

Les noms des groupes d'immeubles et sous quartiers montrent cette volonté de revenir symboliquement à des noms rappelant le caractère rural ancien de cette partie de la ville et la présence nouvelle de parcs et jardins. On retrouve ainsi dans le quartier A, celui des Larris : le Pressoir des Bons Vivants, les Trontais et le Jardin de la Plaine. Dans le quartier B, Jean Zay, se situent le Buisson de la Bergère, le Bois de l'Aulnaye et la Mare à Guillaume. Dans le quartier C, celui du Bois Cadet se trouvent les Grands Chemins, le Champ Isardot et le Terroir.

La volonté politique municipale des années 1970 est de faire de ces quartiers de la ville, selon la terminologie en vigueur, un "grand ensemble à taille humaine" et une "ville à vivre" pour tous. Il est à noter d'ailleurs qu'à cette époque, la grande majorité des élus résident dans les immeubles de la ZUP ce qui les met en prise directe avec les questions d'aménagement et les problématiques des habitants. Parmi les plus importantes décisions se trouvent la volonté de créer des parcs et de modeler la plaine, de planter des arbres et arbustes pour modifier en profondeur un paysage marqué par la prééminence du béton des constructions qui s'élançent vers le ciel et occupent les angles de vue dans toutes les directions. S'ouvre ainsi de vastes chantiers, qui en plus des constructions d'immeubles aménagent aussi les espaces, municipaux, situés entre ceux-ci.

III) VERS UN "PARC HABITÉ": DES AMÉNAGEMENTS LONGS ET MASSIFS.

La politique de végétalisation massive du paysage des quartiers de la partie est de la commune est favorisée par la décision municipale de 1965 de reprendre la propriété des terrains situés entre les immeubles. Les travaux d'aménagement et de plantation se succèdent à un rythme soutenu. L'étude des différents cartons du fonds des espaces verts des Archives municipales de Fontenay en donne des éléments précis. Ainsi, pour la période qui s'étend de 1976 à 1988, ce ne sont pas moins de 23 parcs, jardins publics et espaces arborés qui sont créés. Les habitants assistent en 12 ans à la création de trois grands parcs, de trois squares,

de seize aires de jeux arborées et à l'aménagement d'un espace naturel. Le budget consacré aux plantations et aux travaux de jardinage explose et le nombre d'agents consacré à ses missions augmente considérablement. La réflexion autour de l'aménagement des espaces devient un sujet de discussion régulier des réunions du Bureau municipal et du Conseil.

En effet, la topographie du terrain de "la Plaine" n'est pas sans poser des questions et poser des problèmes aux aménageurs. En effet, si une partie de la ZUP de Fontenay est située en zone plane, il y a aussi de forts dénivelés... En effet, le bas de la plaine de Fontenay se situe à une altitude de 52 mètres au-dessus du niveau de la mer mais le quartier de La Redoute culmine à 110 mètres. Cette réalité géographique (la ville de Fontenay est construite sur une colline) force les aménageurs à adapter leurs projets au terrain. L'agencement du talus des Grands Chemins est de ce point de vue un remarquable exemple de l'utilisation du dénivelé naturel.

Ce plan est envoyé aux habitants qui voisaient avec cette partie située la plus au sud du territoire de la ZUP, accompagné d'une lettre du maire. Ce talus est défini comme un "terrain de détente et de loisirs". La demande du maire est que les habitants fassent connaître individuellement ou collectivement leur avis. Le but affiché officiellement est "d'améliorer davantage votre cadre de vie". Effectivement, des réponses sont apportées et des avis sont donnés. Le président de l'une des amicales des locataires de la ville propose que soient tracés à partir de la rue Montesquieu des "chemins traversiers" qui permettent de rallier rapidement la crèche municipale des "Grands Chemins" et l'aire de jeux proposée pour les jeunes. Cette proposition, qui n'avait pas été envisagée au départ est effectivement intégrée au projet. Elle se matérialise par un escalier qui permet de traverser cette zone naturelle et de rejoindre à la fois un arrêt de bus situé avenue de Neuilly et la crèche collective municipale implantée rue Guynemer en contrebas du Talus des Grands Chemins.

Cet exemple est assez représentatif des enjeux de "participation citoyenne" que font naître ces aménagements paysagers. En effet, entre les plans dessinés par les urbanistes, les paysagistes et autres jardiniers municipaux et la réalité des usages quotidiens des habitants il y a souvent un décalage. Les plans tracés dans les bureaux, si beaux et réfléchis soient-ils, sont remis en question par la vie des gens. Une rue ou un cheminement piétonnier ne fonctionne que si les habitants l'empruntent. Mais bien souvent les habitants passent au plus court, au travers des espaces verts, de la façon la plus directe qui soit. Et même s'il y a de la pente, des arbres ou un chemin tracé à dix mètres de là, c'est toujours le chemin le plus direct et le plus naturel qui prend le dessus. Rapidement, au milieu des pelouses, le sillon de passages nombreux et quotidiens se marque. Sillon de terre où les brins d'herbe piétinés ont laissé la place aux chemins non officiels que les habitants ont tracé pour rejoindre au plus vite leur arrêt de bus, la gare ou une rue

plus passante et fréquentée. Ce décalage devient si criant que la municipalité est obligée de s'adapter et même d'inscrire dans son programme municipal de pour les élections de 1983 que les "chemins d'usages" seront reconnus, matérialisés et viabilisés. Adaptation nécessaire et répondant aux réalités concrètes de la vie quotidienne.

Une autre question concernant le relief mais aussi l'économie du système de production de logements se fait jour dans la première moitié des années 1970 : celle de l'utilisation des déblais. En effet, le terrassement et l'édification d'immeubles avec caves et parkings souterrains amènent à la surface des montagnes de terre qu'il convient d'évacuer. Cette terre, qui avant le début de la construction de la ZUP était celle des vergers qui approvisionnait les grands magasins parisiens comme Fauchon en fruits de qualité (poires, prunes et pommes), se trouve devenir un amas embarrassant. Pour l'évacuer hors de la ville un défilé incessant de camions circule. Cette évacuation coûte beaucoup d'argent à la SAERP et surtout au budget communal. Ce phénomène est renforcé avec le creusement du tunnel du RER A. En effet, contrairement au plan initial, la municipalité, aidée en cela par la forte mobilisation des habitants, a obtenu en 1973, après une bataille que certains ont qualifié d'homérique, que le RER passe en souterrain et non pas en viaduc et en tranchée ouverte. Ainsi, en 1974-1975, un chantier colossal voit le jour pour construire les tunnels qui traversent sous la ZUP d'ouest en est à partir du cimetière vers la future gare du Val-de-Fontenay.



Montagne de terre pour l'arrivée du RER à Val-de-Fontenay, 1975.
Archives municipales de Fontenay-sous-Bois.

Des millions de tonnes de terre sont excavés et se retrouvent à la surface.

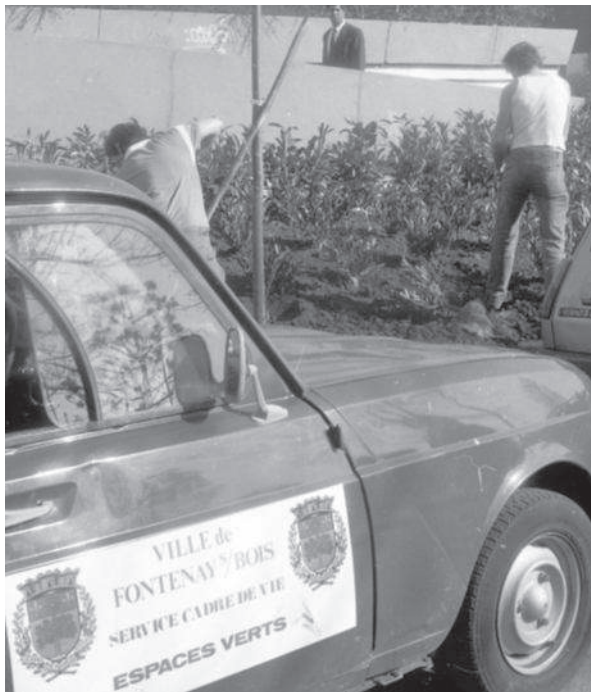
A cette époque cependant, lors d'une réunion, le paysagiste Dupuy a une idée pour économiser le coût d'évacuation de la terre. Il propose à l'urbaniste Alain Régnier que les montagnes de terre soient utilisées sur place ou presque et modelées à l'aide tractopelles afin d'en faire des collines qui viendront diversifier le paysage entre les immeubles. L'idée est simple et permet de faire des économies. Elle ouvre aussi la voie à la création de zones de reliefs qui cassent la monotonie de la plaine.



Buttes arborées du quartier du Terroir réutilisant les déblais des chantiers.
Photographie Loïc Damiani, novembre 2015.

Cette idée est expérimentée puis généralisée dans toutes les zones de construction. Non seulement les coûts sont réduits mais aussi le paysage peut être construit, modelé presque à volonté. Et il y a alors de grands espaces à aménager car non seulement le terrain entre les immeubles de logements sociaux appartient à la commune mais les espaces entre les bâtiments des copropriétés reviennent aussi à la ville. Par décision municipale, ces espaces doivent rester ouverts afin que chacun puisse les traverser dans son cheminement. Il n'y a donc pas dans la ZUP du Val-de-Fontenay de zones de copropriétés enclavées, fermées par rapport au reste de la ville. La présence d'espaces verts, entretenus par les agents des services municipaux favorise cette ouverture.

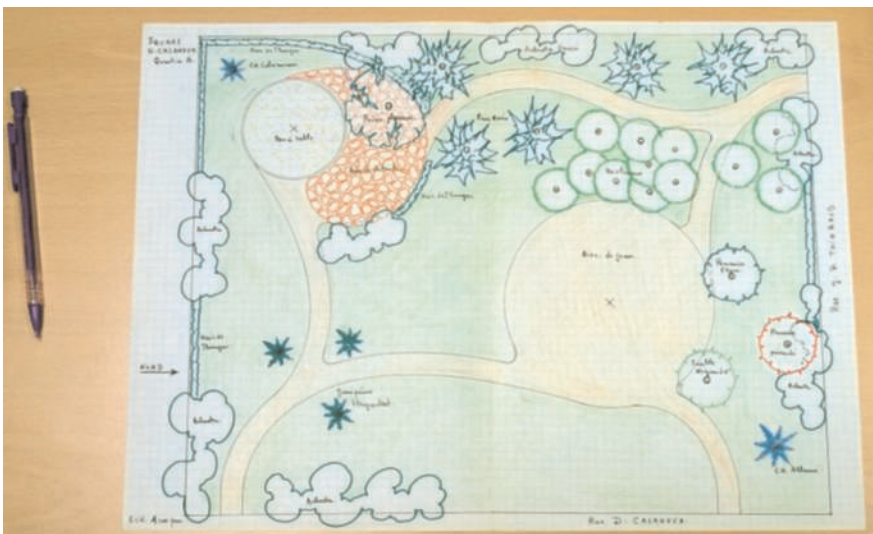
Cette période des années 1970 est marquée par un développement sans précédent des services publics municipaux. Une serre municipale est créée afin d’approvisionner les jardiniers municipaux en bulbes, plantes et autres fleurs annuelles afin d’embellir les places et les rues de la commune. D’abord implantée dans le “Vieux Fontenay” derrière le conservatoire, elle est transférée en 1984 au sud du Talus des Grands Chemins en limite immédiate du grand ensemble. Le service du cadre de vie et des espaces verts est officiellement créé après les élections municipales de 1977. Un adjoint au maire est spécifiquement délégué à la gestion de ces questions. Le premier à être désigné à ce poste est Christian Comémale. Ce professeur de lycée se passionne pour la plantation de “haies forestières” qui ont un usage décoratif mais aussi une fonction de séparation des espaces, au bord des routes par exemple. C’est cet élu et le service qui travaille pour sa déléation qui mettent en œuvre le plan décidé en 1979 visant à “densifier le paysage arboré” avec l’opération “Un arbre par habitant”. Le journal municipal *Fontenay notre ville*, dans son numéro d’octobre 1979, consacre sa une et un important dossier à ce projet. Le numéro s’intitule : “Plantations d’automne”.



Plantation de lauriers par le service des espaces verts, quartier des Larris , en bordure d’une dalle, rue Paul Langevin, 9 mars 1980.
Archives municipales de Fontenay-sous-Bois.

Et les chiffres sont là. Des milliers d'arbres et d'arbustes sont plantés chaque année dans les années 1970 et 1980. L'année 1975 avait par exemple vu la plantation de plus de 2 000 arbres et un aménagement de sept hectares de terrain engazonnés. L'année suivante n'est pas en reste. En limite de la ZUP, le jardin de l'hôtel de ville est aménagé et inauguré en octobre 1976. Il a une surface de plus de 12 500 mètres carrés auxquels viennent s'ajouter 3 600 mètres carrés supplémentaires lors de son extension en 1991. Ce vaste parc contient kiosque à musique, un plan d'eau avec cascade, des bassins, des abris pour canards et un des trois pigeonniers de la commune. Il fait partie du grand projet qu'imaginent les architectes de la ville: créer une "coulée verte" qui relierait les deux versants de Fontenay et permettrait de traverser la ville de part en part en n'empruntant à pied quasiment que des espaces naturels entre le parc des Beaumont de Montreuil et le Val-de-Fontenay. L'inauguration de l'éco-parc des Carrières en 2013 a apporté une touche importante à cette réalisation. Dans ce projet, les zones vertes du Grand Ensemble sont un des éléments structurants.

Une réflexion est menée aussi sur la nature des végétaux qui sont plantés. Pour l'année 1979-1980, les Archives municipales de Fontenay gardent le détail des projets, des plans, des factures de ces aménagements colossaux. L'urbaniste et "architecte conseil" qui est à la manœuvre durant cette période, Emile Schékroun, affirme une volonté de planter selon un schéma "deux tiers de feuillus caduques et un tiers de résineux persistants" afin que tout au long de l'année les Fontenaysiens puissent avoir du vert dans le paysage même lorsque



Plan d'aménagement du square Anne Frank.
Archives municipales de Fontenay-sous-Bois.

la majorité des arbres ont perdu leurs feuilles. Arbres de hautes tiges caduques ou persistants alternent avec des buissons plus ou moins élevés dans lesquels sont intégrés des arbustes floraux ou fruitiers. Le plan d'aménagement du square Anne Frank créé dans les années 1975-1976 au croisement des rues Danielle Casanova et Jean-Pierre Timbaud au cœur du quartier des Larris est de ce point de vue remarquable par les figurés qui sont utilisés.

Ce lieu qui est imaginé comme un parcours d'aventures contient à la fois des arbres à feuilles caduques et des persistants ainsi que des buissons d'arbustes et des parcelles de pelouse et de gazon. Des aires de jeux sont aussi mises en place. Le caractère arboré décoratif voisine avec des espaces ludiques bien identifiés jouant là aussi sur la déclivité de la topographie. Les Archives permettent aussi de se faire une idée précise du nombre et de la variété des espèces plantées. Dans le parc des Epivans qui voit le jour en 1980 comme un espace mixte de loisir et de promenade, on a une liste impressionnante où se côtoient des arbres fruitiers et décoratifs ainsi que des arbustes : cerisiers, abricotiers, châtaigniers, acacias, cytises, saules, peupliers, bouleaux, noyers, mûriers mais aussi sapins, épicéas, pins noirs et cèdres. On y trouve aussi des lavandes, bruyères, genets, noisetiers et ronces. C'est à cette période que commence à germer l'idée "nature en ville", une nature qui permettrait aux habitants, le moment venu, de cueillir les fruits de ces arbres et de le consommer sur place.

Les périodes de plantation sont aussi largement utilisées, mises en scène même, par la municipalité pour tirer un profit politique de ces aménagements. Les écoles, centres de loisirs et antennes jeunesse sont mises à contribution pour participer aux plantations. Les terrains où des parcs sont projetés sont d'abord montrés aux habitants avant aménagement. Puis ils sont visités aux différentes étapes de leur création puis inaugurés en grande pompe. Il s'agit de montrer, comme pour le parc des Olympiades à la fin des années 1980, comment la ville transforme un terrain vague en parc d'agrément. Il y a une volonté de donner à voir que la puissance publique agit pour améliorer le cadre de vie des habitants. On passe d'un lieu boueux enclavé entre le complexe sportif Salvador Allende, le centre commercial, la bourse du travail et le lycée Pablo Picasso à un endroit plaisant avec bancs, fontaines, bassins ombragés et végétation luxuriante. Les différentes étapes de cette redéfinition de l'espace sont photographiées et données à voir comme des exemples d'action en faveur de citoyens. Mais une fois inaugurés, les enfants sont encore mobilisés dans les parcs pour y planter des arbres, les tenir et mettre les pelletés de terre nécessaires.

A cette même période, des arbres par centaines sont plantés chaque année dans les différentes cités du Grand Ensemble, toujours avec le concours d'enfants. Ils prennent place dans les espaces situés entre les immeubles. Ces séances collectives de mise en terre ont aussi un but pédagogique clairement expliqué. Un enfant qui plante un arbre aujourd'hui, deviendra demain un adulte

respectueux de l'environnement. Il s'agit de prévenir les dégradations et le vandalisme qui touchent épisodiquement les quartiers populaires. Le désir est que les jeunes générations s'approprient les arbres qu'ils ont planté, qu'ils les considèrent comme les leurs et par conséquent les protègent.



Plantation d'arbres par les enfants d'une école, parc des Epivans, 1980.

A gauche de la photographie on reconnaît Michel Parisot, adjoint au Maire délégué à l'enfance. Louis Bayeurte est à droite, au second plan.

Archives municipales de Fontenay-sous-Bois.

IV) APRES QUARANTE ANS : UNE ZUP VERTE ET ATYPIQUE.

De nos jours, le Grand Ensemble de Fontenay-sous-Bois fait figure de zone assez atypique du fait de l'implantation massive d'espaces verts publics et accessibles. Ils ne couvrent pas moins de 600 000 mètres carrés soit un tiers du péri-

mètre de ce qu'était la ZUP de la Plaine. C'est une surface considérable équivalente à celle que couvrent les jardins de la ville ancienne de Fontenay-sous-Bois. Mais de l'autre côté de la colline, dans la partie appelée "Vieux-Fontenay" les jardins sont situés en cœur d'îlots et sont le plus souvent invisibles depuis la rue. Les espaces verts de la "ville nouvelle" de Fontenay marquent une autre conception de la ville où la végétation est intimement imbriquée avec les immeubles. On est bien loin du plan de départ d'un urbanisme sur dalles complètement minéralisé.



Végétation parmi les immeubles du Bois Cadet, rue Roger Salengro.
Photographie Loïc Damiani, octobre 2015.

Une enquête récente réalisée à l'occasion des journées du patrimoine 2015 qui a donné lieu au tournage d'un film documentaire sur l'histoire de la ZUP et le ressenti des habitants¹ montre l'attachement de ces derniers à leurs espaces verts. Avec environ 20 000 habitants, les quartiers de ce qui était qualifié de ZUP bénéficient de 30 mètres carrés d'espaces verts publics par personne. C'est un des aspects majeurs du cadre de vie des habitants de cette partie de la commune.

L'entretien de ces immenses surfaces est désormais partagé par moitié entre une entreprise qui a une délégation de service public pour élaguer les arbres et tondre pelouses et prairies et le service des espaces verts pour l'entretien courant, les plantations et les aménagements annuels. Des effets non prévus de la présence végétale en ville se sont faits jour avec le développement d'une biodiversité nouvelle : hérissons, fouines, renards ont colonisé les lieux. Les services de la

ville a aussi voulu accompagner l'émergence de cette nouvelle faune en aménageant des hôtels à insectes et autres pigeonniers. Elle a passé convention avec des associations locales pour implanter des ruches sur les toits des immeubles et dans certains équipements qui bénéficient d'espaces verts. De même pour le contrôle des oiseaux et la prolifération de ceux-ci. Elle est aussi confrontée aujourd'hui à la question des allergies provoquées au printemps par le pollen de certains arbres, problème qui n'était pas prévu dans les années 1970. La partie est de la ville est donc aujourd'hui devenue plus boisée, plus aérée et plus verte que l'ancien Fontenay plus urbain, plus dense et plus parisien. C'est un peu paradoxal pour une zone où se trouvent de grands immeubles avec des centaines d'habitants... La qualité de vie de ces endroits tient beaucoup aux dires des habitants eux-mêmes à ce caractère de "parc habité" résultat d'un aménagement et d'une histoire assez atypiques.

LOIC DAMIANI ABOLKHEIR

NOTE

- 1) Ce film intitulé Fontenay en son miroir est disponible en ligne sur le portail de valorisation des Archives municipales: <http://archives.fontenay-sous-bois.fr/> rubrique audio et vidéo, captations et témoignages.

LE TRISTE SORT DU PARC DES CHARMILLES À MANDRES.

Jusque dans les années 1975, Mandres-les-Roses a conservé un caractère rural marqué – comme toutes les communes de l’ancienne Seine-et-Oise entre Boissy-Saint-Léger et Brie-Comte-Robert –. Presque tous les logements étaient des maisons avec jardin, y compris les cours, cet habitat groupé, dont les jardins étaient communs et situés en arrière des travées. Quelques grandes propriétés possédaient de très grands jardins appelés parcs, soit hérités des demeures aristocratiques, voire de fiefs médiévaux, soit aménagés par de nouveaux propriétaires sur des terres distraites du domaine agricole. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, neuf parcs étaient recensés. Les Charmilles, le Fief Saint-Thibault, le Parc de la Cavalerie et la Maison Blanche tous quatre situés près de l’église, les Murs d’Orléans ou parc de la Ferme des Tours Grises, et le parc de la Paillarderie rue de Brie appartenaient à d’anciens “manoirs” ou demeures liées à des fiefs. Les Cottages, Beauséjour et la Fraizièrre avaient été dessinés et plantés au début du XIX^e siècle.



De nos jours, trois parcs ont complètement disparu : les Cottages sont devenus en 1884 la Mairie et le premier groupe scolaire : le parc (modeste) est devenu place de la Mairie, aujourd’hui place du général de Gaulle. Le Parc de la Cavalerie a été partiellement loti et le surplus rattaché au Fief Saint-Thibault, lui-

même loti sur ses franges (rue Fougasse avant le chemin des Champs). Le Parc de la Maison Blanche, déjà bien diminué, a disparu entre 1880 et 1950, alors que la grande demeure était transformée en habitat collectif. Tous les autres ont été amputés à l'exception de la Fraizière, et ont connu la même évolution au cours du siècle dernier : démembrement partiel et lotissement des marges. Cependant, bien que restreints, des espaces paysagés restent présents dans la commune, désormais urbanisée.

Deux parcs sont devenus espaces publics : le parc Beauséjour acquis par la commune en 1999 et le parc des Charmilles, dont l'histoire est emblématique du triste sort que les municipalités successives ont réservé à ces espaces dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les Charmilles n'ont plus de charmes, rasés pour faire place à une école publique. Cette frondaison voûtée a été sacrifiée, on ne sait à quelle divinité. Les arbres ont été abattus. La rue de Rochopt qui conduit à l'Yerres, en a perdu toute séduction.

Le parc des Charmilles est réduit depuis cette année à un jardinet face à l'église. Depuis la fin du XIX^e siècle, la Municipalité a toujours connu des problèmes avec ce site. D'abandons en projets, de lotissements en équipements publics, l'espace du parc s'est réduit en peau de chagrin. Chaque mandature a usé du terrain non pour l'embellir, mais pour détruire un lieu chargé d'histoire et qui fut habité par des personnages intimement liés à Mandres. Jusqu'au grand Giuseppe Verdi, créateur d'opéras célèbrissimes.

LES ORIGINES DU PARC

Situé sur le sommet du coteau qui borde l'Yerres, le long d'un chemin qui mène directement au moulin de Rochopt, à l'ombre du clocher, sous la titulature de saint Thibault de Provins, le fief du Paradis apparaît explicitement à la fin du XV^e siècle quand la famille Budé vend à l'Ordre des Chartreux ses possessions à Mandres (1488). Les Chartreux gardent l'exploitation et la ferme, actuelle cour des Thibault, et revendent en arrière-fief une grande pièce de plus de 5 hectares, dite fief du Paradis. L'ensemble comprend les terres entre le chemin de Brunoy (rue Paul Doumer), le chemin de Boussy (rue de Boussy, rue Georges Coubard), le chemin de Boussy à Cerçay (rue des Chartreux) et le chemin de Rochopt (devenu rue)¹. Aucun document ne subsiste de cette opération.

Curieux nom que celui de Paradis. Il est recensé pour la première fois dans le terrier du fief des Tours Grises, vers 1380. Lieu de félicité ? Un lieudit en contrebas s'appelait la Dondieu. Placé entre les actions de grâces et le don divin, le nom semblait rappeler l'exposition au sud et la qualité de la terre. Le sommet du coteau qui domine un méandre de l'Yerres a accueilli le premier vignoble, lequel est prolongé en ouest sur le terroir appelé Les Vinots. Pendant longtemps, la rue

Paul Doumer fut appelée rue du Paradis. Peut-être aussi était-ce hérité de l'opposition entre les deux Bouts du village. Car il est fait mention d'un Fief de l'Enfer dans la plaine de Villecresnes-Auteuil où le Poirier en Fer signalait une des limites. Paradoxalement, le Paradis se situait en Bas et l'Enfer en Haut, même si la dénivellation entre les deux "bouts" dépasse à peine 1 mètre. Il est peu probable que ce nom d'Enfer fût attribué en écho des flammes infernales : elles ne peuvent guère brûler là où l'humidité entretient une végétation d'aulnes (des vernes, en latin ; in vernis – prononcez infernis !). Il n'y eut point de Purgatoire, il fallait aller à Santeny pour trouver ce lieudit où obtenir rémission.

Jusqu'en 1476, chacun des "bouts" dépendait d'une paroisse différente : le curé de Villecresnes desservait le Bout-d'en-Haut et celui de Boussy le Bout-d'en-Bas. Le comte de Brie avait fait édifier la ferme des Tours Grises autour d'une cour carrée dans la seconde moitié du XII^e siècle et avait installé des colons pour assécher et cultiver les terres lourdes du plateau. Le chapitre de Corbeil avait lui aussi entamé une œuvre de colonisation des coteaux de l'Yerres, en lien avec l'abbaye de Chaumes, plus en amont sur la rivière, au cœur de la Brie. Le moulin de Rochopt fut initialement propriété de l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes. En 1476, le village reconstruit à la faveur de la reprise économique (le village semble déserté après les ravages de la guerre en 1419-1421), fut érigé en paroisse distincte par l'évêque de Paris. La rue de Boussy séparait dès lors les deux paroisses de Mandres et Boussy. Cette démarcation fut contestée jusqu'en 1789, ainsi qu'en témoignent les remarques de la paroisse de Boussy lors de l'établissement du Plan de l'Intendance². La ligne de partage fut contestée à nouveau à la fin du XIX^e siècle, sans plus de succès.

Nous ne connaissons pas les propriétaires du fief du Paradis avant 1574. Les affrontements des guerres dites de religion ont détruit les archives de ce temps. La ferme des Tours Grises appartenait à la famille de Cenesme, également seigneur de Luzarches. Or, plusieurs membres de cette famille, pourtant liée à la royauté, étaient proches des idées des Huguenots. L'un d'eux fut prédicateur calviniste, correspondant avec Théodore de Bèze, théologien protestant influent. Et les fermiers installés aux Tours Grises, les frères Cosnard, se querellaient souvent avec les catholiques du Bas du pays. Trente ans plus tard, l'Édit de Nantes apportera la paix à la France en général et à Mandres en particulier. Un nouveau propriétaire avait acquis le Paradis en 1574.

FAMILLE DE MEURDRACQ

Vincent de Meurdracq avait trouvé fief à sa mesure. Venu de Normandie dans les bagages de monsieur de Matignon, lieutenant général du Roi en la province, il s'installa au Paradis que son père avait acquis en 1574. Il se rangeait

dans le parti des catholiques modérés, opposés aux Ligueurs catholiques qui voulaient éliminer par le fer et le feu les Huguenots. En Normandie, monsieur de Matignon avait refusé la Saint-Barthélemy ; il est l'un des rares gouverneurs à avoir exécuté avec fidélité les ordres de Charles IX en protégeant les protestants à Saint-Lô et à Alençon. Il se rallia très vite à Henri de Navarre, lequel eut tant de mal à devenir Henri IV qu'il dût aller à la messe. Vincent de Meurdracq, homme de robe, c'est-à-dire de justice, marié à la fille d'un avocat au Parlement de Paris, s'établit notaire royal dans la châtellenie de Brie-Comte-Robert. Il fréquentait Philippe de Coulanges, oncle de madame de Sévigné, installé à Sucy-en-Brie, et conseiller du Roi pourvu de hautes fonctions.

Il fit construire en 1601 un manoir dans le parc, à peu de distance de l'église saint Thibault, le long du chemin de Rochopt. Il était également des amis de Monsieur de Laffémas, chambellan d'Henri IV, Contrôleur général du commerce à partir de 1602. Celui-ci encourageait l'industrie de la soie et, pour cela, favorisait la plantation de mûriers où se nichaient les vers à soie. Voilà pourquoi six de ces arbres ont été plantés à l'entrée du parc en 1606 ou 1609. Un seul d'entre eux a résisté aussi bien aux canicules qu'aux très fortes gelées, et s'épanouit encore aujourd'hui.



Deux filles naquirent chez monsieur de Meurdracq : Marie et Catherine. Elles furent éduquées à Mandres par leur mère, et à Paris chez un oncle, lui aussi juriste, conseiller au Parlement. Elles reçurent une instruction soignée si l'on en juge par les livres que l'une et l'autre ont écrit. Catherine a donné de sa vie mandrionne un charmant tableau "*Tous nos passe-temps aboutissaient à de petits divertissements tels que sont la guitare, le chant, la promenade, les collations et les bains dans la petite rivière d'Yerre, dont l'eau est la plus claire qui se voie, et la plus bienfaisante.*" Une si belle jeune fille ajoutait à ses charmes, un caractère bien trempé qui la conduisit à pratiquer l'escrime et à manier le pistolet. Elle fit preuve de beaucoup de caractère en épousant, secrètement et nuitamment, dans l'église de Mandres, Monsieur de La Guette, capitaine à Grosbois, le 15 août 1632. Elle avait 19 ans à peine. J'ai déjà eu l'occasion de citer ses *Mémoires* publiées en 1681, dont les historiens ont fait usage, non sans quelques réserves³.

Sa sœur, épouse de monsieur de Vibracq autre capitaine de Grosbois, sous le nom de Marie Meurdrac a publié l'un des premiers traités de chimie en 1666, *La chymie charitable et facile, en faveur des dames*, réédité en 1999 par M. Jean Jacques, professeur de chimie au Collège de France. Marie Meurdrac y fait un résumé vulgarisé de la science de son temps et apporte un témoignage d'un nouvel état d'esprit de la fin du XVII^e siècle. C'est plus un recueil de recettes de produits de beauté, teintures et détergents qu'un traité de chimie moléculaire, mais ce livre échappe au galimatias qu'était devenue l'alchimie. Le style est clair, les matières sont définies précisément, les procédés sont décrits sans métaphores inutiles. Bien entendu, les considérations théoriques en sont absentes et les expériences scientifiques n'y figurent pas. Pour l'époque, ce livre doit être considéré comme fondateur, affirme Jean Jacques.

Le manoir du Paradis fut vendu en 1680 à Catherine de La Roche. Il avait déjà été amputé de toute une partie où fut construit la Maison Blanche, propriété du peintre Jean Restout. Le jardin d'une superficie d'environ 1 hectare, sera lui aussi loti après 1880.

HIPPOLYTE CAZEAUX

La famille de La Roche dut quitter l'endroit, sans doute après 1791, pour émigrer ou se mettre à l'abri des purges révolutionnaires. Toutefois, la propriété ne fut pas vendue comme bien national, confisquée à un aristocrate, mais devant notaire à Hippolyte Cazeaux, né loin d'ici près de Toulouse. Pourquoi cet homme est-il venu s'installer à Mandres ? Il en acquit la propriété vers 1795-1796 sur les conseils d'un boussillon, un avocat parisien mis au vert pour motifs politiques. Cet avocat habitait donc le Moulin Neuf à Boussy-sous-Sénart. Il avait défendu Cazeaux dans l'affaire Solar. Ce procès assura le renom de Guillaume Tronson du Coudray.

Un adolescent, sourd et muet, fut recueilli en 1773 sur une route de Picardie et envoyé à l'hospice de Bicêtre. Confié aux soins de l'abbé de l'Épée – maître pédagogue du langage des sourds-muets – il fit l'objet de recherches en identité. Sur la foi de confusions diverses et de renseignements approximatifs, l'abbé crut pouvoir lui attribuer le patronyme de Joseph Fontaine, comte de Solar également sourd-muet, déclaré mort et enterré. L'hypothèse d'une disparition programmée par sa mère (décédée depuis) prit corps et trouva des relais auprès des puissants protecteurs de l'abbé de l'Épée. Hippolyte Cazeaux, étudiant en droit et précepteur de feu comte de Solar, fut accusé formellement de ce supposé crime, arrêté et emprisonné en mai 1778.

Elie de Beaumont, juriste réputé, était persuadé de l'erreur judiciaire. Mais comme sa voix ne portait pas suffisamment, il demanda à Guillaume Tronson du Coudray de se charger de la défense. Malgré la personnalité de la partie adverse soutenue par le duc de Penthièvre et d'autres autorités, le jeune avocat obtint brillamment la relaxe de Cazeaux : la mort naturelle du comte de Solar fut confirmée. Officiellement, il fut établi que le jeune Joseph mourut de la petite vérole dans le village d'Hippolyte Cazeaux en janvier 1774. Le jugement fut définitivement confirmé en juillet 1792.

Tronson du Coudray, entretemps, avait affermi sa réputation d'avocat. Ses réels talents d'orateur lui avaient assuré la notoriété. Mais comme souvent, la roche Tarpéienne reste proche du Capitole. Royaliste modéré et partisan d'une monarchie constitutionnelle, il s'engagea en politique en des moments troublés et difficiles. Il s'était proposé pour défendre Louis Capet, ci-devant Louis XVI, lors du procès qui devait aboutir à la décapitation. Cela lui fut refusé. Mais il obtint de défendre Marie-Antoinette. Après quoi, il crut bon de s'éloigner de Paris, dans un petit village alors que la Terreur battait son plein. Devenu député de Seine-et-Oise, résidant encore à Boussy-sous-Sénart – nom de Boussy-Saint-Antoine sous la Révolution –, il incita son client à gagner le Paradis puisqu'il avait connu la rédemption ! Tronson du Coudray, suspecté de royalisme, fut arrêté après le coup d'État de fructidor an V (1797) et déporté à Cayenne où il mourut.

Le 25 août 1816, Hippolyte Cazeaux fut nommé maire de Mandres. Depuis son installation, il avait participé au Conseil municipal à différentes reprises. Il exerça cette charge jusqu'à sa mort. Il se montra excellent administrateur. Il apaisa les tensions au sein du village. Il géra efficacement le budget de la commune. Il réussit à développer le réseau des voies d'accès à Mandres, ce qui renforça l'activité des commerçants et artisans attirant ainsi la clientèle des villages voisins. Malade et âgé, il démissionna en juillet 1831. Il mourut le 15 septembre de la même année.

SCIPION FOUASSE



Scipion avait acheté le manoir du Paradis en 1838 chez un notaire de Brunoy, par un de ces mouvements du cœur qui anime les acheteurs devant la propriété de leur rêve. “Quoi qu’il en soit, je partis le lendemain par le bateau de Corbeil pour aller à la découverte du village où se trouvait l’objet de ma convoitise. Arrivé à Villeneuve-Saint-Georges, j’éprouvai la plus délicieuse sensation en entrant dans le romantique labyrinthe de la vallée d’Hyères, vraie Suisse en miniature, moins connue des Parisiens que la patrie de Guillaume Tell malgré la célébrité du marquis de Brunoy et celle du grand tragédien [Talma] qui donna sa préférence à cette délicieuse vallée sur tous les autres environs de la capitale...” Il a magnifié la demeure et embelli le parc. Nous lui devons le nom actuel, car il orna le parc d’une magnifique allée bordée de charmes. Faciles à tailler et à prendre forme, ces arbres ont offert pendant près de 150 ans une voûte ombragée de belle venue : Les Charmilles.

Curieux personnage que cet homme, prénom de républicain romain et nom de bombe. À moins que son nom ne fut une forme de fougue, comme le signalent certains dictionnaires du XIX^e siècle. Il assurait descendre d’une famille italienne qui connut la prospérité dans les États du Pape, c’est-à-dire Avignon et le Comtat Venaissin, au Moyen-Age. Lui était né à Vienne (Isère) en 1799, et sa mère était une lointaine cousine de la femme de Lucien Bonaparte, devenue princesse de Canino.

Sans doute, muni d’une fortune familiale, il voyagea en Suisse et en Italie (1823), assistant à une éruption du Vésuve, côtoyant Lord Hamilton⁵, rencontrant à Rome la mère de Napoléon (le hasard accordant bien les horaires) et autres bonheurs du touriste aisé. Il s’est attribué un certain rôle à Lyon lors des journées qui aboutirent à la fin du règne de Charles X en 1830. Il semble avoir été lié au

parti bonapartiste qui fit tant d'efforts de propagande sous la Monarchie de Juillet (1830-1848). Établi à Paris, il fréquente le milieu politique, soit journaliste soit assistant parlementaire. Fort de ses contacts avec différents hommes politiques – notamment Monsieur de Lamartine, le poète – à la Chambre des Députés. il a occupé une place dans le dispositif de prise du pouvoir par le parti bonapartiste avec le futur Napoléon III⁶.

La révolution de 1848 le retrouve journaliste et membre de divers comités. Il se prétend républicain, et le paraît sincèrement, mais il dit aussi sa nostalgie de l'Empire français, sa volonté de revanche sur l'humiliation de 1815 – un long poème de sa main expose amplement cet état d'âme –. Il se présenta lors des élections législatives. Sa candidature devait sans doute plus à une tactique de division des Républicains de 1848 dans le canton de Boissy-Saint-Léger qu'à une volonté de siéger.

C'est la même année que le destin lui fit rencontrer Giuseppe Verdi, musicien italien, aujourd'hui célèbre dans le monde entier par ses opéras. Celui-ci avait pris parti pour la réunification de l'Italie et son nom servait d'étendard à tous ceux qui souhaitaient délivrer ce pays éclaté en multiples petits États dont le Pape et l'Autriche-Hongrie opprimaient la liberté. Les patriotes italiens comptaient sur la France pour mettre à bas ce système. Et Scipion Fougasse fut un fervent défenseur de leur cause : il écrivit un livre sur la question en 1861 "Histoire de la question italienne". Leur rencontre n'est donc pas étonnante.



En avril 1848, le musicien vint s'établir à Mandres pour quelques mois. Notre homme le rapporte ainsi : "Verdi résolut de choisir un pied-à-terre aux environs de la capitale, où il pût se voir à l'abri des visiteurs et des importuns ; aucune localité ne pouvait mieux convenir à sa nature inquiète et méditative que le paisible village où j'avais pris racine sur un frais plateau de Brie, à deux pas de la romantique vallée d'Hierres..." Et, il laisse déborder son habituel lyrisme : "On eût dit que tous les chantres de l'air, le rossignol en tête, s'étaient donnés rendez-vous autour du pavillon de Verdi

pour y célébrer en chœur l'arrivée du grand compositeur. Les pins gigantesques qui ombrageaient les croisées de sa chambre, étaient couverts d'une multitude de musiciens ailés comme s'ils eussent été attirés là par les mélodieuses ritournelles du maître." Fougasse nous assure que Verdi composa ici *Luisa Miller* et qu'il revint en 1850, année où il composa *Les Vêpres siciliennes*. Le légendier man-

drion a retenu que le Maître aurait touché l'orgue de l'église, mais c'est pure illusion puisque l'instrument fut monté quelques années plus tard (1856; et démonté en 2009). Le pavillon où il séjourna existe encore aujourd'hui – seul vestige avec le mûrier de la splendeur passée de cet endroit – mais le souvenir de Verdi l'a abandonné depuis longtemps.

Heureux en son manoir, Scipion Fougasse y passa une agréable retraite s'intéressant de près à l'horticulture. Il était membre de la Société impériale d'Horticulture ; il collaborait à la revue de ladite Société et reçut d'ailleurs une distinction pour le livre qu'il avait publié en 1857 Loin de la Bourse qui insérait un poème sur les mois de l'année. Il est plaisant de penser que l'amateur de jardins ait goûté les senteurs des roses dans un village qui fera de cette fleur son emblème et ornera son nom de sa grâce. Il siégea au Conseil municipal soutenant très activement les efforts la municipalité en faveur de l'instruction publique. Dans son livre, il va jusqu'à dire qu'il aurait transformé Mandres ; disons qu'il ne fut pas seul. Il reçut la Légion d'honneur le 14 juillet 1868, quelques mois avant sa mort.

HÉSITATIONS

Sa fille continua à habiter les Charmilles, s'occupant des œuvres de la paroisse et attentive au sort du village dont elle soutenait les associations. Jamais elle ne se maria. Elle mourut le 16 juillet 1897. Une partie du Parc avait déjà été vendue vers 1885. Il s'agit des terrains compris entre la limite de Boussy-Saint-Antoine et la petite sente entre la rue de Boussy et le chemin de Rochopt, face au terrain de la Rose. 7 lots furent mis en vente. Deux belles demeures bourgeoises y furent construites. Mais il fallut attendre 1994 pour que tout la surface fût couverte par 21 parcelles. Un lavoir municipal fut aménagé : il remplaçait le lavoir installé dans la vallée de l'Yerres près du captage de la source Saint-Thibault qui



sépare Mandres de Boussy. L'ancien lavoir était jugé malcommode car il fallait monter la cote à fort pendage. Le nouveau est resté en usage jusque dans les années 1960. J'ai personnellement connu la dernière blanchisseuse de Mandres. Ensuite on y adjoignit le local de l'alambic. Ce local cessa de fonctionner en 1982 et fut transféré dans la cour 2.

Après 1897, l'ensemble connut un destin plutôt chaotique. Mademoiselle Henriette Fougasse, sans enfant, avait légué ses biens à Mandres : les Charmilles à la commune en stipulant que soient versées deux subventions annuelles à la Fanfare et à la Caisse de Secours mutuel, et le reste à la paroisse. La commune accepta ce don avec reconnaissance, proclama Henriette Fougasse bienfaitrice. Le Conseil municipal, alors dominé par les anticléricaux, rebaptisa en 1908 le chemin de la Procession du nom de la donatrice, en même temps qu'elle attribuait le nom de Cazeaux au chemin de la Messe (mot qui désignait en fait la récolte du raisin, pratique disparue alors depuis plusieurs décennies).

Les Charmilles auraient pu accueillir la mairie du village, mais le legs arrivait trop tard. Jules Marichal avait acheté Les Cottages le 6 janvier 1881, grande propriété entre la Grande Rue, la rue des Marronniers et la rue Cazeaux. Il y fit construire la mairie encadrée par les deux bâtiments de l'école. Édifiés en pierres meulières, ils présentent encore un bel aspect. Le tout sera inauguré en janvier 1884. De ce fait, les Charmilles ne servaient pas et aucun usage n'était prévu. Elles furent vendues, 16 janvier 1900, à un directeur de l'Agence Havas, (monsieur Pognon) au grand dam du curé Soleilhavoup qui pensait bien récupérer le legs entier et qui s'affrontait régulièrement au Conseil municipal alors dirigé par les radicaux-socialistes. Puis, après la guerre la propriété passa à monsieur Amiot. Qui la revendit ... à la commune le 24 juin 1938. Survint alors la Seconde Guerre mondiale.

Entretemps, la partie du parc aligné sur la route de Boussy fut lotie dès 1902 pour constituer un fonds de rente afin d'alimenter le versement des subventions du legs. En 1938, le maire, René Thibault, pensait y installer des équipements sportifs et municipaux. Ces projets, la Seconde Guerre mondiale les a abolis. D'autres soucis, des financements évanouis, une activité réduite ont eu raison des avenir possibles. La propriété fut délaissée. Seuls quelques discrets fanômes habitaient là.

Thibault, à nouveau maire en 1945, la question de l'usage des Charmilles, pratiquement abandonnées faute d'entretien pendant 7 longues années, se posa. Les débats ont duré quatre ans de 1945 à 1949.

La décrépitude gagnait le manoir. Il aurait fallu engager des travaux, restaurer, ravalier et penser à l'usage de cette demeure. Le projet de 1938 concernait le parc et non le manoir. Le Conseil tergiversait, restait indécis sur son sort.

Curieusement, le même scénario semble actuellement se répéter pour la maison Beauséjour et son parc (rue Cazeaux en face de l'école) acquis par la commune en 1998. Le Conseil municipal élu après la guerre s'était pourtant intéressé aux arbres du parc : en 1946, lors de la session du 30 mai, le mûrier est dit fatigué, il sera soigné ; le 10 décembre, un vœu est adopté pour préserver le sapin de haute stature (il a été abattu en 2015). On avait consulté, demandé des devis. Des décisions – contradictoires – avaient été prises. Le 3 mai 1948, les travaux de restauration avaient été approuvés, mais le 10 décembre 1948 un appel d'offres fut lancé pour démolir le bâtiment.

Il fallut voter deux fois pour parvenir à une décision définitive, tant les débats furent agités et âprement disputés. Premier acte, le 15 janvier 1949, cinq voix dont celle du maire René Thibault, pour voter la destruction du manoir, une voix contre, Auguste Dupin et 4 abstentions. Second acte une semaine plus tard : le résultat est sans appel : neuf démolisseurs, trois mainteneurs. Troisième et dernier acte, le forfait est accompli. Restaient désormais l'allée de charmes, le mûrier, le sapin, une rangée de charmes le long de la rue de Rochopt, le jardin et le pavillon d'angle. Or, le destin des Charmilles allait empoisonner l'existence du Conseil municipal jusqu'en 1953. Du moins, révélait-elle l'évolution de la population mandrionne, socialement et politiquement.

PARC À MÉNAGER ? OU AMÉNAGÉ ?

Depuis cette date, amputations et destructions jalonnent le destin du parc des Charmilles. Dans les années d'après-guerre, la végétation avait envahi les parterres, les allées, jusqu'au berceau de charmes patiemment taillés. Le jardin qui bordait la rue Paul Doumer, face à Saint Thibault, avait gardé son allure, des pelouses, des fleurs, des allées incurvées, des arbustes d'ornement et le mûrier planté vers 1606. Le parc proprement dit était changé en une sorte de brousse où venaient jouer les gamins, découvrant couleuvres et orvets, badines et branches que l'imagination enfantine muait en armes de mousquetaires ou en baguettes d'enchanteur. D'autres, plus âgés, allaient goûter dans les recoins les plus secrets la joie des premiers baisers et la profondeur des primes amours. Un soupçon de mystère ... à quelques pas du clocher.

Cependant, peu à peu, les adultes réduisirent la part de rêve des gamins. Un terrain de sports aurait dû y être aménagé. Toutefois, la municipalité était autrement préoccupée par ses querelles internes. Le vote de 1949 n'était que l'un des multiples affrontements qui opposaient les radicaux et socialistes (alors majoritaires) aux républicains et démocrates chrétiens. C'était Clochemerle-lès-Mandres. De 1950 à 1953, le Conseil fut ingouvernable. Démissions, élections, noms d'oiseaux, autres démissions, dissolution, noms d'oiseaux derechef, élec-

tions et la municipalité put à nouveau fonctionner. Les démocrates-chrétiens emmenés par André Ravier, et avec le soutien implicite du Parti communiste, opposé aux socialistes, avaient fini par s'imposer.

On commença par installer un terrain pour jouer aux boules sous la charmille. Un conseiller municipal, président de l'association des boulistes (et donc agent électoral) avait lourdement insisté pour l'obtenir. En 1953, un terrain de basket-ball en terre battue y fut dessiné (les matches se déroulaient alors en plein air, par tous les temps). Le Modèle Air Club de Mandres venait y faire tourner ses modèles réduits d'avions deux fois par semaine. D'autres équipements étaient prévus. Il fallait attendre. La décision de construire un ensemble de deux classes dans le Parc des Charmilles a été prise le 6 avril 1955. L'opposant Chantôme, directeur de l'école, commente "Le Comité [de soutien de la liste élue] dans sa rage de démolir, s'en est pris comme vous savez, au terrain de sports. Celui-ci devait être réalisé en 3 tranches [...]. Le Comité donc, voulait construire un bâtiment de logements collectifs dans les Charmilles. Ravier et son équipe, qui sont pourtant myopes (vous savez combien !) ont tout de même trouvé le pavé un peu gros : d'où la volte-face de Ravier (ça, il sait le faire) : construction de 2 classes aux Charmilles et achat du terrain Mathieu ...".

Il poursuit son billet par une attaque en règle de l'opération : coût de construction des classes, inconvénients pratiques et rupture de l'unité pédagogique, Rendant compte de la séance du 30 août 1956, il en remet une couche. Il considère que le vote de la construction de 2 classes aux Charmilles comme la plus grosse bourde depuis 1952 "Au lieu d'avoir construit près du groupe scolaire incomparable que nous possédons, les deux classes (en expropriant au besoin le jardin Boureau) on va installer deux classes isolées aux Charmilles. Nous avons déjà dit, et nous ne cesserons pas de le répéter, que le carrefour de la place de la Mairie⁷ devient chaque jour plus dangereux. En créant deux classes isolées aux Charmilles, on crée immédiatement une allée et venue dans le carrefour des grands qui iront conduire les petits, des petits qui iront attendre les grands. C'est une honte !". Curieusement, l'argument – inversé – a servi à justifier l'extension du nouveau groupe scolaire de 2015 : pour éviter les allées et venues, il a été décidé de grouper toutes les classes du primaire aux Charmilles, condamnant le Parc à n'être plus qu'un bloc de béton. "Dans 20 ans, dans 30 ans, les successeurs sauront combien de plus ils dépenseront pour entretenir voire étayer le groupe des Charmilles par rapport au groupe de la place. Les époques d'une ville, dit-on, se reconnaissent à leurs bâtisseurs. L'école surélevée de la place sera l'école de Thibault, l'école des Charmilles sera celle de Ravier ; nous sommes sûrs d'avance du jugement de la postérité." René Chantôme avait raison : cette école a été rasée; le bâtiment de la place reste debout. Mais la municipalité actuelle ne sait plus quoi en faire !

Le nouveau groupe scolaire ouvrit en 1957. Ce qui restait de parc, servit d'exutoire pour implanter des équipements, ou trouver des solutions de fortune. Un aménagement sommaire d'une cendrée de 200 m, d'un sautoir, d'une aire de lancement du poids et un portique d'agrès furent gagnés sur les espaces en herbe qui subsistaient encore entre la rue de Rochopt et le terrain de basket. Le pavillon d'angle fut occupé par divers "locataires" dont la célébrité était bien moindre que celle de Verdi ! Agent communal ou cas social y trouvèrent gîte. En 1963, on édifia un petit bâtiment pour servir de vestiaire aux sportifs qui devaient jusqu'alors se contenter de recoins d'une cabane en planches près du terrain de basket. Certes, pauvreté n'est pas vice, mais cette bâtisse faisait un peu miséreux, surtout les jours de pluie. La même année, on imagina implanter une salle des fêtes, pour remplacer le baraquement (acheté à l'armée américaine) de la place de la Mairie. Le projet n'eut pas de suite. En décembre 1968, le Conseil municipal engagea la procédure de construction de la halle de Sports, appelée aujourd'hui Georges Vibert, instituteur et infatigable animateur, entraîneur du Groupe François Coppée de Mandres. Fameux GFCM, né pendant la guerre, d'abord groupe théâtral puis société sportive. Combien de mandrions ont joué sous ses couleurs, basket ou tennis de table, combien de jeunes ont participé aux épreuves du Brevet sportif populaire sur la cendrée qui n'aurait pas obtenu le label olympique. L'essentiel était de participer.

La halle de sports fut achevée en octobre 1972. Le bâtiment sans grâce a restreint sensiblement le parc ; le sapin demeurait, un alignement d'arbres le long de la rue de Rochopt, enfin goudronnée et débarrassée de son égout à ciel ouvert, et surtout la charmille étaient préservés intégralement. Passons sur quelques épisodes sans grand relief. Le parc accueillit l'exposition florale et artisanale avant d'être organisée dans le superbe cadre de la Ferme des Tours Grises, dite de Monsieur (qui n'y mit jamais les pieds). Mais la construction d'une cantine scolaire en 1981 amputa la charmille de quelques arbres. Un bâtiment "provisoire" fut élevé dans la cour en 1993, et le jardinet de l'instituteur disparut. Pendant vingt ans, l'aspect général ne changea plus, jusqu'à ce que la nécessité de créer des classes primaires s'imposât. Une conseillère émit l'idée de construire non pas des classes mais un méga groupe scolaire ... aux Charmilles.

La nécessité de construire de nouvelles classes est admise par tous. Pendant plus de quatre ans, la municipalité n'a envisagé qu'un seul site : le parc des Charmilles. Aucune autre solution n'a été étudiée. Les Amis de Mandres ont fait part de leurs doutes dès 2009. Ils ont demandé à être reçus par la commission chargée du dossier. Mais le Maire a fait la sourde oreille. Or, les Charmilles sont situées en bas du village, quasi en limite de Boussy-Saint-Antoine, loin du centre du village et les nouveaux habitants seront installés principalement dans le haut du village, rue de Verdun vers Santeny, et rue François Coppée vers Villecrenes. Mieux, le Plan de développement durable prévoit de revitaliser le

centre. Comment ne pas se contredire ? La solution est simple : affirmer que la rue de Rochopt est au centre ! Alors que la Ferme de Monsieur à 800 mètres de là occupe cette position. Le 13 décembre 2013 délibération est prise de confier à une société le soin de construire en concluant un PPP (partenariat public privé) d'une durée de 28 ans.

Les raisons qui ont conduit à cette décision sont difficiles à déchiffrer. Se mêlent des arguments positifs (nécessité d'agrandir l'espace scolaire, coût pour les finances communales), des motifs opportunistes et une absence de vision à long terme. Les municipalités successives ont toujours raisonné comme si l'activité agricole préserverait de toute intrusion de la Ville (avec un V majuscule). En définitive, ils ont suivi la pensée par laquelle Scipion Fougasse concluait son livre "Nous ne méritons pas mieux la qualification d'insensés pour avoir sacrifié la campagne à la ville, c'est-à-dire le paradis à l'enfer."⁸ Pourtant, il n'est guère possible d'ignorer l'augmentation de la population de la métropole parisienne et croire que ce mouvement pouvait éviter Mandres, tout comme le nuage radioactif de la catastrophe de Tchernobyl aurait contourné la France en son temps.



Aujourd'hui, près de 90 % des emplois se trouvent hors du village, la population se préoccupe davantage de transports et de services que d'environnement ou de développement durable.

La décision d'implanter le groupe scolaire aux Charmilles a sans doute reproduit la césure entre le Haut et le Bas du village, entre les descendants de vignerons (en haut) et les "bourgeois" (en bas). Cette distinction semblait avoir été abolie, l'activité rurale ayant fortement diminué. Depuis la crise de 1974, l'activité des rosieristes s'est étiolée jusqu'à disparaître presque complètement. La dernière Exposition florale eut lieu en 2006. Des boutiques ont fermé, les artisans se sont faits plus rares. Des maisons nouvelles ont augmenté sensiblement le nombre de résidents. Mais la population du Bas conserve un revenu moyen supérieur à celle du Haut. Et le sort d'un parc public n'émeut guère des propriétaires de jardins d'agrément. Le choix effectué, revient à conserver en bas du village des équipements et ignorer les logements futurs construits en haut du village.

Ainsi s'est trouvé morcelé et démantelé un parc, comme de nombreux autres. Dans un marché immobilier tendu, les grands jardins et les parcs sont le plus souvent considérés comme des réserves foncières, qui sont loties et construites. Ce qui justifiait le nom des Charmilles a disparu sans que quiconque y trouve à redire. La voûte de charmes, arbres si bien nommés, si dociles à la taille de jardiniers habiles, si ombreux, si frais, a été rasée. Maintenant, les souvenirs vont aller loger dans la mémoire de quelques personnes, chaque année moins nombreuses. Maintenant, les souvenirs vont se coucher sur le papier, s'engoncer dans les cellules magnétiques de quelques ordinateurs. Les derniers arbres qui agrémentaient par le passé l'espace paysagé, ont été abattus. Les bulldozers sont entrés dans le Parc, comme loups en bergerie. Les Charmilles seront désormais un vain mot dont le sens et la beauté auront été perdus.

JEAN PIERRE NICOL

NOTES

- 1) La plupart des renseignements historiques ici donnés sont tirés du livre de Pierre Nicol, *À l'ombre des Thibault*, Mandres, 1990.
- 2) Archives départementales de l'Essonne. Documents en ligne.
- 3) Jean-Pierre Nicol, "Célébrité mandrionnes", in CLIO 94 19 (2000), pp 109-114.
- 4) Jean Jacques (éditeur), *La chymie charitable et facile en faveur des dames*, Éditions du CNRS, 1990..

- 5) Mais rien n'est moins sûr à cette date William Hamilton, archéologue, géologue et vulcanologue, est mort (1803) et James Hamilton, futur vice-roi d'Irlande, n'a que 12 ans
- 6) Les dires de Scipion Fougasse ne sont pas tous avérés. Les dates ne concordent pas vraiment et il a soin de dissimuler quelques détails ou de s'attribuer des rôles que les témoins de l'époque ne semblent pas avoir remarqué.
- 7) Actuelle place du Général De Gaulle
- 8) L'inconscient de Scipion Fougasse a-t-il parlé ? Le jardin du Paradis lui a-t-il soufflé la phrase et rappelé le très ancien antagonisme qui opposait le Fief du Paradis et celui d'Enfer ? Le propos de l'auteur oppose davantage le paradis rural à l'enfer urbain, mais il reste plaisant que s'inscrive en filigrane le nom originaire de sa propriété.

LES PARCS ET JARDINS A BOISSY-SAINT-LEGER

Depuis plusieurs siècles, le village de Boissy-Saint-Léger est bordé, au sud-est et au nord, par les deux grands parcs, clos de murs, des châteaux de Grosbois et du Piple. Des représentants de l'aristocratie se sont installés à Grosbois ; des religieux, puis des bourgeois parisiens, au Piple. Aujourd'hui encore, les deux domaines occupent les deux-tiers de la superficie de la commune et demeurent des espaces verts protégés de toute urbanisation.

Autour de l'église et de sa rue principale, le village était aussi entouré de résidences bourgeoises qui possédaient de vastes jardins. Beaucoup de ces jardins ont été lotis, mais il en est qui existent toujours.

LE PARC DE GROSBOIS



Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, que sa grand-mère Catherine de Médicis appelait "mon petit Charles", acquiert la terre de Grosbois en 1616 de Nicolas de Harlay qui a commencé, à partir de 1597, la construction d'un château composé d'un corps de logis et de ses deux pavillons attenants. Charles de Valois fait ajouter, aux angles extérieurs du bâtiment, quatre pavillons semblables que deux galeries unissent à deux autres pavillons situés de part et d'autre de l'entrée de la cour d'Honneur.

Le parc comprend alors moins de 700 arpents. Pour se “tailler” un vaste domaine d’un seul tenant, Charles de Valois, que les scrupules ne semblent pas gêner, fait dévier vers le sud la route de Brie et détruire le village de Grosbois-le-Roi qui sont en plein milieu de sa propriété. Puis, entre 1623 et 1625, il fait clore et “murailles” le parc en accaparant 83 arpents des Uselles dans les Bruyères de Boissy-Saint-Léger, Sucy et Marolles sur lesquels les habitants ont un droit de pâturage, 50 arpents appartenant à l’abbaye de Saint-Maur et 577 arpents propriétés du Prieur de Marolles. La superficie du parc atteint les 1200 arpents formant un trapèze régulier, soit plus de 500 hectares dont une soixantaine d’hectares sur le territoire de Marolles.

Sur une estampe d’Israël Sylvestre, vers 1650, on observe qu’à l’arrière du château, on descend dans des jardins entourés de murs et aménagés de parterres décorés de buis formant des figures géométriques.

Le domaine est source de revenus. Environ 300 hectares au nord et nord-est du parc sont plantés en chênes, en châtaigniers et en frênes qui font l’objet de coupes régulières. On y chasse aussi. Le reste du territoire, une centaine d’hectares de labours et une vingtaine de prés, est exploité en terres agricoles par la ferme du château. Grosbois a aussi ses vignes qui produisent un vin clair, trop peu sucré, de qualité médiocre, d’un goût dur et grossier, et qui se conserve mal. Garde-chasse, jardiniers, domestiques agricoles veillent à l’entretien du domaine. La production de la ferme suffit à nourrir le seigneur, sa famille et ses gens. Elle est même excédentaire.

En 1736, comme aujourd’hui, une longue avenue descend vers le château bâti dans le fond. Le jardin d’agrément est entouré d’eau excepté du côté du château. Ce parterre est terminé par une grande pelouse décorée de boules. De vastes boulingrins (parterres de gazon ornés d’arbres) occupent les côtés du parterre. Ils sont décorés de deux groupes de pierre de dix pieds de proportion. Celui de droite, dû à Adam l’aîné, représente un chasseur qui prend un lion dans des rets ; celui de gauche, dû à Bouchardon, représente un athlète qui dompte un ours. Le boulingrin qui porte ce groupe de pierre est accompagné d’un quinconce et d’un étang, l’un et l’autre environnés de boules. Les potagers, fort beaux et étendus, occupent la gauche du château et l’orangerie, la droite.

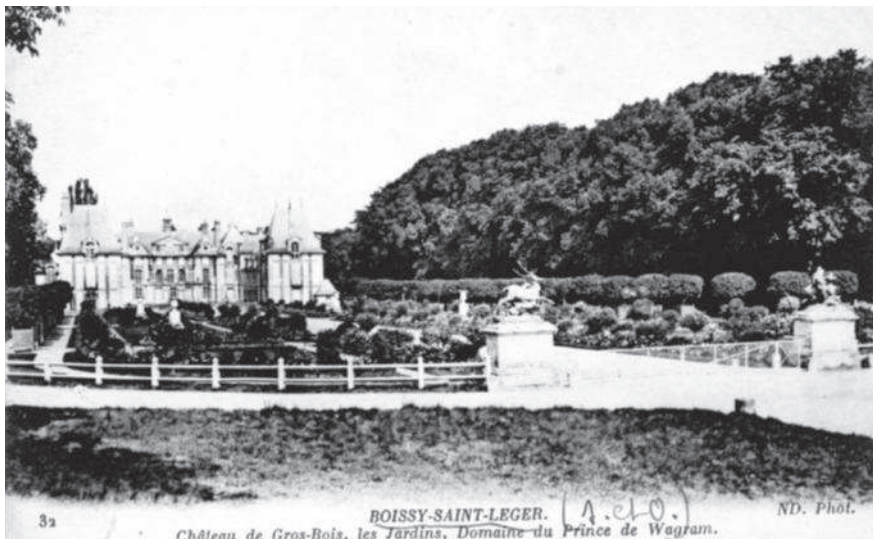
L’arpentage de 1786 souligne que les jardins sont spacieux et agréables. Le parterre est orné de statues. On monte de là dans le bois par deux rampes décorées de balustrades de pierre et d’autres ornements d’architecture. Le potager, qui couvre plus de cinq hectares, avec ses bassins et ses douze mille arbres fruitiers, est un des plus beaux qui soit.

Durant le séjour de Barras à Grosbois de 1799 à 1801, le comte de Plancy note que le potager, clos de murs, avec ses bassins et sa serre, est planté de plus de 9 000 arbres fruitiers. Il y a un boulingrin à droite du château sur lequel est une fontaine d’eau vive. Au-devant de ce boulingrin, en face du château, un

grand perron décoré de sirènes donne sur une grande terrasse formée par les murs soutenant les terres. Le parterre attenant est décoré de plusieurs statues sur piédestaux. Une allée au bout du parterre se prolonge jusqu'à un saut de loup en face du château formant point de vue sur le bois Notre Dame. Au-delà, la pièce d'eau est alimentée par la fontaine de la buanderie.

En 1805, lorsque Berthier acquiert Grosbois, on dénombre 315 hectares de bois, 10 hectares de jardins d'agrément, 4 hectares de jardins potagers, 102 hectares de terres labourables et 0,37 hectare de vigne. Grosbois est aussi une des plus belles chasses de l'Empire.

En 1844, Napoléon, le fils du maréchal, achève la restauration du parc commencée par sa mère Elisabeth en 1823. Des jardins anglais, vastes et agréablement plantés, remplacent les boulingrins. Le parc, percé de magnifiques avenues, est orné de belles futaies. Il n'y plus ni gazon, ni corbeilles de fleurs, mais des massifs d'arbres et des prairies où paissent de nombreux troupeaux. Alexandre Berthier, le petit-fils du maréchal, vit à Grosbois comme un gentilhomme campagnard. Aux amis qui lui reprochent de se confiner dans son domaine, il répond : "Qu'ai-je besoin de sortir d'ici ? J'y trouve tout ce qu'il faut : gibier, volaille, œufs, légumes, lait. Seuls le pain, les épices et le vin proviennent du dehors". Dans le parc, de longues avenues s'enfoncent dans les bois. Des allées sont bordées de grands buis. Les abords du château sont découverts et vallonnés. La rivière qui coule vers le Réveillon, alimente les étangs de Boissy et de Marolles, et la pièce d'eau où naguère il y avait des jardins derrière le château. Les jardins devant la cour d'Honneur sont magnifiquement fleuris. L'orangerie, tapissée de rosiers, donne sur un jardin très soigné, un bassin sous un saule pleureur et un mail de tilleuls.



A la veille de la Première Guerre mondiale, le quatrième Prince de Wagram fait remettre le parc “à la française”. Il fait éclaircir la futaie, dégager les abords du château, rétablir les charmilles le long de la percée centrale, drainer les eaux, capter les sources et débarrasser les douves des noisetiers et des lilas qui y poussent.

Les jardins devant la cour d’Honneur seront bien entretenus jusqu’à l’occupation du château par l’armée allemande, en juin 1940. Ils resteront en gazon après la Seconde Guerre mondiale.

Le 26 juillet 1962, la Société d’Encouragement à l’Elevage du Cheval Français a trouvé dans les 411 hectares du domaine de Grosbois l’endroit idéal, particulièrement vaste, à proximité de Vincennes, pour aménager les pistes et les installations nécessaires à l’entraînement des trotteurs. Elle applique un plan de reboisement dans les 228 hectares de forêt que comporte le domaine. Toutes les allées du parc, qui étaient dans un état de semi-abandon, sont défrichées et réaménagées. Toutes les routes qui desservent les établissements des entraîneurs sont doublées d’allées cavalières. Dès le petit matin, des centaines de trotteurs attelés de leur sulky disposent, par tous les temps, de 40 kilomètres d’allées cavalières, dont 23 en sous-bois.

LA FORET RÉGIONALE DE GROSBOIS

En 1957, un projet d’autoroute, qui doit faire le tour de Paris à 15 kilomètres du périphérique, conduit à détacher 141 hectares du parc du côté du centre de Boissy-Saint-Léger. Cette division est approuvée en 1962. Il reste au château 344 hectares sur Boissy-Saint-Léger et 67 hectares sur Marolles. L’autoroute ne sera jamais réalisée : elle a été remplacée par la Francilienne.

Les promoteurs immobiliers voient, dans les 141 hectares proches du centre ancien de la commune, une occasion d’urbaniser cet espace forestier. Mais, l’Etat et la ville estiment ces projets en contradiction avec les plans d’aménagement de la région parisienne et d’urbanisme intercommunal du secteur, qui excluent toute zone d’habitation dans cet ensemble boisé à conserver. L’Agence foncière et technique de la Région parisienne acquiert le terrain en 1974 pour le compte du District de la Région parisienne. L’Office national des Forêts est chargée d’aménager et de gérer cette forêt. Depuis 1977, le public peut profiter des bienfaits de la nature de ce “square” de 141 hectares en plein centre de la commune. Aujourd’hui, la Région Ile-de-France et son Agence des Espaces verts gèrent cet espace de détente et de loisirs.

LE PARC DU PIPLE



Le Piple est une des résidences des abbés de Saint-Maur dès le X^e siècle. Un manoir, entièrement clos de murs et entouré de grands fossés, y a été édifié sur le rebord du plateau. L'eau du rû de la Chère Année a été canalisée : il alimente depuis la forêt de Notre-Dame, à la limite de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie, tout un réseau hydraulique desservant huit plans d'eau qui ont, à la fois, un rôle d'agrément et un rôle de régulateur de l'écoulement des eaux naturelles et des eaux pluviales. En 1634, le manoir du Piple a la forme des chartreuses du Moyen Age, avec tours à créneaux et douves qu'emplissent diverses sources.

En 1716, le châtelain établit un fermier qui a le soin des terres labourables, des près et des vignes. En 1725, le manoir est démoli et remplacé par une vaste maison de campagne dont la façade est ornée d'un péristyle soutenu par des colonnes doriques (toujours visible aujourd'hui, après l'agrandissement du château par Jean Henri Hottinguer en 1851). La partie supérieure du parc est boisée. Le coteau comporte un jardin d'agrément, un potager et un verger sous le château, et des champs dans la partie basse. Dans la pente, l'ordonnancement des jardins offrent une perspective sur la plaine. Les bâtiments de la ferme sont étendus et un colombier construit vers 1745. Une grande orangerie complète l'ensemble. Le domaine comporte 80 hectares clos sur Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie et une trentaine d'hectares en dehors du parc. Le parc est aussi une réserve à gibier.

En 1804, le comte Antoine Boulay de la Meurthe fait replanter en partie le parc sur un nouveau plan. Au début du XIX^e siècle, le dictionnaire topogra-

phique des environs de Paris note que les jardins, parterres, bosquets et bois du Piple forment un parc d'une cinquantaine d'hectares de toute beauté.

La famille Hottinguer, qui a acquis le domaine en 1819, et qui en est toujours propriétaire, conserve le verger dans la pente. La forêt couvre la quasi-totalité du parc. Le parc, dessiné à l'anglaise, est particulièrement soigné et offre tous les plaisirs de la chasse.

Aujourd'hui, le château, la ferme et l'orangerie ont été réaménagés en appartements au cœur d'un parc de 3,5 hectares. Le reste du domaine, pas moins d'une centaine d'hectares, dans les murs et hors les murs, sur les territoires des communes de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie, est un ensemble boisé privé à conserver que la Région Ile-de-France souhaiterait acheter pour l'ouvrir au public. Le parc conserve de nombreux arbres remarquables, dont certains ont souffert de la tempête du 26 décembre 1999. Le parc n'est plus entretenu depuis une trentaine d'années.

LES JARDINS DES MAISONS BOURGEOISES

Boissy-Saint-Léger a été très tôt un lieu de villégiature pour les bourgeois de Paris. De belles demeures ont été construites sur le rebord du plateau, autour de l'église et du village. Leurs vastes jardins dévalaient le coteau avec une vue imprenable sur la campagne environnante.



Certaines de ces résidences ont été détruites et leurs terrains urbanisés :

- Le château de la Fontaine, dont le jardin, connu par une gravure de 1807, avec ses potagers et son étang était aménagé à flanc de coteau depuis la rue de la Fontaine jusqu'au bas de la côte. Ce grand jardin a été coupé par la déviation de la nationale 19 en 1884. Le château a été démoli en 1961.

- Le château des Pins édifié au cours des années 1830, dont le parc de 7 hectares, a été loti en 148 lots pour la réalisation de la cité-jardin du Progrès, entre les deux guerres mondiales. Le château a été détruit en 1930.

- L'Orangerie, 28 rue de Paris, construite en 1860, dont le terrain d'une surface de 5 hectares, a été coupé par la déviation de la nationale 19 en 1884. Les 8 500 mètres carrés du jardin qui subsistaient, ont été urbanisés et aménagés en parking pour le centre-ville. L'Orangerie a été démolie en 2004.

Des maisons bourgeoises ont conservé une partie de leurs anciens jardins :

- La villa "Lemoine", 6 rue de Paris, aujourd'hui divisée en appartements, dont le parc, qui descendait jusqu'en bas de la rue de Paris, a été morcelé et loti entre 1952 et 1970.

- La maison construite par Alphonse Révillon en 1875, 1 rue de l'Eglise, dont deux hectares de jardin ont été aménagés pour la culture des orchidées en serres par Marcel Lecoufle. Le jardinier de madame Révillon, à la veille de la seconde guerre mondiale y cultivait trois potagers et entretenait le verger, le parc et un grand espace boisé. Ce terrain fait l'objet d'une opération de construction de logements sur 1,8 hectare. La maison conserve un jardin de 22 200 m² dont un espace boisé protégé.

De belles demeures ont, aujourd'hui encore, leurs vastes jardins près de l'église, dans le périmètre de l'ancien village :

- La maison que Léon Révillon s'est fait construire en 1866, 3 rue de l'Eglise, aménagée en bureaux pour l'administration des Douanes françaises dont le jardin a une superficie de 0,54 hectare.

- La maison du XVII^e siècle, surélevée au XIX^e siècle, occupée par une communauté religieuse au 6 rue de l'Eglise, et l'école privée des Sacrés Cœurs au 2 de la même rue, dont les jardins contigus couvrent 1,7 hectare d'un seul tenant.

- Le Cours Bernard Palissy et le Temple protestant, rue Mercière, dont les parcs en partie boisés représentent une surface de 1,4 hectare.

- La maison édifiée à la fin du XIX^e siècle, place de Verdun, dont le parc lui aussi classé en espace vert protégé, comme les trois précédents, s'étend sur une superficie de 0,5 hectare.



Pour une superficie de 893 hectares du territoire communal, les parcs et jardins occupent une surface totale de 620 hectares protégés par le plan d'urbanisme de la ville. Ce qui fait de Boissy-Saint-Léger une des villes les plus vertes du Val-de-Marne.

ROGER GUILLEMARD



ON NE RESTE PAS DE MARBRE...

Notre communication relative à l'évocation de la statuaire rencontrée dans les jardins publics de Choisy-le-Roi porte un regard sur ces œuvres édifiées de la fin du XIX^e siècle à nos jours organisé en deux parties : tout d'abord la statuaire d'inspiration mythologique ou politique, puis la statuaire contemporaine débarassée de ses complexes.

La sculpture présente dans le secteur religieux a été volontairement écartée de notre étude pour la simple raison que le thème choisi pour la session de CLIO 2015 repose essentiellement sur le domaine public des parcs et jardins. Néanmoins une seconde écriture verra-t-elle le jour quant à l'évocation en particulier de pièces de grande qualité telles St-Louis et St-Maurice de Jacques Bousseau exposées en la cathédrale St-Louis-St-Nicolas de Choisy-le-Roi.

L'inventaire général des monuments et richesses artistiques du Val-de-Marne fait ressortir que la direction des Beaux-Arts de l'ancien département de la Seine est à l'origine de la présence d'œuvres d'art dans notre commune. Pourtant, la prolifération d'œuvres d'art est un phénomène tardif à Paris : ce n'est qu'à partir de 1880 qu'il est voté l'acquisition de sculptures exposées au Salon dans le but d'ornez les jardins de Paris et communes avoisinantes. L'art sort ainsi des lieux officiels pour pénétrer dans l'espace quotidien du peuple.

Peu de traces écrites témoignent du choix des sujets exposés par les différentes commissions municipales, celles-ci demeurant au stade d'échanges d'opinions. Pourtant, dans une délibération de 1903 du premier magistrat Monsieur Rondu, suite à l'acquisition de l'ancien parc de l'ère royale, annonce que "afin de rehausser la beauté de ce jardin, j'ai l'honneur de solliciter le don de quelques statues provenant soit des magasins du département de la Seine, soit ceux de la ville de Paris". Le parc se vit donc orné de trois statues reflétant le style et le goût de l'époque :

Le repos du Faune de Jean Victor Badin, signé et daté 1904 : il fut placé à l'endroit où une source provenant des Orvilliers de Thiais alimentait les jardins du roi Louis XV. Cette source fut fermée après l'ouverture du cimetière parisien de Thiais. Cette œuvre, présentée au Salon d'Automne de 1904, appartient à la Ville de Paris. Elle fut dérobée il y a quelques temps et demeure introuvable à ce jour...

Eve de Victorien Antoine Bastet est signée et datée 1898. Ce marbre fut acquis par le département de la Seine au Salon de 1903 entreposée rue La Fontaine à Paris puis en dépôt à Choisy depuis 1952. Bastet a démontré, contrai-

rement à d'autres modèles d'Eve réalisés à cette époque, que le geste de la jeune femme, dégageant les cheveux de son visage, est utilisé pour exprimer une certaine idée du commencement.

Narcisse penché au-dessus de l'étang admirant son reflet, de Charles Louis Malric est achetée par la ville de Choisy. Et obtint une médaille au Salon de 1904. Malric né le 19 août 1872 à Bordeaux fut l'élève d'André Falguière à l'école des Beaux-Arts de Paris

Il faut rappeler que la création des artistes n'était pas délibérée car ils hésitaient à bousculer les goûts esthétiques de l'époque et étaient soumis à des contraintes budgétaires : ils vivaient chichement comme le rappelait Emile Zola qui en 1886 écrivait que la sculpture est "le plus noble des arts le plus viril, oui ! Mais l'art dont on crevait le plus sûrement de faim".

La vocation était encore plus difficile pour les femmes auxquelles l'école des Beaux-Arts était fermée. Pourtant à Choisy, la Fortune de Laure Coutan-Montorgueil trône depuis 1905. Cet artiste suit les cours d'Alfred Boucher et se caractérise par une matière classique qui s'exprime dans les nombreuses commandes publiques ou privées. Sa notoriété l'a conduit à participer à l'Exposition des Femmes artistes à Chicago de 1893 avec Camille Claudel et Marie Cazin. Sa Fortune en marbre représente une vision souriante d'une déesse marine assise sur une roue en répandant une pluie de roses. Son buste le plus célèbre est peut-être celui d'André Gill caricaturiste et dessinateur qui illustra l'enseigne du cabaret montmartrois auquel son nom est associé par un jeu de mots "Le Lapin agile" et est exposé au Père-Lachaise...

Comme le souligne Véronique Belle dans son remarquable ouvrage *D'ombre, de bronze et de marbre*, la statuaire présente à Choisy porte une ambition éducative à la hauteur des valeurs républicaines : la culture à la portée de tous.

De plus, confortant cette pensée, Henri Jouin, biographe réputé de plusieurs sculpteurs, n'annonce-t-il pas "que le suprême privilège de la sculpture, c'est de pouvoir vivre où est le peuple. Que la sculpture soit l'atmosphère de l'ouvrier". Cet art prend ainsi le caractère d'art républicain.

L'exemple le plus significatif est celui de la statue de Rouget de Lisle, longtemps présente dans le parc de la ville avant de rejoindre le carrefour qui porte son nom Œuvre de Léopold Clément Steiner, élève à l'école des Beaux-Arts de Paris qui acquies ses lettres de noblesse en participant à la décoration de l'hôtel particulier du Prince Bonaparte, avenue d'Iéna, mais surtout par la réalisation de son Pégase, l'un des quatre groupes dorés aux extrémités du pont Alexandre III.

La statue à la gloire de Rouget de Lisle reflète un véritable fait de société par l'appel à souscription qui insiste pour que le monument soit le fruit de la volonté libre et spontanée des citoyens français et non par une volonté officielle ou par une entreprise gouvernementale. La presse se fait écho de cette décision comme l'indique un journaliste qui s'exclame avec candeur dans *La Gazette* de 1880

“Beaucoup de nos lecteurs s’étonneront sans doute d’apprendre que, depuis quarante ans qu’il est mort, Rouget de Lisle n’ait point encore de statue”. Une commission municipale choisyenne se donne comme président le député de sa circonscription Benjamin Raspail et rédige un communiqué visant à encourager les souscriptions. Le général Garibaldi lui-même répondra à cet appel.

Léopold Steiner met l’accent sur l’émotion intense qui se dégage de la figure du compositeur de *La Marseillaise*, la main sur le cœur. Signalons qu’une seconde statue en l’honneur du compositeur est érigée à Lons-le-Saulnier, sa ville natale et que la statue commandée à Bartholdi le représente le bras levé en signe d’allégresse.

Quant aux statues, dites statues de combat, telles l’éléphant combattant un tigre de Georges Gardet au parc Maurice Thorez et la Guerre de d’André d’Houdain au stade Jean Bouin, cela n’est pas anodin qu’elles ornent l’entrée d’installations sportives.

En effet, Jean Jacques Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau, dans leur ouvrage *La France, la nation et la guerre 1850-1920*, expliquent qu’après 1870 “le thème de la revanche a conduit à une création littéraire et sculpturale censées exalter la résistance nationale et le patriotisme. Par contre après 1914-1918, le sport est valorisé comme un moyen sain de se défouler.”

Georges Gardet suit les cours de l’école des Beaux-Arts de Paris dans les ateliers d’Aimé Millet et son talent reconnu lui attire de nombreuses commandes d’amateurs qui souhaitent conserver des effigies de leurs animaux familiers ou orner les jardins de leurs demeures. Sa statue de l’éléphant est influencée par le mouvement romantique qui s’attache à représenter la lutte entre la vie et la mort. Le courage d’une mère pour défendre son petit est un thème fréquemment traité. Cette fonte de fer de 1932 est mise en dépôt à Choisy en 1952.

Ce système de dépôt s’impose dès l’origine à ceux qui gèrent les collections publiques qui se fait toutefois sous certaines conditions. La municipalité de Choisy dirigée par le maire David dut prendre à sa charge les restaurations éventuelles comme ce fut le cas pour l’éléphant combattant le tigre : lessivage total, grattage des traces de rouille, peinture au minium ainsi qu’une patine grise, transport et installation.

La Guerre d’André Houdain est un groupe sculpté de 1893. Cette œuvre est exposée un temps au musée Galliéra puis mis en dépôt à Choisy en 1951. Houdain avait pensé à intégrer dans un premier temps la Mort planant au-dessus drapée dans un suaire. Se ravisant à plusieurs reprises suite à des critiques désagréables, Houdain préféra terminer son œuvre telle qu’elle se présente aujourd’hui. Citons Véronique Belle qui mentionne que “la Guerre d’Houdain est une construction où les vides comptent autant que les corps des deux hommes pour signifier force ou défaite”.

La statuaire commémorative de guerre se matérialise par deux œuvres remarquables :

Le 18 septembre 1870, de violents combats s'engagent, détruisant le pont et les habitations, qui aboutissent au retrait des troupes françaises.

Les armées versaillaises mènent les terribles batailles du Moulin de Saquet. Ce n'est que le 1^{er} juillet 1871 que le Conseil municipal peut à nouveau siéger à Choisy.

Afin de commémorer ces événements, la commune décide d'élever un monument et en confie la réalisation à Benoit Lucien Hercule (1846-1913). La puissante statue du marin, brandissant sa hache, rend hommage aux forces de la Marine et à leurs combats menés lors du siège de Paris.

Exprimant les vertus patriotiques, le monument aux morts représentant "La Victoire sur un cheval" est certainement avec le Monument de Noyon la composition Majeure de Émile Pinchon, celle dans laquelle il insuffle un renouveau et crée une œuvre d'une modernité certaine. Ce monument de Choisy-le-Roi, inauguré le 18 novembre 1928 dans le parc de la mairie, fut pour lui la commande la plus importante qu'il ait eu à réaliser seul et semble-t-il la dernière menée à bien.

La symbolique du passage dans l'au-delà est rarement abordée dans la sculpture funéraire. Bien éloigné de la fière allure héroïque des poilus en bronze fabriqués en série, ce soldat jeune et imberbe incarne le soldat citoyen quittant le monde des vivants.

Il est très rare également de trouver dans les monuments aux morts français des chevaux. Pinchon, dès 1904, avait exposé, avec passion, des portraits équestres. Œuvre sobre sans emphase guerrière,

La statuaire animalière dite romantique est présente avec "Le chien hurlant à la lune" du sculpteur Jacques Froment Meurice, exposée en 1902 aux Arts réunis chez Georges Petit et donnée à la commune de Choisy par l'auteur en 1933. Froment-Meurice est issu d'une riche famille d'orfèvres joailliers parisiens, suit l'enseignement du sculpteur Henri Chapu et se spécialise dès lors dans les bronzes animaliers. On retrouve là le goût des symbolistes pour la communion des êtres avec le monde de l'invisible.

Pour des raisons financières, Froment-Meurice préférant offrir son œuvre plutôt que de la céder à bas prix, trouva en le parc de la mairie de Choisy un endroit décent pour la mettre en valeur.

Les métiers sont représentés par "Le potier à son tour", signé et daté 1897, est de Jean Baptiste Hugues. Grand Prix de Rome en 1875, il appartient à cette génération d'artistes académiques injustement tombés dans l'oubli au milieu du XX^e siècle, comme le souligne Laurent Noet dans le premier catalogue raisonné de l'œuvre de cet artiste.

Le potier à son tour fut présenté à l'Exposition universelle de 1900, puis à la Franco-British Exhibition de Londres en 1908. Citons à nouveau Véronique Belle qui souligne que "si l'œuvre se rattache au courant réaliste, le simple drapé

jeté sur les genoux du potier, en revanche, ne correspond en rien à un costume moderne et élude tout aspect social lié au monde travail de la fin du XIX^e siècle”.

Depuis 1953, année charnière quant à l’acquisition d’œuvres d’art, les parcs et jardins de Choisy s’orientèrent vers la création dite contemporaine. Les critiques d’Art désignent l’expression “Art contemporain” comme l’ensemble des œuvres produites depuis 1945 à nos jours, et ce quels qu’en soient le style et la pratique esthétique. Dans cette classification périodique, l’Art contemporain succède à l’Art moderne (1850-1945).

Ce bouleversement culturel tient une place d’honneur à Choisy avec trois artistes à la dimension internationale.

Ces artistes sont devenus ferrailleurs, soudeurs, se sont assimilés à de nouvelles techniques, se sont découverts un champ plus vaste. Ainsi ces sculpteurs sont devenus des constructeurs de volumes, des assembleurs ou démolisseurs des formes pour conclure à un dialogue avec l’espace.

David Erevantzi, né en 1940 à Erevan en Arménie, assure cette première transition. Dès son jeune âge, il est formé dans un atelier de joaillerie et de gravure sur métal (1956-1959). Par la suite, il entre à l’Ecole Ter-Lemezian des Arts décoratifs à Erevan (1963-1968) afin de compléter ses connaissances dans le domaine des arts plastiques. Ainsi, son symbolisme aura pour valeur essentielle la Paix.

David Erevantzi a réalisé des objets d’art dont la taille va de la simple médaille en métal aux sculptures monumentales en pierre et en bronze. Utilisant tout à tour la céramique, la peinture et l’estampe, il réalise une expression artistique originale permettant une synthèse très personnelle entre les vieilles traditions de l’art et de l’artisanat arménien et le contemporain.

Parmi ses œuvres, citons la Paix commandée par la ville de Lidice en Tchécoslovaquie et le monument commémoratif arménien représentant le Révérend Père Komitas, en souvenir du génocide et en hommage aux Arméniens morts pour la France, place de Canada à Paris. Ses œuvres sont exposées au Musée des Arts contemporains à Paris, à la Galerie Tratyakov à Moscou, au Musée national bulgare à Sofia. Habitant et travaillant à Choisy-le-Roi depuis 1975, son œuvre a fait l’objet d’une belle et grande exposition à la bibliothèque Aragon de Choisy en 1998. Deux œuvres sont visibles dans notre ville :

- Le bas-relief, expression artistique originale en l’honneur de ROUGET DE LISLE dans la rue du même nom à Choisy-le-Roi, sur la façade de l’immeuble appelé communément la maison des Arméniens face à la maison qu’occupait l’auteur de *La Marseillaise* à son décès.

- Le monument “A la Paix” érigée en novembre 2004 dans le parc de la Mairie à Choisy-le-Roi est une commande municipale pour le 60^e anniversaire de la libération de la ville.

Le second artiste, Ipoustéguy, né et décédé à Dun-sur-Meuse, est un sculpteur qui en 1937 suit les cours du soir de la ville de Paris. Il abandonne son nom, Jean Robert, pour adopter celui de sa mère, Ipoustéguy. Il entreprend son apprentissage artistique en 1938 dans l'atelier de Robert Lesbounit.

Réfractaire au STO pendant l'Occupation, il trouve à s'employer à la gare de Saintes où il échappe à un bombardement grâce à un soldat allemand qui lui ouvre la porte d'un blockhaus. Il fera don à la ville de Saintes de "La maison de Lénine", visible à la gare.

En 1948, il participe à une expérience de travail collectif inspirée des chantiers médiévaux puis il abandonne la peinture en 1953 lors de son installation à Choisy dans un atelier rue Chevreul, aux Gondoles. Il va, alors, se focaliser sur la sculpture, le dessin et l'écriture. Ipoustéguy verra de son vivant ses œuvres entrer dans les plus importantes collections publiques du monde : Tate Gallery, Kunsthalle, Pompidou, etc.

Aussi, Ipoustéguy se plaisait à évoquer sa condition de sculpteur lors de l'exposition de juin 1998 à la galerie Sarver, rue du Bac à Paris ; "Comme un joueur ne sera jamais au-dessus du simple jeu du hasard – qui est la banalité de la perte – un sculpteur ne sera jamais au-dessus de la sculpture qui est, pour lui, la banalité du gain. Aussi, sans jouer, ai-je pris l'intérêt, depuis une dizaine d'années, à transcrire, à ma façon, cet accompagnement commun... à le fixer en dehors de tout souci du moment instantané".

Choisy-le-Roi accueillera une œuvre monumentale en bronze "Les nourritures publiques" qui évoquent à la fois la ville de Choisy-le-Roi et, par la présence de fruits, la vocation des Elus au service de la Communauté choisyenne.

L'église des Gondoles rive droite, a reçu en don "Saint Cobilien et son ours".

"La Danseuse", autre don du maître, est installée au Conservatoire municipal des Arts "La Tannerie", rue du Docteur Roux.

Parmi ses distinctions, Ipoustéguy reçoit en 1964 le prix Bright à la Biennale de Venise; en 2003, le prix de sculpture de la Fondation Simone et Cino Del Duca à Paris. Son corps a été inhumé le 14 février 2006 au cimetière du Montparnasse.

Enfin, comme le soulignait Marie-Claude Bernadac, commissaire des expositions du Centre Pompidou "l'œuvre de Louise Bourgeois est inclassable. Elle ne s'inscrit dans un aucun courant".

Louise Bourgeois est née à Paris en 1911 le jour de Noël. Elle a sept ans lorsque sa famille s'installe à Choisy-le-Roi, sur les bords de Seine, avenue de Villeneuve-Saint-Georges. Son père restaure des tapisseries anciennes. A onze ans, elle participe à l'activité familiale par des travaux d'aiguille. Mais un fait marquera sa jeune conscience pour toujours. Ses parents lui ont donné une gouvernante, une jeune anglaise qui ne l'aime pas, Sadie, qui est la maîtresse de son père avec, semble-t-il, la souffrance silencieuse de sa mère. Cette mère à laquelle

elle est très attachée et qu'elle figurera curieusement sous la forme d'une araignée géante.

En 1938, elle rencontre l'historien d'art Robert Goldwater qu'elle épouse et elle part vivre aux États-Unis. Elle présente sa première exposition personnelle à New York en 1945 mais c'est en 1947 qu'apparaît la première "femme-maison" qui constituera un thème récurrent tout au long de son œuvre. Cette relation femme-maison fera d'elle un mythe du féminisme aux États-Unis.

Mais revenons à Choisy-le-Roi. En 1996, le Centre national des Arts plastiques lui fit commande d'une œuvre monumentale destinée à être exposée de façon permanente dans notre ville. L'ensemble est intitulé "Les Bienvenus" qui reprennent une thématique qui, apparue dans l'œuvre de Louise Bourgeois dans les années soixante, est née de cette fascination particulière de l'artiste pour les nids particulièrement ceux de la fauvette couturière, dont le curieux nom réveille chez elle le souvenir des femmes de sa famille travaillant alors en France à ravauder des tapisseries.

Cette sculpture mobile se compose de deux pendules en fonte d'aluminium qui au gré des vents tournoient sur eux-mêmes à la manière dont un homme et une femme se regardent et s'aiment.

Mais laissons Louise présenter son œuvre : "Elle se trouve dans le parc de la mairie et s'adresse à de jeunes mariés : la cérémonie vient d'avoir lieu et il s'agit de prendre des photographies de l'évènement. Les deux mariés vont aller s'installer en dessous de cette pièce qui les protège et qui leur fait comprendre que nous sommes tous heureux pour eux. Qui va se marier à Choisy ? Peut-être des émigrés venant des quatre coins du monde : ils vont avoir une carte d'identité différente qui va garantir que le produit de ces mariages, les enfants, seront français. Or, je peux facilement m'identifier à une émigrée car je me suis retrouvée dans cette situation quand je suis arrivée en Amérique. Je suis bien consciente de cette question : êtes-vous les bienvenus ou êtes-vous des étrangers dont on veut se débarrasser ? Par conséquent c'est une chose qui a des implications politiques : mon but est ici de célébrer des gens qui s'aiment et qui sont aimés".

Ces propos résonnent aujourd'hui avec une force particulière et donnent une nouvelle dimension à la présence des Bienvenus à Choisy-le-Roi.

L'attribution de ce titre de Bienvenus n'est-il pas le générique de notre ville ? Accueillir Louis XV et sa maîtresse la Pompadour, Danton. Rouget de Lisle à son déclin, les Prussiens en 1870 que le marin de pierre reçoit, la hache brandie. Et n'oublions pas la table luxuriante à laquelle notre compatriote et sculpteur Ipousteguy nous convie pour ses "Nourritures publiques".

Notre ville est parsemée de ces statues qui sont autant de traces du passé à destination des vivants que nous sommes.

Les Bienvenus seront aussi les symboles d'une cité accueillante, tolérante, mais fière d'elle-même, qui ne renie pas son passé, ouverte sur l'avenir, apte à

décider de son destin, contre les exclusions et les violences de toute nature.

Mais laissons le mot de la fin à Louise Bourgeois qui s'exprimait ainsi : "Cet objet, qui a l'air d'un gros cœur, implique une certaine attitude, celle d'un amour pur et simple".

Que dire de plus ? Merci pour votre cadeau Louise Bourgeois.

FRANÇOIS ROBICHON
ASSOCIATION LOUIS LUC POUR L'HISTOIRE ET LA
MÉMOIRE DE CHOISY-LE-ROI, NOVEMBRE 2015

Plusieurs réalisations d'artistes sont exposées dans les squares ou passages publics de Choisy-le-Roi telles les fontaines, stèles ou autre commémorations historiques. Notre communication ci-dessus s'est penchée essentiellement à présenter la statuaire de personnages illustres, faisant suite à notre cahier précédent intitulé "les Personnalités choisyennes". Une seconde écriture se verra plus fournie évoquant le patrimoine rencontré à Choisy-le-Roi tant au point de vue de l'architecture, de la céramique, de la peinture, de la sculpture, etc.

DOCUMENTATION CONSULTÉE

Véronique Belle, *D'Ombre, de Bronze et de marbre, Sculptures en Val de Marne*, Inventaire Général novembre, Ed. Stanne, 1999.

Pierre Brondel, "Bienvenue aux Bienvenus", bulletin municipal *Choisy Info*, avril 1996, p. 22/23

Marianne Montchougny, responsable du Service municipal des Arts Plastiques de Choisy-le-Roi, "Installation des Bienvenus dans le parc", archives Arts plastiques "La Tannerie" Choisy-le-Roi, collection Louis Bourgeois.

Jerry Gorovoy et Marie-Laure Bernadac, "Entretien Louise Bourgeois", archives service municipal des Arts plastiques de Choisy, février 1996.

Choisy Information, bulletins municipaux, mars et avril 1996.

Louis Luc, discours d'inauguration, 10 avril 1996 (coll. particulière).

Louise Bourgeois, *Chronique d'une commande publique*, DRAC Ile-de-France, avril 1996

Marc Gilbert, *Jacques Bousseau, sculpteur des rois de France et d'Espagne ou l'extraordinaire destin d'un enfant vendéen*, Association Chavagnes, Présence du Passé, 2013

Émile Pinchon, Péronne, *Historial de la Grande Guerre*, service des Musées, 2012

Ipoustéguy, "Géométrie Ombrageuse", août 1987.

Portaits d'Ipoustéguy, "Accueil", "Repères biographiques", "Vu par John Updike", Transréaliste, n°1.

acam-france.org, "La statue, œuvre du sculpteur David Erevantzi", Monument du génocide arménien, statue du Révérend Père Komitas

Laurent Noet, *Jean Baptiste Hugues, un sculpteur sous la III^e République*, Ed. Thésés, 2002.

DE L'INFLUENCE DE PTOLÉMÉE (VERS 90-168) SUR LES PARCS ET JARDINS DES TEMPS MODERNES

Il me revient de conclure le volume qui recueille les contributions du colloque annuel des Sociétés savantes du département du Val-de-Marne de 2015 consacré aux parcs et jardins dans le Sud-Est parisien. Ce qui a frappé l'historienne de la période moderne que je suis et frappera peut-être le lecteur dans cet ouvrage, est que toutes les contributions commencent au XVI^e siècle. Rien sur le Moyen-Age. Il y eut pourtant des jardins en ces siècles. Clos, cachés et réservés, ils associaient le jardin médicinal, le potager, le verger et le jardin d'amour. Pas un n'a été conservé, pas de trace d'archives non plus, au mieux des enluminures et des apparitions dans les corpus littéraires. Le jardin des temps modernes a lui laissé beaucoup de traces qui en permettent une reconstitution précise sur le terrain et dans les livres.

Au XVI^e siècle, se produisit en effet - aspect de la Renaissance parmi d'autres - une révolution de la perception de l'espace qui se traduit à l'échelle du cosmos par les propositions de Copernic et Galilée sur l'organisation des mondes, et, au ras du sol, par une nouvelle organisation des jardins. En ce siècle, l'espace devint un objet et même un sujet. Le responsable en fut le géographe d'Alexandrie, Ptolémée (vers 90-168), auteur d'une monumentale *Géographie* où il reprenait des calculs et observations accumulées depuis les Babyloniens et décrivait de façon méthodique le monde de son temps. Il fut aussi et surtout pour le sujet qui nous intéresse l'auteur d'une carte du monde (sans l'Amérique évidemment et avec un océan Indien fermé), soit quelques dizaines de planches et une mappemonde qu'il quadrilla de méridiens et de parallèles déterminant des cases qu'il appela climats où chaque point pouvait se déterminer par des coordonnées en degrés de latitude et de longitude, termes dont il fut le père. Au sud de la Méditerranée, les œuvres de Ptolémée étaient restées connues des géographes arabes et par exemple de Al-Idrissi qui produisit à Palerme en 1154 une carte qui s'en inspirait fort. Mais tel n'avait pas été le cas en Europe occidentale. Un diplomate et savant byzantin, Manuel Chrysoloras (1355-1415), venu négocier un appui contre des Turcs de plus en plus pressants (1453, prise de Constantinople), fut le transmetteur de cette *Géographie*, dont il apporta un exemplaire, texte et cartes, à Florence aux alentours de 1400. Mais le succès de la carte de Ptolémée est due à son impression dès 1477 qui non seulement permit d'atteindre un public sans précédent mais améliora, par la technique même de l'imprimerie, les tracés, notamment des méridiens et parallèles, soulignés par des couleurs. Avec la Bible, *La Géographie* de Ptolémée est un des premiers livres imprimés, dans certains cas le texte seul, dans d'autres avec les cartes, d'abord

en latin. Elle connaît sept impressions entre 1475 et 1500. Michel Servet donne la première traduction imprimée en français en 1535. Dans quelle mesure les cartes connues par des copies byzantines du XII^e et XIII^e siècles, sont-elles fidèles aux originaux ? Mystère. En tout cas, l'ouvrage fit sensation comme bien peu à cette époque et bouleversa les idées des contemporains.

L'auteur alexandrin propose en effet la considération du monde dans son ensemble d'un point de vue abstrait et systématique, ce qui est une révolution intellectuelle. Dans sa grille déterminée par les données de longitude et latitude, chaque point a une égale valeur. Chaque objet (montagne, ville, fleuve, mer, forêt) est représenté de manière équivalente, selon un code géométrique unique. La terre, comme un tout, devient un objet scientifique et saisissable grâce à la cartographie qui, dans l'idéal, prétend représenter cette planète telle que la verrait quelqu'un qui lui serait extérieur, dans le cosmos. Au XVI^e siècle, le projet est virtuel. Personne n'imagine que l'on ira un jour dans l'espace. Mais la révolution intellectuelle était accomplie. Les gens de la Renaissance ont donc regardé le monde d'en haut et le lieu géographique trouva une nouvelle définition, point à l'intersection de deux droites et non plus quelque chose que l'on raconte. Avec la systématisation des relevés et des opérations techniques que demandait la carte, le vécu disparut, l'homme s'effaça et la terre devint un sujet universel .

Dès 1409, l'humaniste florentin et ami de Chrysoloras, Jacopo Angelo, dans sa dédicace au pape Alexandre V de sa traduction latine de la Géographie de Ptolémée, souligne la conception de l'espace que permet de mettre en œuvre la méthode des coordonnées de l'Alexandrin : cet espace auquel la carte permet d'accéder est caractérisé par sa symétrie, sa proportion, sa mesure. Cette approche systématique à l'échelon du globe entier a soulevé l'enthousiasme des cosmographes de la Renaissance et au delà, car la méthode ptoléméenne est le lieu intellectuel où s'enracine toute l'histoire des formes de rationalisation de l'espace. La puissance de ce schéma d'analyse a été telle qu'il s'est propagé dans tous les champs de l'activité humaine. L'appréhension sous forme cartographique appuyée sur un système de coordonnées a pu s'appliquer à des espaces d'échelles et de natures très variées, jusqu'aux cartographies du cerveau en passant par l'esprit de classification qui explose au siècle des Lumières : chacun dans sa case. Pendant tout l'âge classique, la carte ptoléméenne fournit directement ou indirectement un modèle pour figurer et classer les plantes, les animaux, les hommes, mais aussi les idées et les connaissances (Leibniz, d'Alembert, Condorcet). Dans les premières années du XVI^e siècle Léonard de Vinci, qui avait acquis un exemplaire imprimé de *La Géographie*, s'inspire explicitement de la méthode de Ptolémée dans la préface du traité d'anatomie qu'il envisageait de réaliser. Par analogie avec le grand monde qu'est la Terre, il s'agit pour Léonard de "révéler la cosmographie du minor mundo en quinze figures, selon

l'ordre qu'observa Ptolémée dans sa *Cosmographie*. Et ainsi, je diviserai les membres du corps comme il a divisé le monde entier en provinces." Le traité ne vit jamais le jour. Mais Léonard mit en œuvre la méthode dans de multiples dessins, à la recherche de la proportion idéale, tel le célèbre homme de Vitruve .

L'architecture des jardins modernes est un cas d'application de cette révolution mentale, qui tranche radicalement avec le monde des médiévaux : ligne de fuite, points de vue, effets, géométrie, dessins préparatoires, modèles, plans, calculs, tels deviennent les maîtres mots de l'organisation des jardins qui entre, de plain pied, dans les compétences ordinaires des architectes. A Saint-Maur-des-Fossés, Philibert Delorme semble même y attacher plus d'importance qu'au bâtiment qui sort de terre, de même pour Androuet du Cerceau qui reprend le chantier quelques années plus tard. Par voie de conséquence, depuis le XVI^e siècle, le jardin laisse des archives car il est préalablement pensé ; ce qui permet d'en faire l'histoire, plus facilement qu'avec les seules méthodes archéologiques. A ce titre, il faut souligner le rôle fondamental des archivistes et bibliothécaires ces dernières années pour le classement et la mise en disposition d'une documentation à l'ampleur insoupçonnée avant les années 1980 qui virent l'intérêt des chercheurs tout à la fois pour l'histoire et la conservation de ce patrimoine particulier. Le jardin dit "à la française" et, en tout cas, l'œuvre personnelle d'un André Le Nôtre, paraît l'apothéose de la démarche ptoléméenne. Toutefois, il faut avoir conscience que seuls ces jardins "ptoléméens" nous sont parvenus, soit directement, soit par le biais d'archives qui ont permis leur reconstitution (Vaux-le-Vicomte, Grosbois) protégés par leur statut aristocratique et leur fonction de doublon végétal, avec leurs plantes rares et exotiques parfois, de ces constructions d'exception qu'étaient les châteaux. Ils étaient pourtant complétés systématiquement par des forêts de chasse et par des jardins potagers et vivriers, ces derniers étant les premiers disparus sous la pression de l'urbanisation et du changement du mode de vie, quand, avec la révolution des transports, il ne fut plus utile à l'aristocratie de fournir sa table des ressources de ses domaines.

La fonction esthétique des jardins de château fut cependant assumée par une fraction de plus en plus large de la société, au fur à mesure que le monde rural s'installait en ville et pouvait porter, à son tour, un regard autre que productiviste sur son environnement. On ne peut guère en effet qualifier de jardins les espaces consacrés au maraîchage dans la plaine de Maisons, qualifiés en Picardie d'un mot spécifique : les hortillonnages, qui ne semble pas avoir cours en région parisienne. Parmi les premiers à porter un regard esthétisant autre qu'aristocratique ou savant, furent les peintres impressionnistes qui sortirent des villes pour aller, grâce au chemin de fer, à la rencontre d'un beau paysage, défini in abstracto par des couleurs et des lignes et plus du tout par le produit du sol. Le grand public arriva bon dernier, en étapes successives jusqu'à la fin des années soixante dix

du XX^e siècle qui vit l'arrêt, au moins sur le papier, des destructions des parcs et jardins, au profit d'une recherche de la végétalisation, devenue aujourd'hui un enjeu mondial. L'arrivée du grand public produisit cependant une appropriation originale du jardin, en phase d'une part avec le rappel du rôle nourricier des anciens potagers et d'autre part l'interprétation nouvelle de sa fonction de loisirs, aux antipodes de la géométrie ptoléméenne et des usages aristocratiques. C'est ainsi que les cités-jardins, dont celle de Champigny reste un superbe exemple, présentent une nature d'esprit villageois, de même que leur urbanisme allie le petit locatif (4 étages) et l'habitat individuel. Petites pelouses, haies de troènes généralisées feraient plutôt le pont avec le jardin du Moyen-Age, même si la fonction alimentaire quitte le jardin souvent collectif proche de l'habitat, pour passer aux jardins ouvriers qui occupent un espace spécifique. Dans un cas comme dans l'autre (environnement végétalisé à la villageoise ou jardins ouvriers), la géométrie systématique est reléguée aux oubliettes, signant une appropriation de l'espace vert par le grand nombre qui a peu à voir avec celles d'élites réduites qui ne travaillèrent jamais la terre. Comme on le voit dans le cas spectaculaire du grand ensemble de Fontenay-sous-Bois, ce grand nombre, désormais représenté politiquement, va renvoyer dans ses foyers les approches abstraites de l'espace, esthétisantes et philosophiques, pour préférer une approche plus réaliste. C'est ainsi que le projet d'ensemble sur dalles de 48 tours et 12 000 logements de Marcel Lods, élève de Le Corbusier, est finalement interrompu par une nouvelle équipe municipale en 1965, qui divise par deux le nombre de logements, limite les tours à 18 et promeut la notion de parc habité, au rebours de la machine à habiter de "Corbu", cité-dortoir où Lods n'avait prévu aucun équipement. En même temps qu'étaient plantés des arbres par milliers, la municipalité se dotait d'un service des espaces verts et de l'aménagement. En douze ans, 12 parcs et 16 aires de jeux furent créés. Furent aussi viabilisés les chemins d'usage, c'est-à-dire les cheminements réellement utilisés par les habitants pour "couper le fromage" par rapport aux tracés satisfaisants pour le schéma esthétique de Lods mais plus longs. Tirant les leçons de ces discordances d'approche, les projets paysagers actuels portent la plus grande attention aux usages. A preuve l'aménagement du parc de la Plage bleue à Valenton, achevé en 2009, où, au-delà de l'aménagement interne du parc, il a été apporté le plus grand soin à la liaison de cet espace avec la ville de Valenton : rétrécissement de la route 2 fois 2 voies à une route à une fois une voie, large ouverture des espaces d'accès, plantation d'arbres le long de la route permettent de ménager une transition douce et sans rupture entre un espace uniquement dévolu au vert et à l'eau, et la ville.

Ainsi se produit, appuyée sur le souvenir d'usages anciens du lieu, une intégration mentale et visuelle de ce nouvel équipement à la vie des habitants, qui neutralise le caractère de fait artificiel de la réalisation, reconquête intégrale d'un espace dévasté par l'industrie, où il aurait été difficile de trouver un brin d'herbe.

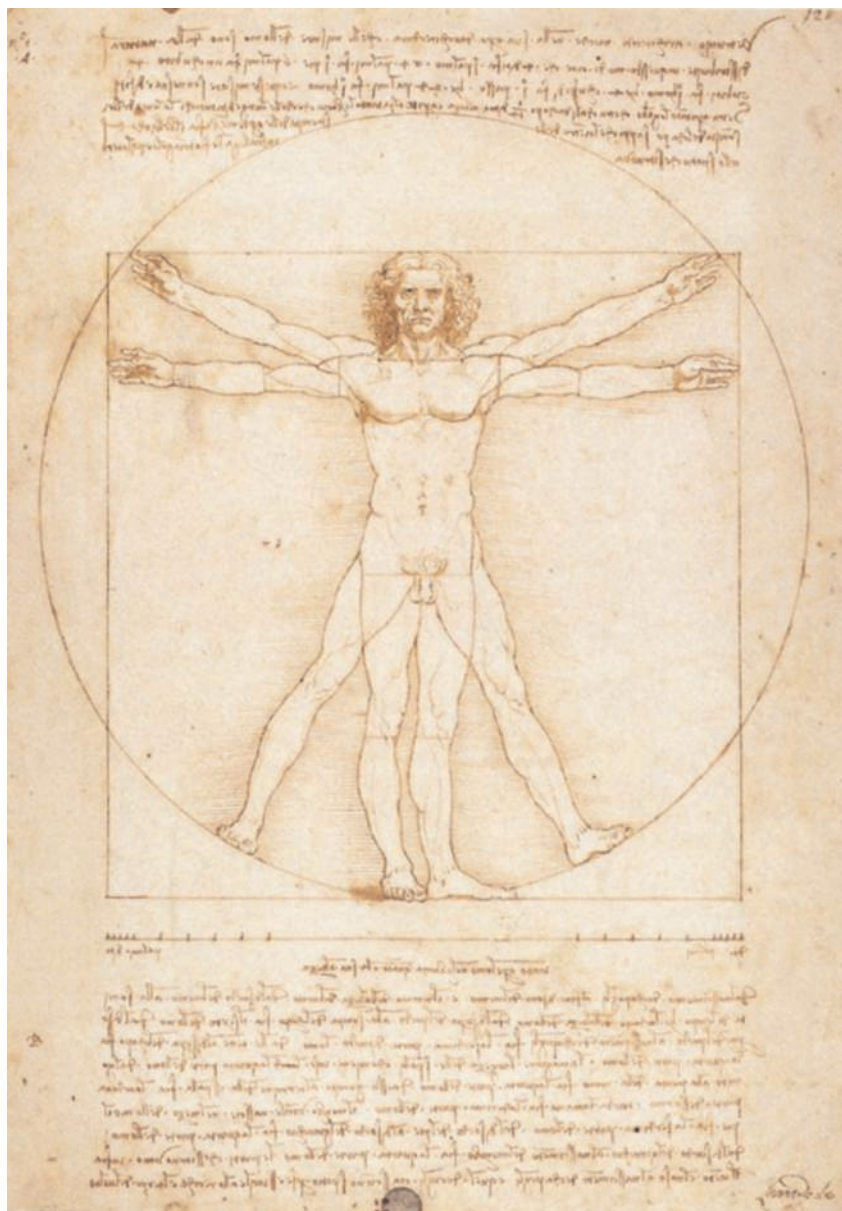
D'où l'on peut conclure que les paysagistes de Valenton ont su faire une harmonieuse synthèse entre les méthodes d'approche mathématique de l'espace léguées par les Grecs, qui s'incarnent concrètement aujourd'hui par l'usage massif de l'ordinateur dans le profilage des projets, et la mise au centre de leur réalisation des usages les plus concrets et partagés.

Ces derniers apparaissent peu dans les réalisations de Le Nôtre, calés sur des fonctionnements réglés typiques du classicisme et explicités par Louis XIV lui-même dans son opuscule *Manière de montrer les jardins de Versailles* (six versions entre 1689 et 1705). Le duc de Saint-Simon, on le sait, n'aimait guère ces "jardins, dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute [...] On n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, au bout de laquelle il n'y a plus, où que ce soit, qu'à monter et à descendre, et avec la colline, qui est fort courte, se terminent les jardins. La recoupe [le gravillon] y brûle les pieds ; mais, sans cette recoupe, on y enfoncerait ici dans les sables, et là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses ; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus". L'appréciation du plus célèbre atrabilaire du XVII^e siècle (avec l'Alceste de Molière) ne serait pas forcément contredite par les hommes d'aujourd'hui, à qui il indiquait la voie dans une jouissance de la nature simple et sensuelle. En ceci, le duc faisait preuve d'un esprit parfaitement commun qui le rend, pour une fois, plutôt sympathique, en tout cas plutôt proche de notre temps.

MIREILLE TOUZERY
UNIVERSITÉ PARIS-EST-CRÉTEIL

Mappemonde par Nicolaus Germanus, dans *La Cosmographie* de Claude Ptolémée, Florence, vers 1460-1470, BnF, Manuscrits, latin 4805 f. 76. 46 x 63 cm





Léonard de Vinci, *L'homme de Vitruve*
(1490, 34 cm x 26 cm, dessin à la plume et lavis, sur papier,
conservé à la galerie de l'Académie à Venise, Italie).

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE VAL-DE-MARNAISE*

1) OUVRAGES GENERAUX

- CARTIER-BRESSON, Anne / LEBART, Luce. LE VOCABULAIRE TECHNIQUE DE LA PHOTOGRAPHIE. PARIS. PARIS MUSEES, 2008. 495 p.

- BONNEFOIX, Nicolas. JEAN-RENE, FUSILLE LE 11 AOUT 1942. IVRY-SUR-SEINE. LES EDITIONS DE L'ATELIER, 1942. 137 p.

- KLARSFELD, Serge / DOULUT, Alexandre / LABEAU, Sandrine. 1945. LES RESCAPES JUIFS D'AUSCHWITZ TMOIGNENT. PARIS.3 LES FILS ET FILLES DES DEPORTES JUIFS DE FRANCE / APRES L'OUBLI, 1945. 367 p.

- DOMIN, Jean-Paul. UNE HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'HOPITAL (XIX^e-XX^e SIECLES) UNE ANALYSE RETROSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT HOSPITALIER (1946-2009). PARIS. COMITE D'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE, 2013. 413 p.

- DAVID, Franck. COMPRENDRE LE MONUMENT AUX MORTS LIEU DU SOUVENIR, LIEU DE MEMOIRE, LIEU D'HISTOIRE. PARIS . EDITIONS CODEX, 2013. 130 p.

- MITRANI, Daniel. SUZANNE ET MAURICE DEIXONNE DU PRINTEMPS POUR TOUTE LA VIE. PARIS. L'ENCYCLOPEDIE DU SOCIALISME, 1904. 222 p.

- CHOVAUX, Olivier. L'UFCV EN SON SIECLE UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT (1907-2007) HISTOIRE DE L'UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES. PARIS. UFCV, 2007. 207 p.

- BOULICAULT, André. SOUVENIRS... SOUVENIRS... PARCOURS D'UNE VIE FAMILIALE ET MILITANTE DEPUIS 1939. VAUVERT. ANDRE BOULICAULT, 2014. 107 p.

- BELLANGER, Emmanuel / POUPEAU, François-Mathieu. LUMIERES SUR LA BANLIEUE HISTOIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIP-PEREC). IVRY-SUR-SEINE. LES EDITIONS DE L'ATELIER, 2013. 463 p.

- PENNETIER, Claude / BESSE, Jean-Pierre / POUTY, Thomas / LENEVEU, Delphine. LES FUSILLES (1940-1944) DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DES FUSILLES ET EXECUTES PAR CONDAMNATION ET COMME OTAGES OU GUILLOTINES EN FRANCE PENDANT L'OCCUPATION. IVRY-SUR-SEINE. LES EDITIONS DE L'ATELIER, 2015. 1950 p.

- BOURILLON, Florence / FABRY, Rémi / RAPOPORT, Michel. AFFIRMATIONS DE FOI. ETUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE ET CULTURELLE OFFERTES A ANDRE ENCREVE. POMPIGNAC : EDITIONS BIERE BORDEAUX, 2012. 264 p. (AA 5552)

- BUFFETAUT, YVES. RETROUVER UN SOLDAT DE 1914-1918. PARIS. ARCHIVES & CULTURE, 2013. 95 p.

- TODOROV, Tzvetan. LE SIECLE DE GERMAINE TILLION. PARIS. SEUIL, 2007. 379 p.
- BLEVIS, Laure / LAFONT-COUTURIER, Hélène / JACOMIJS SNOEP, Nanette / ZALC, Claire. 1931 LES ETRANGERS AU TEMPS DE L'EXPOSITION COLONIALE. PARIS. GALLIMARD, 2008. 191 p.
- OMODEO, Christian. C215 UN MAITRE DU POCHOIR. GRENOBLE. CRITERES EDITIONS, 2013. 71 p.
- RICHARD, Bertrand. RADIO & TELEVISION MIROIRS DE NOS PASSIONS. PARIS. EDITION LE CHERCHE MIDI, 2014. 127 p.
- LURATI, Jacques / CHARNAY, Bernadette. PERIPHERIQUE MON AMOUR. ISSY-LES-MOULINEAUX. EDITIONS DU FIL CONDUCTEUR, 2013. 153 p.
- MUSEE CARNAVALET. PARIS LIBERE PHOTOGRAPHIE EXPOSE. PARIS. MUSEE CARNAVALET, 2014. 434 p. (BB 4842)
- FLORY, Julienne. LA VILLE BRULE-T-ELLE ? POUR UNE REAPPROPRIATION CITOYENNE DE NOS VILLES. PARIS. LA DECOUVERTE, 2013. 179 p.
- BUISSON, Maurice. MATRICULE 42132, STALAG IIIB. PARCAY-SUR-VIENNE. EDITIONS ANOVI, 2005. 205 p. (AA 5603)
- LIAIGRE, Franck. LES FTP NOUVELLE HISTOIRE D'UNE RESISTANCE. PARIS. PERRIN, 2015. 368 p.
- RIGOUARD, Jean-Pierre. LE METRO DE PARIS TOME II LES LIGNES COMPLEMENTAIRES. SAINT-AVERTIN. ALAN SUTTON, 2003. 128 p.
- NUNGESSER, Roland. UN NOUVEAU CAP POUR LA FRANCE. PARIS. PLON, 1985. 205 p.
- PLAGNOL, Henri. LES ORPHELINS DE L'EMPIRE. PARIS. FLAMMARION, 2000. 372 p.
- TINCELIN, Adel / PERRIER, Jean-Michel. ARCHIVES 02 LA RENOVATION URBAINE EN ILE-DE-FRANCE 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78-2010-2014. PARIS. EDITIONS ILLIMITEES, 2014. 395 p.
- CAMUS, Jérôme / LEBON, Francis / FONJEP. REGARDS SOCIOLOGIQUES SUR L'ANIMATION. PARIS. LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2015. 167 p.
- GALLOT, Fanny. EN DECOUDRE COMMENT LES OUVRIERES ONT REVOLUTIONNE LE TRAVAIL ET LA SOCIETE. PARIS. LA DECOUVERTE, 2015. 283 p.
- NAIMI, Cédric. L'ETAT DES LIEUX DU GRAFFITI ET DU STREET ART. Paris. EDITIONS CARPENTIER, 2015. 363 p.
- BERRIOT, François. TEMOIGNAGES SUR LA RESISTANCE ET LA DEPORTATION AUTOUR DE JACQUELINE PERY D'ALINCOURT. PARIS. L'HARMATTAN, 2007. 310 p.
- C215 LA MONOGRAPHIE / THE MONOGRAPH. PARIS. ALBIN MICHEL, 2015. 303 p.
- KALIFA, Dominique / FARCY, Jean-Claude. ATLAS DU CRIME A PARIS DU MOYEN AGE A NOS JOURS. PARIS. PARIGRAMME, 2015. 220 p.

- TRICOIRE, Jean. LE TRAMWAY A PARIS ET EN ILE-DE-FRANCE. PARIS. LA VIE DU RAIL, 2007. 143 p.
- TEXIER, Simon. UNE HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DES XX^e ET XXI^e SIECLES. ISSY-LES-MOULINEAUX. BEAUX-ARTS EDITIONS, 2015. 235 p.
- BROISSIA, Pierre Aymard DE. 100 ANS DE BUS. PARIS : EDITIONS LBM, 2007. 192p.
- FEDERINI, Fabienne. PENSER L'OUBLI APRES 1945 VOIES DU SILENCE, VOIX DE L'ABSENCE. PARIS. L'HARMATTAN, 2015. 376 p.
- LALANDE, Alexandre / ROBLIN, Laurent. HISTOIRE DES PORTS DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE. RENNES. EDITIONS OUEST-FRANCE, 2004. 125 p.
- CONSTANT, Olivier. LE FRANCIEN LE TRAIN DE DEMAIN SIGNE BOMBARDIER. PARIS. EYROLLES, 2014. 159 p.
- ARCHIMBAUD, Michel. PRELJOCAJ ANGELIN. PARIS. EDITIONS DE LA MARTINIERE, 2015. 253 p.)
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS. LE NOUVEAU GUIDE DU PRISONNIER. PARIS. LES EDITIONS DE L'ATELIER, 2000. 494 p.

2) CATALOGUES D'EXPOSITION

- ARCHIVES NATIONALES (FRANCE). MISSION. AOUT 1914. TOUS EN GUERRE ! PIERREFITTE-SUR-SEINE : ARCHIVES NATIONALES, 1914. 190 p.
- ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-ETIENNE. LA SEMAINE DES 4 JEUDIS ENFANCE ET EDUCATION POPULAIRE A SAINT-ETIENNE. VILLARS, VILLE DE SAINT-ETIENNE. 1865. 96 p.
- LAIDIE, Frank / LAMARRE, Christine / FARENC, Claude. EMBLEMES ET SYMBOLES DE LA REVOLUTION EN COTE-D'OR. DIJON : ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA COTE D'OR, 2013. 230 p.
- KINOSSIAN, Yves / CAVALIE, Hélène / CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES. LES MONUMENTS AUX MORTS 1914-1918 DANS LES ALPES MARITIMES. MILAN. SILVANA EDITORIALE, 2014. 407 p.
- MAROTEAUX, Vincent / DORION-PEYRONNET, Caroline / BLOCHE, Michael / ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE-MARITIME. EMPREINTES DU PASSE 6000 ANS DE SCEAUX. ROUEN. EDITIONS POINT DE VUES, 2015. 287 p.

3) TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

L'Hay-les-Roses

- FERRAND, Nathalie. CREATEURS DE ROSES A LA CONQUETE DES MARCHES (1820-1939). GRENOBLE. PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRE-

NOBLE, 2015. 366 p.

Ivry-sur-Seine

- DELBREL, Madeleine. VILLE MARXISTE TERRE DE MISSION. BRUYERES-LE-CHATEL . NOUVELLE CITE, 2014. 247 p. (AA 5582

- RUSTENHOLZ, Alain. DE LA BANLIEUE ROUGE AU GRAND PARIS D'IVRY A CLICHY ET DE SAINT-OUEN A CHARENTON. PARIS. LA FABRIQUE EDITIONS, 2015. 353 p.

Maisons-Alfort

- ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT (MAISONS-ALFORT). LE ROY DES VETERINAIRES ALFORIENS Annuaire des vétérinaires diplômés de l'école nationale vétérinaire d'Alfort. PARIS. EDITIONS DU POINT VETERINAIRE, 2015. 548 p.

Nogent-sur-Marne

- DELTHIL, DR. NOTICE SUR LES TRAMWAYS A AIR COMPRIME DITS CHEMINS DE FER NOGENTAIS ET SUR LES REGIONS QU'ILS TRAVERSENT. VINCENNES. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE, 1889. 112 p.

Rungis

- BAUER, Olivier / CHARTIER, Olivier / LEIMDORFER, Gilles. AU COEUR DE RUNGIS UN JOUR DANS LE PLUS GRAND MARCHE DU MONDE. PARIS. GAL-LIMARD, 2015. 233 p.

Villeneuve-Saint-Georges

- BIANCHI, Serge. UNE TRAGEDIE SOCIALE EN 1908 LES GREVES DE DRAVEIL-VIGNEUX ET VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. CHAMARANDE. COMITE DE RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES REVOLUTIONS EN ESSONNE, 2014. 665 p.

Vincennes

- SARAFIAN, Nicolas. LE BOIS DE VINCENNES. MARSEILLE : EDITIONS PARENTHESSES, 1993. 92 p.

- DESCHARRIERES, VERONIQUE / BAAN, IWAN / BERNARD TSCHUMI URBANISTES ARCHITECTURES. ARCHITECTURE ZOO PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS. PARIS : SOMOGY-EDITIONS D'ART, 2014. 159 p.

Val-de-Bièvre

- LEVEAU FERNANDEZ, Madeleine. HISTOIRE DU VAL DE BIEVRE DES ORIGINES AUX ANNEES 1970. VAL-DE-MARNE. ECOMUSEE DU VAL-DE-BIEVRE, 1999. 208 p.

4) RECITS

- GIROD, Patrick. VERDICT FIN DE SIECLE L'AFFAIRE POECKES, 23 JUIN 1913. BESANCON. CETRE, 2014. 199 p.

- OUABBAS, Malek. L'EVASION DE FRESNES. PARIS. EDITIONS DON QUI-CHOTTE, 2015. 294 p.

- SHAHRYARI, KAZEM / GOBIN, FANNY. PASSION Ateliers libres avec les élèves du collège Paul-Eluard de Bonneuil-sur-Marne. PARIS : L'HARMATTAN, 2006. 96 p. (POESIE)

5) TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- BLASZKIEWICZ-MAISON, Adeline. ALBERT THOMAS LE SOCIALISME EN GUERRE 1914-1918. RENNES. PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES / PRESSES UNIVERSITAIRES, 2015. 191 p.

- BOURILLON, Florence / MARANTZ, Eléonore / MECHINE, Stéphanie / VADELORGE, Loïc. DE L'UNIVERSITE DE PARIS AUX UNIVERSITES D'ILE-DE-FRANCE. RENNES : PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES, 2016. 353 p.

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville	P	M. Jean Mayet Mairie d'Alfortville B.P.75 94142 Alfortville Cedex 06 76 09 86 93
	<i>comite.histoire.alfortville94@gmail.com</i>		
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre	P	M. Marcel Breillot 9, rue Amédée Picard 94230 Cachan 01 45 47 20 84
	<i>lesateliersduvaldebievre@laposte.net</i>		
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard 8, rue de la fédération 94500 Champigny 01.55.98.04.79
Charenton- Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mme Marie-Madeleine Etasse BP 70075 94221 Charenton Cedex 01 43 68 48 43
	<i>fabre35cauchois@gmail.com</i>		
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc	P	M. Pierre Brondel 8, place de l'Église 94600 Choisy le Roi
	<i>pbrondel@gmail.com</i>		
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
	<i>informations@amis-de-creteil.fr</i>		
Fontenay s/Bois	Association Saint-Georges Dalayrac	P	Mme Marise Bique 15, rue Guynemer 94120 Fontenays/Bois 01 48 73 96 30
Fresnes	Société archéologique de Fresnes	P	Mme Annick Bertheux 33, av de la République 94260 Fresnes 01 46 68 41 94
	<i>abertheux@voila.fr</i>		

Gentilly	Société d'histoire de Gentilly	P	Mme Raymonde Krop 23, rue de la Div. Leclerc 94250 Gentilly 01 45 46 49 34
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	S.G.	M. Jacques Timan 50, rue P. et M. Curie 94200 Ivry-sur-Seine
Joinville-le-pont	La mémoire au présent, <i>rene.dennilauler@wanadoo.fr</i>	P.	M. Daniel Tudeau 5, rue Hippolyte Pinçon Bât B Apt 67 94340 Joinville le Pont
La Queue-en-Brie	Association Caudacienne, d'Étude du Patrimoine <i>gaston.meziere@wanadoo.fr</i>	P.	M. Gaston Mezière 56, av du Dr Schweitzer 94510 La Queue-en-Brie 01 45 94 31 50
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ		Siège social 2, rue du Gué 94240 L'Haÿ-les-Roses
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire <i>amahmusee@maisons-alfort.fr</i>	S.G.	M. Pierre Costes 34, rue Victor Hugo 94700 Maisons-Alfort 01 45 18.39.50
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres-les-Roses	P	Mme Roselyne Dupin 46, rue Paul Doumer 94520 Mandres 01 45 98 52 30
Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles <i>bureau@amis-marolles.org</i>	P	Mme. J. Hémon Place Charles de Gaulle 94400 Marolles-en-Brie 06 12 62 38 59
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent,- Le Perreux, Bry-sur-Marne <i>stehistorique_npb@yahoo.fr</i>	P	Mme Nicole Renollet 22, rue de la Station 94170 Le Perreux 01 43 24 19 51

Orly	Association orlysienn pour l'Université pour tous	P	M. Daniel Vargues 29, avenue de la Paix 94310 Orly 06 75 48 69 63
Le Plessis-Trévis	Société historique du Plessis-Trévis <i>shpt94@gmail.com</i>	P	Mme E. Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Trévis 01 45 76 52 07
Périgny	Amis de Périgny	P	Mme Lucile Audouy Place du Général de Gaulle 94520 Périgny-sur-Yerres 01 45 98 96 80
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis <i>sha.rungis@free.fr</i>	Trés.	M. Serge Ménager 15, rue du Marché 94150 Rungis 01 46 87 79 82
Saint-Maur-des-Fossés	Le Vieux Saint-Maur <i>contact@levieuxsaintmaur.fr</i>	P	M. Pierre Gillon 10, rue de Paris 94100 Saint-Maur 06 86 28 21 53
Sucy-en-Brie	1 - Société historique et archéologique de Sucy- en-Brie <i>balard@univ-paris1.fr</i>	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 15 37
	2 - À la Découverte du Fort de Sucy	Secr	M. Frédéric Lalis Maison des Associations 14, Place du Clos de Pacy 94370 Sucy-en-Brie
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF) <i>edouard.crusson@wanadoo.fr</i>	P	M. Ed. Crusson 9, rue Georges Hervier 94290 Villeneuve-le-Roi 01 45 97 86 89
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-St-Georges <i>laure.castel@gmail.com</i>	P	Mlle L. Castel 15, av. des Mousquetaires 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 69 59

Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. Daniel Poisson 31, rue Lenoir 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 21 91
Vincennes	Amis de Vincennes		Mme Martine Régnier 5, rue de Colmar 94300 Vincennes 01 48 08 17 15
	<i>regnier.martine94@gmail.com</i>		
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. Frederic Bourdon 12, rue MagueriteDuras 94400 Vitry-sur-Seine 06 32 43 12 35
	<i>histoire.vitry94@free.fr</i> <i>bourdon-frederic@orange.fr</i>		
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons françaises	D	M. P. de Castet 2, rue de la Fontaine 94440 Santeny 01 43 86 06 12
	<i>pdecastet@infibail.fr</i>		
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne	P	Mme Michèle Denis 2, rue de la Cavette 94400 Santeny 01 43 86 00 69
	<i>cegd.asso@yahoo.fr</i>		

COMPOSITION DU BUREAU

Président

M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.

Vice-Président

M. Pierre Gillon, Le Vieux Saint-Maur.

Secrétaire

M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny-sur-Marne.

Trésorier

Mme Debord, S. H. A. S.

Membres assesseurs

M. Henri Boulet, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie
(chargé de l'organisation des visites)

M. P. de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises.

Achévé d'imprimer en septembre 2016
sur les presses numériques de l'Imprimerie Maury S.A.S.
Z.I. des Ondes – 12100 Millau
Dépôt légal : septembre 2016
N° d'impression : H16/54730C

Imprimé en France